

**Projet de Compte Rendu  
de la réunion du Bureau**

Clermont-Ferrand (France), 26 et 27 janvier 2015

**BERNE (SUISSE) | 6 JUILLET 2015**



## Compte rendu de la réunion

### Présidence de M. Paul E. McIntyre Président de l'APF, Sénateur canadien

\* \* \*

#### MEMBRES PRESENTS :

M. Paul E. McIntyre, Président (Canada), M. Aubin Minaku Ndjalandjoko (République démocratique du Congo), 1<sup>er</sup> vice-président, M. Pascal Terrasse (France), Secrétaire général parlementaire, M. Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale de la République française, M. Amadou Salifou (Niger), Mme Michèle André (France), M. Robert Aubin (Canada), M. Didier Berberat (Suisse), Mme Françoise Bertieaux (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), M. Jacques Chagnon (Québec), M. Jean-Pierre Dufau (France), M. Hilarion Etong (Cameroun), M. Salibou Garba (Tchad), Philippe Courard (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), Mme Thuy Anh Nguyen (Vietnam), M. Pontien Niyongabo (Burundi), M. Chafik Rachadi (Maroc), Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse), Fatih Derder (Suisse), M. Moustapha Niasse (Sénégal), M. Jean-Paul Wahl (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), M. Mathurin Coffi Nago (Bénin), M. Hamza Fassi-Fihri (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), M. André Burri (Jura), Mme Boungnong Boupoua (Laos), M. Alex Bodry (Luxembourg), M. Jagmeet Singh (Ontario), M. Christophe Lutundula Apala (République démocratique du Congo), M. Gaston Musemena Bongala (République démocratique du Congo), Mme Marie Mwabi Tumba Kimalanzi (République démocratique du Congo), M. Clément Nzau Tshobo (République démocratique du Congo), M. Moussa Abdoul Thiam (Sénégal).

#### 1. Adoption de l'Ordre du jour

Le Président McIntyre présente le projet d'ordre du jour du Bureau.

#### **Projet d'ordre du jour** **Clermont-Ferrand (France), 26 et 27 janvier 2015**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau du 4 juillet 2014
3. Audition de l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
4. Rapport d'activités du Secrétaire général parlementaire
5. Application du cadre stratégique 2014-2018
6. Composition de l'Assemblée
7. Rapport du Trésorier sur le projet de budget 2015
8. Coopération parlementaire

- 8.1 Programmes de coopération de l'APF*
- 8.2 Plan de développement multilatéral parlementaire*
9. Travaux des Commissions
10. Travaux du Réseau des femmes parlementaires
11. Rapports des Chargés de mission régionaux
12. Examen des situations politiques dans l'espace francophone
13. Relations avec l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF)
  - 13.1. Signature d'un nouvel accord cadre*
  - 13.2. Rapport d'activités de l'ASGPF*
14. Distinctions remises par l'APF
  - 14.1. Ordre de la Pléiade*
  - 14.2. Prix Senghor-Césaire*
  - 14.3. Prix APF pour les Jeux de la Francophonie*
15. Participation de l'APF au deuxième forum mondial de la langue française à Liège
16. 41<sup>e</sup> Session de l'APF - Berne (Suisse)
  - 16.1 Choix du thème du débat général*
  - 16.2 Déroulé de la session*
  - 16.3. Organisation du Parlement francophone des jeunes*
17. Projet de calendrier des activités pour 2015
18. Communication
  - 18.1 Présentation du nouveau site Internet de l'APF*
  - 18.2 Autres supports de communication de l'APF*
19. Questions diverses
20. Date et lieu de la prochaine réunion

Il propose d'entendre le point 14.3 (Prix APF pour les Jeux de la francophonie) sous le point 9 (Travaux des Commissions). M. Berberat, Président de la CECAC, qui doit présenter l'item relatif au Prix des Jeux de la Francophonie, ne pourra en effet être présent à la seconde journée de la réunion du Bureau. Il présenterait donc, dans le même temps, le rapport de la CECAC et le point relatif au Prix des Jeux de la Francophonie.

*L'Ordre du jour, tel que modifié, est adopté.*

## **2. Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau du 4 juillet 2014**

Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada) soumet à l'approbation du Bureau le compte rendu de la réunion d'Ottawa, tenue le 4 juillet 2014.

*Le Compte-rendu est adopté sans modification.*

### 3. Audition de l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), indique que l'ordre du jour du Bureau appelle l'audition de l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), M. Clément Duhaime.

Il rappelle que c'est la deuxième fois que le Bureau de l'APF entend une communication de M. Duhaime et remercie l'Administrateur de l'OIF de se montrer si ouvert au dialogue avec les parlementaires.

Le Président McIntyre rappelle que cet échange avec l'Administrateur s'inscrit dans le cadre de l'orientation n° 4 du cadre stratégique de l'APF qui s'intitule « Approfondir et enrichir notre relation avec l'OIF ». Ce resserrement des liens passe bien sûr par la multiplication des contacts entre les administrations de l'APF et de l'OIF. Mais il doit aussi passer par des échanges permanents entre leurs dirigeants.

Le Président McIntyre informe le Bureau qu'il a eu l'honneur d'être reçu quelques jours plus tôt en audience à Paris par la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Mme Michaëlle Jean et qu'il était accompagné pour cette occasion de la Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, Mme Françoise Bertieaux.

Le Président McIntyre se réjouit que le Secrétaire général parlementaire entretienne lui aussi des liens très étroits tant avec la Secrétaire générale de la Francophonie qu'avec l'Administrateur de l'OIF.

Il indique qu'il estime important que l'ensemble des membres du Bureau puisse dialoguer directement avec l'Administrateur, car un tel échange permet de renforcer la confiance et de dissiper d'éventuels malentendus.

Le Président McIntyre souligne que le moment de l'audition de l'Administrateur est particulièrement opportun puisque la Conférence ministérielle de la Francophonie, lors du Sommet de la Francophonie de Dakar en 2014, a adopté une nouvelle programmation quadriennale pour l'OIF.

En dépit de contraintes budgétaires qui pèsent sur l'OIF, il se réjouit que l'Administrateur ait annoncé que cette dernière maintiendrait un effort financier conséquent en faveur de l'APF à hauteur de 935 000 € pour 2015. Il précise qu'un protocole financier est en cours de négociation entre les deux institutions.

Le Président McIntyre donne la parole à l'Administrateur.

L'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, remercie le Président McIntyre et transmet tout d'abord aux membres du Bureau les vœux de la nouvelle Secrétaire générale, Son Excellence Mme Michaëlle Jean.

Il indique vouloir témoigner aux membres du Bureau l'importance de la collaboration entre l'APF et l'OIF, collaboration toujours plus fructueuse et intense. Il rappelle qu'il était présent au Bureau de Rabat en 2014, à la Session d'Ottawa de 2014, aux côtés du Secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence M. Abdou Diouf. Il se réjouit de la présence active de l'APF à l'occasion du 15<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie de Dakar qui fut une Sommet extraordinaire avec des enjeux importants.

Avant d'aborder le sujet de la coopération, l'Administrateur salue les propos tenus en ouverture par le Président de l'Assemblée nationale française, M. Claude Bartolone, qui confirme le rôle et l'importance de la Francophonie. Il remercie également la Présidente de la Commission politique, Mme Michèle André, pour son accueil à Clermont-Ferrand. Il salue le combat de cette dernière pour les droits des femmes et indique que cet exemple a été une source d'inspiration pour lui lorsqu'il a tenté de faire avancer l'égalité homme-femme au sein de l'OIF.

L'Administrateur indique que sa présence s'inscrit dans la continuité et l'approfondissement des relations entre l'APF et l'OIF, deux organisations dont la vision et les objectifs sont communs.

Il se réjouit que les échanges d'informations et de réflexions entre les deux organisations se soient intensifiés au cours des derniers mois. Pour preuve, il cite les actions menées en 2014 par l'APF en collaboration avec l'OIF : le renforcement des capacités des parlements, les actions en faveur des femmes parlementaires, le parlement des jeunes, les séminaires thématiques dans le domaine de la sécurité, des droits de la personne, du développement durable, de l'économie. Il se réjouit que ces activités se soient déroulées dans l'ensemble de l'espace francophone.

Il se félicite qu'un certain nombre d'activités aient été réalisées avec un souci commun : celui de partager et d'accompagner les pays en transition ou en sortie de crise comme ce fut le cas en 2014 à Madagascar et au Mali.

L'Administrateur mentionne également la participation des parlementaires aux missions d'observation électorales qui sont envoyées par le Secrétaire général de la Francophonie tel que ce fut le cas en 2014, notamment en Égypte et en Tunisie.

Il rappelle que 2014 aura permis à l'APF et l'OIF de collaborer ensemble dans l'élaboration des documents qui ont été adoptés à l'occasion du Sommet de la Francophonie de Dakar : le nouveau cadre stratégique 2015-2022 de la Francophonie, la stratégie économique, la stratégie de la jeunesse et la programmation quadriennale 2015-2018 qui décline en action le cadre stratégique qui s'applique à l'APF, l'ensemble des opérateurs de même que la CONFJES et la CONFEMEN.

L'OIF a associé comme jamais auparavant l'APF à ces initiatives, c'était là répondre à une volonté de l'ancienne Présidente de l'APF, Mme André Champagne, mais également du Président actuel de l'APF, M. Paul McIntyre et des Secrétaires généraux parlementaire et administratif de l'APF, M. Pascal Terrasse et M. Didier Le Bot. Ce travail a été fait en ayant en tête la nécessité d'une complémentarité et a été guidé par deux principes phares : la bonne utilisation des fonds publics et le respect des valeurs partagées par les États et gouvernements membres de la Francophonie.

Il salue la volonté du secrétariat général de l'APF de traduire la collaboration entre l'APF et l'OIF en résultats tangibles et mesurables dans un contexte de renouvellement de partenariat. En complicité avec les équipes de l'OIF, notamment le Directeur de la planification et de l'évaluation de l'OIF, M. Nicolas Simard et le Chef de Cabinet de l'Administrateur, M. Habib Benessahraoui, qui sont tous deux présents au Bureau de Clermont-Ferrand, l'équipe du Secrétariat général de l'APF s'est mobilisée pour déterminer les actions qui allaient être conjointement réalisées dans l'année à venir.

L'Administrateur évoque ensuite la programmation 2015-2018 de l'OIF, programmation qui a été souhaitée par les États et gouvernements membres de l'OIF. Il indique que cette nouvelle programmation allie cinq éléments :

- L'anticipation des enjeux émergents ;
- le resserrement des activités autour de grands programmes : d'une centaine à une cinquantaine de programmes, il reste aujourd'hui 26 programmes fédérateurs et structurants ;
- la transversalité : décloisonner, casser les chapelles, casser les silos afin de mutualiser les forces ;
- la régionalisation : adapter la programmation selon les régions de l'espace francophone, car une programmation ne peut pas être la même en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, dans l'Océan indien, en Europe, en Amérique du Nord ou dans les Caraïbes ;
- consolider et intensifier les partenariats pour avoir plus d'impact.

L'Administrateur souligne que l'OIF a voulu revoir la façon dont elle établit des partenariats. Il rappelle qu'un partenariat gagnant-gagnant c'est lorsque les deux parties prennent des risques et non pas quand un partenaire donne de l'argent à l'autre et qu'il lui laisse en disposer comme bon lui semble. Il souligne qu'il est important pour qu'un partenariat fonctionne de prendre des risques ensemble et ensuite d'en mesurer les résultats.

L'Administrateur rappelle que l'approfondissement des missions de la Francophonie et leur adaptation aux nouvelles réalités du monde ont été voulus par les Chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie. Toutefois, la mise en œuvre de ces ambitions s'effectue dans un contexte budgétaire tendu. Les parlementaires sont mieux placés que quiconque pour comprendre ce contexte, car ce sont eux qui se prononcent sur les engagements budgétaires publics au sein de leurs parlements nationaux au nom des citoyens et des citoyennes qu'ils représentent. L'Administrateur indique que l'OIF a subi une baisse de ses contributions budgétaires de la part des États et gouvernements membres de 20% ce qui l'oblige à plus d'efficacité et à plus d'imagination, pour aller chercher de nouvelles ressources. Il se réjouit qu'à ce jour le plan d'actions 2015-2018 de l'OIF ait déjà permis de trouver près de 20 millions d'euros supplémentaires auprès de partenaires extérieurs, prouvant que là aussi, il faut mettre l'imagination au pouvoir.

L'Administrateur indique que la programmation 2015-2018 de l'OIF repose sur la gestion axée sur les résultats, concept anglo-saxon qui n'était pas acquis il y a dix ans, mais qui fait maintenant l'unanimité. Tout le monde s'entend désormais sur le fait que tout investissement doit être associé à une analyse des résultats. Cette culture du résultat fait désormais partie d'un point central de l'action de la Francophonie.

L'Administrateur souligne que la nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie accorde une importance très grande au partenariat APF-OIF.

Il indique que malgré le contexte budgétaire tendu de l'OIF, un montant significatif de 935 000 € a été réservé pour soutenir les activités de l'APF en 2015. Ce montant se divise en deux : d'une part, une subvention de 850 000 € via les budgets des programmes de l'OIF qui vont soutenir les activités de coopération de l'APF identifiées en collaboration avec l'OIF ; d'autre part, un montant de 85 000 € a été provisionné pour prendre en charge la participation des parlementaires aux activités initiées par l'OIF en 2015.

Dans le prolongement des échanges très fructueux avec le Secrétaire général parlementaire de l'APF, l'Administrateur indique qu'il a pris les dispositions nécessaires pour rassembler dans un seul et même protocole d'accord pour 2015 l'ensemble des activités menées par l'APF tant dans le domaine de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme que dans le secteur du développement durable, de l'économie, de l'éducation et de la formation et, toujours, avec la langue française, ciment de la communauté francophone.

L'Administrateur indique être au fait du souhait de l'APF de privilégier un engagement contractuel pour la période 2015-2018. Il indique le vouloir également et invite en ce sens l'APF à faire part à l'OIF le plus rapidement possible de ses programmes d'action sur cette période afin que, en cohérence avec ce que les Chefs d'État et de gouvernements ont adopté au Sommet de Dakar, ce cadre contractuel puisse être établi.

Il rappelle qu'il appartient au Bureau de l'APF de faire converger ses attentes en matière de coopération avec la programmation de l'OIF. Il indique que les propositions de l'APF devront concilier la prévisibilité des actions tout en conservant une certaine souplesse. Sur la souplesse, il précise, à titre d'exemple, qu'au-delà de la programmation de l'OIF et du cadre stratégique, la nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie, lors de sa prise de fonction, a pris un certain nombre de décisions afin que l'OIF soit en mesure d'accompagner les nouvelles orientations qu'elle a voulu impulser à la Francophonie. Ces actions concernent notamment la Conférence climat de Paris fin-2015 ou encore des questions d'accompagnement dans des pays francophone qui subissent des déstabilisations.

L'Administrateur rappelle que l'OIF s'est associée mainte fois à l'APF pour contribuer au renforcement des capacités des parlementaires sur des thématiques prioritaires et que cette association se poursuivra dans le futur sur les enjeux de paix, de démocratie, de promotion des droits, de gouvernance démocratique, mais aussi sur des sujets extrêmement importants tels que la diversité culturelle, les négociations commerciales internationales ou le développement durable.

Le protocole financier entre l'APF et l'OIF devra enfin permettre de donner beaucoup plus de visibilité à la Francophonie. Il souligne qu'il y a encore du chemin à faire dans ce secteur, afin que les populations sachent l'utilité et l'intérêt de la coopération francophone.

Concernant le développement durable, l'Administrateur indique que 2015 sera une année charnière et que la Francophonie devra se mobiliser sur deux enjeux fondamentaux.

Le premier enjeu est le passage des objectifs du millénaire pour le développement aux objectifs pour le développement durable qui aura lieu en septembre 2015. Il se réjouit que l'APF soit engagée dans cette réflexion et y participe aux côtés de l'OIF.

L'Administrateur indique que la Francophonie se mobilise afin que la culture soit considérée comme une composante essentielle du développement durable. En outre, l'OIF œuvre sur d'autres dossiers : la transition énergétique et l'énergie pour tous, l'éducation ou encore l'emploi durable des femmes et des jeunes.

Le second enjeu est la participation de la Francophonie à la 21<sup>e</sup> Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se déroulera fin 2015 à Paris. Le plan d'actions de la Francophonie en la matière est piloté par l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable. Il doit certes y avoir une position francophone sur les enjeux, mais c'est également le rôle de la Francophonie de promouvoir l'utilisation de la langue française dans les travaux de la Conférence afin que



tous puissent participer au débat. L'Administrateur souligne que le 20 mars, journée de la Francophonie, sera célébré autour de la thématique « femme, jeune et environnement ».

En conclusion, l'Administrateur se réjouit de la signature de l'accord-cadre APF/OIF lequel sera prochainement complété par un protocole financier. Il indique estimer que la solidarité entre francophones permettra de passer par-dessus les moyens limités de la Francophonie. Il rappelle la nécessité de s'unir parce que le monde a besoin plus que jamais de ce que la Francophonie porte, défend et met de l'avant. Les Pères fondateurs de la Francophonie ont indiqué dans le traité de Niamey, « le vivre ensemble différent » dans la Charte fondatrice de 1970. Ce message est plus que jamais d'actualité.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), remercie l'Administrateur et donne la parole au Secrétaire général parlementaire.

**M. Pascal Terrasse** (France), le Secrétaire général parlementaire (SGP) de l'APF, remercie chaleureusement l'Administrateur pour le dialogue continu qu'entretiennent l'OIF et l'APF. Cette compréhension, ce partage d'un objectif commun, celui d'avancer, sont très positifs. Il fait part de la volonté de l'APF de poursuivre le travail avec l'OIF et salut la relation permanente entre les services de l'OIF et de l'APF.

Le SGP expose le triptyque sur lequel l'APF s'est appuyée au cours de la dernière année dans ses relations avec l'OIF.

- Il indique que l'APF devait se doter d'un cadre stratégique pour qu'elle puisse avancer avec un horizon. C'est aujourd'hui chose faite. L'élaboration de ce cadre stratégique fut un travail long, utile, inclusif et, en même temps, a permis à l'ensemble des sections de réfléchir sur ce qu'elles voulaient que devienne l'APF pour les années à venir ;
- Pour mettre en œuvre son cadre stratégique, l'APF devait se doter de moyens, en l'occurrence de moyens financiers. Le monde entre dans des situations de contrainte financière. L'objectif poursuivi est de faire mieux avec autant. C'est cet objectif qui a guidé les négociations entre l'APF et l'OIF en 2014 sur les questions financières tout en gardant en tête l'objectif de trouver un juste équilibre. Cet équilibre s'est fondé sur un principe : arrêter de segmenter les budgets ; arrêter de présenter des demandes financières complémentaires récurrentes qui, bien qu'occupationnelles pour les agents et techniciens de l'APF et de l'OIF, ne sont pas utiles. Ce qui est utile en revanche, c'est de mettre en œuvre des actions. Le SGP se réjouit que les crédits accordés par l'OIF à l'APF répondent désormais à d'une logique globale avec des objectifs que l'APF se fixera en concertation avec l'OIF ;
- Ensuite vient la question du contrôle. M. le SGP souligne que puisqu'il n'y aura pas de contrôle *a priori*, un contrôle *a posteriori* sera nécessaire. L'évaluation est importante, mais pas n'importe quel type d'évaluation : l'évaluation à l'américaine, qui répond à une logique quantitative, n'a pas de sens dans le travail d'une organisation internationale. Il faut effectuer une évaluation qualitative et se poser les questions suivantes : Pourquoi une action est réalisée? À quoi sert-elle? En vaut-elle le coût? Cette évaluation qualitative nécessite de fixer des critères, critères qui pourraient être fixés d'un commun accord entre l'APF et l'OIF.

Le SGP indique que l'APF aura besoin d'accompagnement dans les modes d'évaluation.

Il rappelle que si l'APF a mené des missions par le passé qui pouvaient être justifiées, il faut savoir se réformer et ne pas se soumettre à la facilité intellectuelle, la faiblesse politique ou la paresse administrative qui pourraient laisser croire que parce qu'on faisait une action avant, il faut la continuer même s'il est démontré que celle-ci est inutile. Il

indique qu'il ne fait pas partie des personnes qui croient que l'avant était toujours mieux, mais plutôt de celles qui croient que c'est dans le progrès qu'on avance. Il souligne qu'il faut savoir sans cesse se remettre en cause et estime que l'évaluation permettra de le faire.

En ce sens, il questionne l'Administrateur sur les moyens que l'OIF pourrait mettre à disposition de l'APF pour l'appuyer dans l'évaluation.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada)**, remercie le SGP et donne la parole à l'Administrateur.

**L'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime**, indique que l'OIF a eu la chance d'avoir la Cour des comptes française qui a fait son évaluation pendant 8 ans. Ceci a abouti à plusieurs audits et près de 500 recommandations. Il fait part de son bonheur d'avoir entendu, lors du Sommet de Dakar, la Cour des comptes déclarer que sur les 8 institutions internationales qu'elle avait auditionnées, l'OIF était celle qui avait le plus progressé en terme de bonne gestion, de bonne gouvernance et de reddition de comptes.

Il indique par ailleurs que l'évaluation fait souvent peur, car elle n'est pas vue comme un outil qui aide à la bonne gestion. Par la formation et la pédagogie, l'OIF a réussi à faire ressortir l'intérêt de l'évaluation.

Il indique être parfaitement disposé à mettre à disposition du Secrétariat général de l'APF des équipes de l'OIF qui pourraient accompagner l'APF dans l'implantation de la gestion axée sur les résultats comme cadre de gestion et, également, sur l'intégration des questions d'égalité homme-femme de manière transversale dans les activités de l'APF.

L'Administrateur indique que plus il y aura de résultats démontrés par l'APF à la fin de 2015, plus il y aura de moyens qui lui seront accordés, car l'OIF a tout intérêt à passer par les meilleurs réseaux, ceux qui fournissent les meilleurs résultats.

Il rappelle que le cadre financier 2015 entre l'APF et l'OIF est un pari sur la confiance : malgré les restrictions budgétaires, l'OIF réitère son soutien financier à l'APF dans les mêmes conditions qu'avant, la contribution financière de l'OIF ne variant pas.

L'Administrateur indique que tout ce qui peut être partagé avec l'APF, à sa demande et dans le respect de la séparation des pouvoirs, lui sera accordé. Il se dit convaincu que le futur Administrateur de l'OIF poursuivra le travail dans cette ligne, car cette approche s'inscrit dans la logique de la Secrétaire générale de la Francophonie.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada)**, donne la parole au Président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon.

**Le Président de l'Assemblée nationale du Québec et vice-président de l'APF, M. Jacques Chagnon**, remercie l'Administrateur pour son exposé. Il salue l'héritage de l'ancien Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M. Abdou Diouf, avec qui l'APF a évolué positivement pendant près de 10 ans. Il indique que l'APF et l'OIF se sont rapprochées au cours de la dernière décennie et il se réjouit de ces évolutions.

Le Président Chagnon rappelle que lors de la dernière réunion du Bureau de l'APF d'Ottawa il avait proposé une motion qui suggérait que l'APF et l'OIF se dotent d'un cadre financier novateur, motion finalement adoptée en plénière lors de la 41<sup>e</sup> Session.

Il salue le travail de l'Administrateur et son ouverture d'esprit en faveur de l'APF. Il le remercie également pour son appui dans les processus visant à améliorer la façon de fonctionner de l'APF.

Le Président Chagnon indique qu'il est primordial que l'APF travaille sur la question de la prévisibilité. Pour ce faire, l'APF doit être en mesure de connaître ce qu'elle aura comme budget sur une période de quatre ans. Des éléments sont incontournables dans les actions de l'APF en concertation avec l'OIF. Parmi ces éléments, les plus importants sont les séminaires parlementaires et stages pour fonctionnaires. Si les séminaires parlementaires sont particulièrement demandés, ce qui démontre l'intérêt de ces derniers, il existe aussi des besoins importants en matière de renforcement des administrations parlementaires. La France offre depuis longtemps des services dans ce secteur, le Québec s'apprête bientôt à faire de même. Le financement accordé par l'OIF à l'APF pour ces stages et séminaires permet à l'APF de répondre à une demande importante. Pour que l'APF soit à même de mieux planifier sa réponse à cette demande, il est primordial que l'APF connaisse les moyens dont elle disposera pour mener des actions de coopération sur une période de 4 ans. Il en va de l'efficacité de l'APF de manière générale, mais aussi du rendement des crédits qui lui sont accordés.

Le Président Chagnon indique que ce besoin de visibilité sur 4 ans est également vrai pour la coopération en faveur des femmes parlementaires et des jeunes. L'APF et l'OIF ont un intérêt à pouvoir planifier sur une base quadriennale l'organisation de leurs relations financière et il émet le souhait que cet élément figure dans le protocole financier qui sera conclu prochainement avec l'OIF.

Le Président Chagnon indique que les parlementaires francophones ont grandement apprécié de travailler avec l'Administrateur et lui adressent leurs plus grandes marques de respect, d'admiration et d'amitié.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** donne la parole au Président de la Commission des affaires parlementaires, M. Robert Aubin (Canada).

**Le Président de la Commission des affaires parlementaires, M. Robert Aubin (Canada),** remercie l'Administrateur et souligne qu'il fait honneur à sa ville d'origine, Trois-Rivières. Il indique que l'audition de l'Administrateur apporte un éclairage indispensable aux questions que se posent les parlementaires.

Le Président Aubin souligne que l'APF est en mesure de mobiliser une expertise inégalée dans les parlements francophones. Il souligne que, comme le rappelle souvent le SGP, M. Pascal Terrasse, la commission des affaires parlementaires assume le leadership des programmes de coopération parlementaire de l'APF. Au cours des dernières années, l'OIF a apporté son soutien aux actions de coopération interparlementaire et il remercie l'Administrateur pour les fonds affectés à cet effet. Il se réjouit que ces fonds soient renouvelés dans un nouveau protocole financier unique, ce qui simplifie et rationalise les choses.

Le Président Aubin estime qu'il est important que l'APF conserve un droit de regard dans l'innovation proposée par l'OIF, c'est-à-dire le financement à hauteur de 85 000 € de la participation de parlementaires à des actions choisies par l'OIF. Il demande à l'Administrateur de précision sur le fonctionnement de cette nouvelle forme de collaboration.

Par ailleurs, il indique que, l'APF mettra en place le programme « jeunes pousses » pour les jeunes parlementaires, personnalité d'avenir de l'espace francophone. De même l'APF lance au Mali et à Madagascar et, peut-être bientôt en Haïti, des programmes multilatéraux de développement parlementaire afin de renforcer l'action des parlements dans ces pays en sortie de crise. En outre, dans le cadre des synergies avec les opérateurs, l'APF mène une importante formation annuelle pour fonctionnaires parlementaires avec l'Université Senghor d'Alexandrie et envisage de développer avec cette dernière des formations, en ligne avec le concours de l'Association des Secrétaires généraux de Parlements francophones.

Afin de répondre à de justes préoccupations exprimées par l'OIF, le Président Aubin indique que la Commission des affaires parlementaires va produire cette année un rapport sur les institutions nationales des droits de l'Homme. La Commission des affaires parlementaires est également à la disposition de l'OIF pour travailler sur les questions de la Réforme des systèmes de sécurité (RSS) au sein des parlements francophones en particulier lors de séminaire visant à renforcer le contrôle parlementaire des systèmes de sécurité. Bref, ces nombreuses actions de coopération de l'APF vont toutes dans le même sens : le nécessaire renforcement des capacités des parlements du sud.

Le Président Aubin précise que ce renforcement va de pair avec des actions en amont sur l'état civil, le renforcement électoral, le scrutin législatif puis l'échange d'expérience pour les parlementaires nouvellement élus, et le renforcement de l'expertise technique des fonctionnaires parlementaires. Voilà l'ensemble des éléments sur lesquels la Commission des affaires parlementaires est mobilisée.

Le Président Aubin interroge l'Administrateur, en plus de sa question préalable sur l'utilisation des fonds accordés par l'OIF pour la participation des parlementaires à ses activités, sur deux autres éléments :

- quelle place et quel rôle les parlementaires doivent-ils jouer dans le soutien de la Francophonie au processus électoral?
- Après 8 ou 9 années d'actions appréciées de tous comme Administrateur de l'OIF, Clément Duhaime a-t-il des regrets sur des actions qu'il aurait souhaité mener avec les parlementaires francophones et qui, pour diverses raisons, dont peut-être des raisons budgétaires, n'ont pas pu l'être?

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), remercie le Président de la Commission des affaires parlementaires et donne la parole à l'Administrateur.

**L'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime**, rappelle qu'il est toujours Administrateur de l'OIF et que la nouvelle Secrétaire générale lui a confirmé toute la confiance que le Président Diouf avait placée en lui. Il indique qu'il est donc difficile pour lui de s'exprimer sur ses éventuelles déceptions.

Pour ce qui est de l'utilisation des 85 000 € réservés pour la participation de parlementaires aux activités de l'OIF, cette dernière se fera dans le cadre d'initiatives que prendra l'OIF dans différents secteurs tels la formation professionnelle, l'économie, les changements climatiques. A cette utilisation s'ajoutera en plus la participation de l'APF aux missions d'observation électorales : il y aura une vingtaine d'élections au cours des deux prochaines années dans l'espace francophone.

Sur ce sujet, il regrette que l'APF soit trop souvent sollicitée par l'OIF à la dernière minute pour participer aux missions d'observation d'élections ce qui, comprend-il, peut être fort désagréable pour les parlementaires et empêche de faire appel à la diversité souhaitée par l'OIF.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada)**, donne la parole à la Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, Mme Françoise Bertieaux (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles).

**La Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, Mme Françoise Bertieaux (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)** indique qu'il s'agit d'une bonne tradition de pouvoir échanger avec l'Administrateur de l'OIF à l'occasion des Bureaux de l'APF. Elle se dit favorable à la densification des échanges entre l'APF et l'OIF.

La Présidente Françoise Bertieaux indique qu'à l'occasion de sa rencontre avec la nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie, elle a évoqué les difficultés rencontrées entre le Réseau des femmes parlementaires de l'APF et le Réseau pour l'égalité femme-homme de l'OIF, réseau constitué de personnalités de la société civile pour la préparation du Sommet de Dakar et qui a par la suite été pérennisé. Elle indique avoir souligné la nécessité, pour les parlementaires, de pouvoir garder une relation privilégiée avec le Réseau égalité femme-homme parce que la société civile est la cellule de vigilance des parlementaires et les parlementaires ont besoin d'être alimentés par cette cellule de vigilance. Elle souligne qu'elle a également mentionné à la Secrétaire générale la nécessité d'institutionnaliser les échanges entre le Réseau de l'APF et le Réseau de l'OIF, car l'année qui vient de s'écouler a été des plus confuses. Elle indique avoir senti la sensibilité de la Secrétaire générale de la Francophonie à cet égard et interroge l'Administrateur sur cet enjeu.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada)**, donne la parole à M. Chafik Rachadi, député (Maroc).

**M. Chafik Rachadi (Maroc)** remercie l'Administrateur pour son intervention et se réjouit d'être à la réunion du Bureau de l'APF. Il rappelle que la Francophonie représente l'espoir d'une fraternité dans le respect mutuel et le dialogue des cultures. Sur la question de l'approfondissement des relations APF-OIF, il souligne qu'il s'agit d'un objectif clairement édicté dans le cadre stratégique 2014-2018 de l'APF.

Il rappelle ensuite le message du Roi du Maroc adressé aux Chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de la Francophonie de Dakar. Ce message indique qu'en ces temps troublés, à cheval entre des modèles traditionnels de socialisation et des logiques mondialisées, il importait de lutter contre les discours violents qui tentent de semer la haine et de réduire le statut des femmes au sein des sociétés. Dans ces moments difficiles, il est important de se souvenir des valeurs partagées de la Francophonie et de prendre des mesures indispensables pour défendre ensemble les projets de sociétés fondées sur l'ouverture, la tolérance, la liberté, la diversité et le partage.

Sur un autre volet, il rappelle que les cultures et les langues sont des paramètres de compétitivité pour les Nations et contribuent à la qualité de l'environnement des affaires : il s'agit de facteurs structurants du capital immatériel de chaque nation. Alors que le nombre de locuteurs francophone pourrait tripler d'ici 2050, il revient à la Francophonie de transformer la réalité démographique de l'espace francophone en force culturelle, politique et économique. L'existence d'une passerelle francophone dépasse le simple usage de la langue, il s'agit d'une opportunité de rayonnement pour chaque Nation et du progrès des peuples.

Il souligne que l'APF et l'OIF ont la même vision, les deux organisations veulent aller dans le même sens et contribuer au développement durable. Il est donc important, au-delà du côté financier de la chose, que la parole soit jointe à l'acte avec des résultats tangibles et axés sur cette nouvelle culture qui ne fait plus peur.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** donne la parole à l'Administrateur de l'OIF.

**L'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime,** indique que le dialogue des cultures est au cœur de la raison d'être de la Francophonie. C'est pourquoi l'ancien Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M. Abdou Diouf, s'est battu pour que la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles soit en premier lieu ratifiée par les États francophones.

Il revient ensuite sur le chiffre de 274 millions de francophones qui provient de l'excellent rapport de l'observatoire de la langue française de l'OIF. Il indique que s'il s'agit d'un chiffre fondé et réel dont on peut se réjouir, il faut néanmoins avoir conscience que la démographie doit être accompagnée par l'éducation. Car seule l'éducation permet que la langue française continue d'incarner la modernité, de créer des richesses et des emplois. Il souligne par ailleurs l'importance de respecter les langues nationales au côté du français, car, comme le disait le Secrétaire général de la Francophonie, « *l'homme du 21ème siècle sera celui qui parle plusieurs langues* ».

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** donne la parole à M. Jean-Pierre Dufau, député (France) et vice-président de l'APF.

**Le Vice-président de l'APF, M. Jean-Pierre Dufau (France)** indique qu'il a le sentiment d'être à un tournant important de la Francophonie : après les pères fondateurs, le départ d'Abdou Diouf marque une page de l'histoire de la Francophonie. Il indique qu'il y a beaucoup d'autres raisons qui font qu'une nouvelle page est en train de s'écrire dans le livre commun francophone : la désignation d'une femme, Son Excellence Mme Michaele Jean, au poste de Secrétaire générale de la Francophonie et le départ consécutif de M. Clément Duhaime. Au regard de ces changements, le rapprochement entre l'APF et l'OIF est plus pertinent que jamais. Il salue l'anticipation clairvoyante du SGP de l'APF qui, dans son cadre stratégique 2014-2018, avait évoqué cette situation.

M. Dufau indique que la Francophonie est dans un moment nouveau et qu'il faudra continuer à véhiculer les mêmes valeurs, car si le monde change, si les techniques changent, si les technologies changent, les morales et les principes ne changent pas. Ils sont intemporels.

M. Dufau rappelle que la question du terrorisme est plus que jamais d'actualité. Cette question nécessitera une solidarité accrue du monde francophone et du monde de la liberté. Il est impossible de se départir d'une réflexion mondiale. La Francophonie doit s'intégrer dans la mondialisation, les deux principes ne peuvent être séparés et c'est un nouveau défi.

Il estime par ailleurs nécessaire de démontrer, à travers la Francophonie, ce que la langue française peut apporter de plus à une pensée unique ou unifiée. Ceci ne doit pas empêcher d'avoir au sein de la Francophonie des débats. Il faudra concilier l'universalité des droits de l'Homme et le respect de la diversité culturelle. Il indique que dans le monde actuel, il faudra délimiter les balises de la diversité culturelle et s'interroger sur ce qui prime : la différence des cultures, la différence des approches face à une situation ou le côté universel du genre humain.

M. Dufau souligne par ailleurs qu'il est important que la Francophonie ne se laisse pas endormir par les amalgames. À titre d'exemple, la violence du groupe Boko Haram censée répondre à celle des caricatures de Charlie Hebdo est un faux amalgame.

M. Dufau conclut en indiquant que la Francophonie doit permettre de mieux aborder les problèmes actuels. Il faut procéder à des échanges économiques, fraternels et amicaux. Il faudra également se pencher sur la façon dont sont menés ces échanges.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), remercie M. Dufau et donne la parole à l'Administrateur de l'OIF.**

**L'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime** fait remarquer que la Francophonie a dans son histoire toujours eu la capacité d'anticipation, malgré la modestie de ses moyens et grâce la force de ses hommes et de ses femmes.

Il rappelle que la Francophonie a été la première en 1997 à faire une Conférence des ministres chargés des inforoutes. Elle a aussi été aussi une des premières à aborder de front la question du dialogue des religions. Le Président Diouf, dans sa sagesse, s'est engagé à organiser, avec la collaboration de Sa Majesté le Roi du Maroc, une conférence internationale sur le dialogue des cultures et des religions ce qui a soulevé un certain nombre de questionnements de la part d'États et de gouvernements sur le rôle de la Francophonie en matière de religion. L'Administrateur témoigne de la réussite de cette conférence parce que la Francophonie a réuni autour d'une table des hommes et des femmes qui ont pu se parler sans langue de bois. Il évoque des témoignages de représentants du Niger et du Mali mettant en garde la communauté internationale sur les dangers de la radicalisation de l'Islam dans leur pays. Il s'agit là d'exemples qui démontrent que la Francophonie doit être là où on ne l'attend pas toujours et aujourd'hui on s'aperçoit qu'elle a eu raison d'être audacieuse.

L'Administrateur indique que la nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie incarne la diversité de la Francophonie : elle parle plusieurs langues couramment, elle est une femme, elle est une réfugiée politique qui a quitté Haïti pour le Canada où elle a occupé des postes importants. Le fait que la Francophonie nomme à sa tête une telle personnalité, qui représentera sa voix et son visage, démontre qu'elle n'a pas peur de la diversité.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), remercie l'Administrateur pour s'être investi avec autant de disponibilité dans ce dialogue et sollicite l'accord du Bureau pour décorer l'Administrateur et son principal collaborateur, Habib Benessahraoui, de l'ordre de la Pléiade, ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures.**

Le Président de l'APF indique que M. El Habib Benessahraoui est né à Marrakech au Maroc. Ingénieur en Chef, diplômé d'Agronomie générale - spécialisé en économie rurale et en économie du développement - il a exercé de nombreuses fonctions dans l'administration marocain.

Le Président de l'APF poursuit son propos en indiquant que dès 1986, M. Benessahraoui a travaillé au sein de la Francophonie institutionnelle jusqu'à devenir, en 1998, Directeur exécutif de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie.

Depuis 2009, M. Benessahraoui, est conseiller du Secrétaire général de la Francophonie et Chef du Bureau de l'Administrateur de l'OIF.

Déjà Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur de la République française et Chevalier de l'Ordre national du Québec, c'est au tour de la Francophonie de le distinguer aujourd'hui.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le Président de l'APF remet à M. Benessahraoui les insignes de Chevalier de la Pléiade, ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures et le félicite.

Le Président de l'APF appelle ensuite M. Clément Duhaime, qui a consacré une grande partie de sa brillante carrière à la Francophonie.

Il indique que M. Duhaime a été représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles, de 1997 à 1999, puis Conseiller spécial chargé de la politique de coopération et du budget auprès du Secrétaire général de la Francophonie, M. Boutros Boutros-Ghali.

Il fait observer que M. Duhaime a assuré auparavant la fonction de Conseiller spécial chargé de la préparation et du suivi des sommets des chefs d'État et de gouvernement auprès de deux secrétaires généraux de l'Agence de la Francophonie.

Délégué général du Québec à Paris et représentant personnel du Premier ministre du Québec auprès des Instances de la Francophonie d'octobre 2000 à décembre 2005, M. Duhaime est depuis janvier 2006 l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Déjà Commandeur de l'Ordre de la Pléiade, de l'Ordre national du mérite de la République française et de la République de Côte d'Ivoire, mais également Officier de l'Ordre national du Québec, c'est un immense plaisir pour le Président de l'APF de remettre les insignes de Grand Officier dans l'Ordre de la Pléiade.

Le Président McIntyre, indique que l'APF lui est grandement reconnaissante pour ce qu'il a accompli pour la Francophonie et pour les attentions qu'il n'a cessé de témoigner à l'endroit de l'APF, comme le montre une nouvelle fois sa présence parmi les membres du Bureau à Clermont-Ferrand.

Le Président de l'APF lui remet les insignes de Grand Officier de la Pléiade, ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Le SGP félicite également les deux récipiendaires pour leurs actions au sein de la Francophonie.

#### 4. Rapport d'activités du Secrétaire général parlementaire

Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), invite le Secrétaire général parlementaire à présenter son rapport d'activités depuis la réunion du Bureau d'Ottawa.

M. Pascal Terrasse (France), Secrétaire général parlementaire (SGP), remercie M. Jean-Pierre Dufau (France), président délégué de la section française, pour l'organisation de cette réunion ainsi que Mme Michèle André (France), présidente de la commission politique. Il salue cette initiative qui a permis la délocalisation de cette réunion hors de la capitale française. Il remercie également l'ensemble de l'équipe administrative de la section française pour l'organisation de cet événement.



M. Terrasse rappelle que le second semestre a été riche pour l'APF car il a été l'occasion de commencer la mise en œuvre du cadre stratégique de l'APF adopté à Ottawa. M. Terrasse souligne l'importance de la Session d'Ottawa qui a permis à l'APF de préparer au mieux sa contribution au Sommet de Dakar. Cet Avis de l'APF a été ainsi entendu par l'assemblée des Chefs d'États et de gouvernements présents. Quatre-vingt-un parlements et deux mille parlementaires ont ainsi été représentés par le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre. M. Terrasse indique que M. Aubin Minaku Ndjaladjoko, Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, s'est également exprimé devant la conférence ministérielle et a soutenu l'idée que les crises politiques que connaît actuellement l'espace francophone donnent une dimension et une responsabilité nouvelle à l'APF.

Le SGP souligne l'intense activité politique du second semestre de l'année 2014. En effet, des tentatives de déstabilisation ont eu lieu en zone sahélienne. Il indique que le Burkina Faso a connu une actualité complexe qui doit interpeller l'APF, laquelle a d'ailleurs joué un rôle politique majeur. Il rappelle que les problématiques du climat et de la sécurité représentent des enjeux importants pour l'APF. M. Terrasse soutient que la diplomatie d'influence constituera désormais un objectif important pour l'APF. Les entretiens qui ont lieu avec des élus de l'espace francophone s'inscrivent dans cette logique. Il a ainsi rencontré M. Hama Amadou, ancien Président de l'Assemblée nationale du Niger et M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger.

M. Terrasse poursuit son propos en évoquant son attachement à la coopération parlementaire. Elle a donné lieu à la mise en œuvre de cinq séminaires par l'APF durant le second semestre 2014. Deux séminaires ont eu lieu à Madagascar et au Togo sur le rôle du parlementaire en tant que législateur et contrôleur. Un troisième séminaire s'est tenu à Kinshasa sur le thème plus spécifique du contrôle parlementaire des systèmes de sécurité. Les deux derniers séminaires se sont quant à eux inspirés de l'actualité : l'environnement et le développement durable à Libreville et la transparence des industries extractives à Abidjan. Ces séminaires constituent un soutien au fonctionnement d'un parlement.

M. Terrasse rappelle l'objectif du programme Noria. Il précise que ce programme vise, au sein des parlements, en particulier dans le domaine de technologies de l'information à un meilleur fonctionnement des outils et des méthodes. Le second semestre 2014 a été l'occasion, en République démocratique du Congo, d'inaugurer un centre de documentation parlementaire rénové. L'APF, par le biais de ce programme, a également financé un réseau de téléphonie pour l'Assemblée nationale ivoirienne ainsi que de nombreuses formations sur l'utilisation des TIC. Il informe le Bureau que l'appui Noria au parlement tchadien a pris fin le 31 décembre 2014.

M. Terrasse rappelle qu'à ce sujet, il proposera à l'APF de tenir les engagements pris d'aider les sections malgache et malienne en leur octroyant le programme Noria. Il explique qu'un plan de développement parlementaire multilatéral a été mis en place pour ces sections et que des missions d'identification des besoins ont été organisées fin 2014 à Madagascar et au Mali. La mission au Mali a été plus réduite en raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie d'Ebola. À cet égard, le SGP réitère son soutien et sa solidarité aux pays touchés par Ebola. L'ensemble des parlementaires ayant participé à ces missions sont remerciés.

Par ailleurs, l'APF a poursuivi sa collaboration avec l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire dans le cadre du partenariat établi avec USAID/SUNY qui a eu recours, à deux reprises, à une expertise francophone. L'APF continue de parachever ainsi son plan de soutien.

Le SGP souligne deux événements majeurs qui ont marqué la Francophonie. Il s'agit du départ de S.E.M. Abdou Diouf et de l'élection Mme Michaëlle Jean au poste de Secrétaire générale de la Francophonie. M. Terrasse informe à ce propos qu'il a rencontré M. Abdou Diouf peu avant son départ afin de procéder à la signature, le 16 décembre 2014, du mémorandum entre l'APF et l'OIF qui avait été approuvé à la réunion d'Ottawa. M. Pascal Terrasse renouvelle sa confiance à Michaëlle Jean pour perpétuer l'œuvre de son prédécesseur et donner une impulsion nouvelle à la Francophonie.

Enfin, afin de clarifier l'organigramme de l'APF, M. Terrasse suggère que le Secrétaire général administratif change d'appellation.

Le SGP informe par ailleurs le Bureau du départ de deux personnes du secrétariat général de l'APF. Leur non remplacement aboutit à une réduction des frais de fonctionnement qu'il souhaite réaffecter aux missions.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), remercie le SGP pour son rapport d'activité et invite les membres du Bureau à s'exprimer sur le sujet.**

**M. Mathurin Coffi Nago**, président de l'Assemblée nationale du Bénin remercie la section française pour l'accueil et l'organisation de la réunion. Il rappelle à l'ensemble du Bureau la dimension parlementaire de l'APF et le caractère stratégique de la coopération avec l'OIF qui est nécessaire. L'adoption du cadre stratégique permettra de mieux apprécier la démarche de l'APF. Toutefois, il affirme qu'il est impératif que les actions de l'APF répondent à plusieurs principes et valeurs, notamment celle la gouvernance démocratique. À cet égard, la section béninoise souhaite que le Secrétariat général soit à l'écoute de tous ses partenaires et membres.

Le Président Nago estime que l'APF n'a pas tenu tous ses engagements car le parlement national des jeunes du Bénin, impulsé par l'APF, n'a pas été appuyé financièrement en 2013 et 2014. L'APF n'a pas été représentée à l'inauguration de ce PFJ en dépit d'une invitation adressée au secrétariat général. M. Mathurin Coffi Nago rappelle que l'APF doit faire preuve d'une égalité de traitement à l'égard de toutes les sections afin que l'APF puisse véritablement réussir sa mission de renforcement des capacités et d'appui.

**M. Terrasse (France), Secrétaire général parlementaire (SGP), en réponse au président de la section béninoise, affirme que pour la coordination des actions régionales, il a pris l'habitude de s'adresser aux chargés de mission régionaux et notamment à Christophe Lutundula pour l'Afrique, qui constitue le représentant du Secrétariat général de l'APF auprès des sections. Il rappelle que le responsable de la région Afrique traite certains sujets comme ce fut le cas ces derniers mois au Niger et au Burkina Faso.**

Le SGP tient à s'excuser pour l'absence de représentation de l'APF, il promet qu'en 2015, si la section béninoise le souhaite, des actions seront financées au Bénin pour le Parlement national des jeunes.

**M. Moustapha Niasse**, président de l'Assemblée nationale du Sénégal, remercie l'ensemble des sections qui ont participé au Sommet de Dakar. Il rappelle également qu'il n'a pas pu assister à la réunion d'Ottawa et félicite M. McIntyre pour son élection à la présidence de l'APF.

S'adressant à M. Clément Duhaime, administrateur de l'OIF, M. Moustapha Niasse évoque sa sympathie pour l'Acadie. Il est important, selon lui, de s'appuyer sur le principe de continuité qui doit être compris comme étant le culte et la promotion d'un idéal universel.

Il estime que la Francophonie c'est l'OIF et l'APF qui partagent des liens horizontaux. Pour M. Niasse, les interventions de Messieurs Terrasse, McIntyre et Duhaime confirment cela.

**M. Didier Berberat** (Suisse) revient sur la proposition de changement de titre du Secrétaire général administratif. Il souligne que si l'intention demeure il faudrait au préalable modifier l'article 11 du règlement et pour ce faire introduire et faire voter une proposition de modification du règlement.

**M. Philippe Courard** (Fédération Wallonie Bruxelles-Belgique) remercie M. Terrasse pour son activité quotidienne et la modernisation de l'APF par l'adoption d'un cadre stratégique donnant un sens au travail et aux actions de l'APF. Il réitère son soutien à la démarche de l'APF et indique que la section belge reste disposée à appuyer le travail de l'équipe administrative à Paris.

**M. Terrasse** confirme qu'il faut effectivement respecter le règlement pour changer le titre du Secrétaire général administratif. Il envisage de le proposer à la session de Berne si un accord était trouvé. Il rappelle également le dynamisme des organisations francophones telles que l'AUF, le notariat francophone, etc. qu'il a découvert lors de sa prise de fonction et souligne que la mission première de l'APF est d'être une organisation exclusivement parlementaire.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), propose au Bureau d'adopter le rapport d'activités du Secrétaire général parlementaire qui ne suscite pas d'opposition.

*Il en est ainsi décidé.*

## 5. Application du cadre stratégique 2014-2018

**M. Pascal Terrasse**, Secrétaire général parlementaire (SGP), rappelle que l'Assemblée plénière d'Ottawa a adopté le premier cadre stratégique de l'APF, qu'il importe maintenant de mettre en application. A cet effet, une matrice a été préparée, qu'il s'agira d'actualiser régulièrement afin de permettre, à chaque réunion de Bureau, de suivre ensemble sa mise en œuvre. Ce document répond à une demande qu'avait formulée le Président Chagnon lors du Bureau d'Ottawa. Il présente successivement les objectifs stratégiques, les actions, les propositions, l'instance ou les instances responsables et un délai « idéal » de réalisation.

Parmi tous les projets recensés, M. Terrasse voudrait d'ores et déjà obtenir l'accord du Bureau sur le lancement et le cadre de l'un d'entre eux auquel il est particulièrement attaché : le projet « jeunes pousses » (proposition 2.3.3 du cadre stratégique).

Le Cadre stratégique précise en effet : « Il devrait être possible d'imaginer un programme qui vise à identifier très en amont les "jeunes pousses" politiques, qui au sein des parlements ont un potentiel important. L'APF doit chercher à les accompagner et engager avec ces futurs dirigeants des contacts et des échanges leur permettant d'être porteurs de notre projet francophone. L'APF souhaite ainsi créer en son sein une formation axée sur le développement du leadership des jeunes parlementaires ».

Le programme « Jeunes parlementaires francophones » de l'APF aura donc vocation à :

- mettre en relation des acteurs politiques prometteurs d'une génération ;
- favoriser le dialogue et l'échange d'expériences ;
- révéler des potentiels et des compétences dans toutes leurs diversités ;

- promouvoir les valeurs sur lesquelles se fonde la Francophonie, au premier chef la paix, le respect de la démocratie et des droits de l'Homme, la diversité culturelle, la solidarité ;
- mettre en place une formation axée sur le développement du leadership ;
- promouvoir et renforcer la représentation et l'implication des jeunes dans les parlements francophones sur les plans quantitatif et qualitatif.

Le SGP indique que l'identification des participants sera placée sous la responsabilité des quatre assemblées régionales de l'APF, dans le respect des conditions de sélection ci-après, qui pourront être complétées au besoin, selon le contexte particulier de chacune des grandes Régions de l'APF.

Il s'agirait pour chaque Région de lancer un appel à candidatures auprès de toutes les sections, pour sélectionner les bénéficiaires du cycle de formation, en respectant les conditions suivantes :

- quatre parlementaires élus nationaux ;
- maîtrisant parfaitement la langue française ;
- deux hommes, deux femmes, en application du principe de parité ;
- de moins de 40 ans ;
- membres de quatre sections différentes ;
- en début de législature et ;
- comptant moins de 10 années de mandat parlementaire.

Le processus de sélection débutera au printemps pour s'achever avant l'été. Le cycle de formation débutera quant à lui à l'automne de la même année et se déroulera sur deux ans. Le processus de sélection interviendra donc tous les deux ans.

Ce programme sera structuré de la manière suivante. Les seize parlementaires sélectionnés s'engageront :

- à participer au cycle complet de deux ans ;
- avec deux rencontres annuelles de quatre à cinq jours ;
- organisées successivement dans chacune des régions de l'APF ;
- à l'issue de chaque cycle de formation, à présenter un compte-rendu d'expérience devant la session plénière de l'APF.

Il s'agira, lors de chaque réunion annuelle, d'aller à la rencontre des institutions de la section hôte afin de mieux appréhender leur fonctionnement, d'approfondir lors de travaux en commun des sujets liés à l'exercice de la fonction politique, de favoriser rencontres et échanges avec des personnalités et décideurs de haut niveau issus du monde politique, économique et de la société civile. Des rencontres avec les acteurs institutionnels de la Francophonie seront également organisées.

Le premier rendez-vous pourrait avoir lieu en Europe à l'automne 2015.

La mise en œuvre de ce programme sera assurée au nom du Bureau par le SGP et les chargés de mission régionaux qui en rendront compte à chaque réunion du Bureau.

Le budget prévisionnel est de 40 000 euros par an à la charge de l'APF. Ce budget n'inclut pas les frais de transport des parlementaires bénéficiaires jusqu'au lieu de rassemblement.

**M. Jacques Chagnon** (Président de l'Assemblée nationale du Québec) remercie le SGP de la matrice proposée qui permettra de suivre la mise en œuvre du cadre stratégique.

**M. Hamza Fassi-Fihri** (Fédération Wallonie Bruxelles-Belgique) dit tout l'intérêt du nouveau programme « jeunes pousses ». Cela fera en effet gagner beaucoup de temps aux jeunes élus et renforcera les liens entre les uns et les autres au sein de la Francophonie. Il ajoute avoir lui-même participé au programme d'ASPEN. Il aimerait avoir des éléments complémentaires sur le contenu de cette formation.

**M. Pascal Terrasse**, Secrétaire général parlementaire, explique que le travail se fera de la même manière que dans les formations d'ASPEN, avec en plus, une dimension francophone. Quatre formations de quatre jours pour un cycle de deux ans avec au programme notamment, l'étude des différents systèmes démocratiques francophones et de l'Etat de droit. Certains bénéficiaires deviendront des leaders importants ; c'est pourquoi il est important pour l'APF de les repérer bien en amont, afin de les accompagner et de faire en sorte qu'ils portent les engagements francophones. Ils pourront bien évidemment travailler en réseau. Il ajoute que toutes les idées sur les contenus, sont à ce stade, les bienvenues.

**M. Mathurin Coffi Nago** (Président de l'Assemblée nationale du Bénin) souligne le caractère innovant de cette action, qui va dans le bon sens. Il a néanmoins le sentiment de voir apparaître de nouveaux concepts - responsables régionaux / chargés de mission régionaux - dont le rôle et les missions, ne sont selon lui, pas clairement définis.

**M. Pascal Terrasse**, Secrétaire général parlementaire, indique faire en l'espèce, application du Règlement, dans sa partie sur les assemblées régionales.

**M. Aubin Minaku Ndjalandjoko**, Premier vice-président de l'APF, Président de l'Assemblée nationale de la RDC, précise que toutes les sections seront consultées via le chargé de mission régional, que les droits des présidents de section seront bien évidemment respectés et que les décisions devront rencontrer l'accord de l'assemblée régionale.

Le **Président Nago** demande malgré tout que le contenu des missions soit précisé.

*Le Bureau prend acte de la matrice de suivi du Cadre stratégique et approuve le lancement ainsi que le cadre du programme « jeunes pousses ».*

## 6. Composition de l'Assemblée

Le **Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), donne la parole au Secrétaire général parlementaire sur le point 6 de l'ordre du jour « composition de l'Assemblée ».

**M. Pascal Terrasse**, Secrétaire général parlementaire (SGP), mentionne qu'il est de son rôle d'informer le Bureau de la situation actuelle des sections adhérant à l'APF. Il souligne qu'à ce jour, l'APF est composée de 81 sections. 50 ont le statut de membre à part entière tandis que 15 bénéficient du statut de membre associé. Il y a également 16 observateurs.

Actuellement, deux sections, la République centrafricaine et la République arabe syrienne sont sous le coup d'une mesure de suspension des instances de l'APF. Il rappelle qu'il a rencontré à Ottawa le Président du Comité de transition de la République centrafricaine.

L'APF n'a reçu aucune demande d'adhésion formelle depuis la dernière Session, certaines informations peuvent toutefois laisser croire à un élargissement en 2015.

Tout d'abord, il a répondu cet automne à une demande d'information du Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) qui souhaiterait éventuellement rejoindre les rangs de l'APF.

M. Terrasse a également reçu une demande du Parlement du Djibouti qui souhaitait connaître le montant des arriérés de cotisations qu'il devait régler pour retrouver sa place au sein de notre Assemblée. En 2005, la section de Djibouti accusait 6 années de retard dans le paiement de ses cotisations pour un montant s'élevant à 26 346€. Face à cette situation, la Délégation permanente du Bureau avait alors décidé d'appliquer l'article 20.10 du règlement de l'APF qui prévoit que : « toute section qui, pendant plus de quatre années civiles échues, ne s'est pas acquittée de ses cotisations ou n'a pas participé aux activités de l'Assemblée n'est plus membre de l'Assemblée. »

Le SGP compte sur notre Chargé de Mission Afrique pour effectuer le suivi auprès de ces deux parlements qui auraient toute leur place au sein de notre Assemblée.

Pour mémoire, le SGP rappelle que trois nouveaux membres ont été admis comme observateurs de l'OIF au Sommet de Dakar : le Costa-Rica, le Mexique et le Kosovo.

Il rappelle enfin que le cadre stratégique confie aux Régions un rôle déterminant sur ce dossier.

Il mentionne que la Région Amérique a effectué cet automne des démarches sur le continent latino-américain.

**Mme Michèle André** (France) demande où en sont les démarches d'adhésion du Parlement européen.

**M. Jean-Paul Wahl** (Fédération Wallonie Bruxelles-Belgique) répond que le Parlement européen est réticent à reconnaître une délégation sur la base d'une langue. En revanche, quelques parlementaires européens aimeraient se joindre l'APF sur la base d'un groupe d'amitié.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada) cède la parole au Chargé de mission Amérique.

**M. Jagmeet Singh** (Ontario) qui remplace, pour cette réunion du Bureau, le chargé de mission Amérique, M. Michel Samson (Nouvelle-Ecosse), fait une intervention sur les actions entreprises par la Région Amérique concernant la consolidation et l'expansion de l'APF sur le continent américain.

M. Sing rappelle que l'Etat du New Hampshire a officiellement été admis à l'APF à titre d'observateur, lors de la 40<sup>e</sup> Session de l'APF à Ottawa. Il mentionne que dans la foulée de cette réussite, la présidente de la Conférence des présidences de section (CPS - Région Amérique), Mme Carole Poirier (Québec), a profité d'un déplacement en Amérique du Sud pour effectuer une mission d'information auprès du Parlement argentin, au sein duquel plusieurs parlementaires parlent français. Cette mission a eu lieu les 6 et 7 novembre 2014 et a été un grand succès. Mme Poirier a obtenu l'appui du Président du Sénat et du Président de la Commission des relations internationales de la Chambre des députés du Congrès de la Nation argentine pour la création d'une section argentine de l'APF. Ainsi, les autorités parlementaires argentines transmettront sous peu une demande d'adhésion à l'APF. Le secrétariat de la Région Amérique reste donc en contact avec eux afin de les

appuyer dans leurs démarches. La Région Amérique espère pouvoir compter bientôt l'Argentine parmi les membres de l'APF.

M. Sing présente des informations relatives à la francophonie en Argentine. Il mentionne que l'Argentine compte une longue histoire francophile. Plus de 261 000 Français ont immigré en Argentine entre 1857 et 1946. Ces immigrants ont influencé durablement la culture et l'identité locales à l'instar de plusieurs pays d'Amérique latine qui accueillent plusieurs dizaines de milliers d'immigrants français. En 2006, dans le cadre du recensement de la population, plus de 6 millions d'argentins, soit 17% de la population, se réclamaient d'ascendance française. M. Sing fait valoir qu'aujourd'hui la pratique du français est répandue au sein de l'élite et des classes sociales privilégiées et son apprentissage demeure obligatoire dans le cursus scolaire. De façon générale en Amérique latine, plusieurs facteurs contribuent à amplifier l'attrait pour l'apprentissage du français notamment, la présence bien ancrée des communautés religieuses canadiennes francophones, la proximité culturelle et linguistique entre le français, l'espagnol et le portugais et les projets d'immigration à destination du Canada francophone que nourrissent un nombre croissant de latino-américains.

## 7. Rapport du Trésorier sur le projet de budget 2015

### 8. Coopération parlementaire

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada)**, propose de mettre en discussion commune les points 7 et 8 de l'ordre du jour pour plus de lisibilité du budget comme ces points sont liés. Il transmet la parole au Secrétaire général parlementaire (SGP) afin qu'il présente ses propositions en matière de coopération parlementaire.

**M. Pascal Terrasse (France)**, SGP, précise que le projet de budget qui est présenté est totalement innovant, tant dans son contenu que dans sa forme.

Il rappelle que l'APF sera liée désormais avec l'OIF par un seul protocole financier contre cinq auparavant. Cette unicité de protocole permettra une meilleure souplesse et réactivité. Les fonds seront désormais fongibles.

Il a souhaité également une plus grande transparence dans la préparation de ce budget, et c'est la raison pour laquelle il a notamment demandé que soient présentées des programmations précises des actions de coopération et des déplacements internationaux.

Il a demandé qu'un recensement soit effectué auprès de l'ensemble des sections des actions de coopération demandées ou suggérées. M. Terrasse a ensuite engagé une consultation qui a conduit à proposer les actions suivantes.

La programmation 2015 est marquée par l'organisation du Parlement francophone des jeunes. Elle fait très clairement apparaître une priorité : celle donnée aux deux pays en sortie de crise qui ont rejoint l'APF en 2014, à savoir Madagascar et le Mali. Cette programmation pourra, bien sûr, en fonction des aléas et des événements internationaux, être modifiée au cours de l'année. Il précise qu'il aura l'occasion d'en dresser un premier bilan lors du prochain Bureau à Berne.

En ce qui concerne le programme de séminaires en faveur des parlementaires, M. Terrasse indique qu'il a adressé le 12 novembre 2014 un courrier à l'ensemble des sections proposant de lui faire part des demandes de séminaires parlementaires pour l'année 2015.

Outre le séminaire parlementaire qui sera réalisé au Mali dans le cadre des programmes multilatéraux de développement parlementaire francophone, il indique avoir reçu la candidature de la RDC pour la tenue d'un séminaire parlementaire sur « les mécanismes de contrôle parlementaire des fonds de l'aide publique destinée aux pays en voie de développement ». C'est un sujet original sur un thème aujourd'hui majeur dans le cadre de la raréfaction des ressources budgétaires : l'évaluation.

Par ailleurs, il propose de réaliser cette année le séminaire prévu en 2014 sur l'éducation au développement durable, ainsi que de reconduire les actions de l'APF en coopération avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) pour un séminaire commun. Ces actions consacrées à la thématique de l'environnement lui semblent être en concordance avec l'actualité internationale de 2015, et notamment la réunion de la 21<sup>e</sup> conférence climat à Paris.

M. Terrasse précise que des séminaires spécialisés, d'une part sur « le contrôle parlementaire dans le domaine des services de sécurité (armées, police, justice) » et d'autre part, sur « Parlements et institutions nationales des droits de l'Homme dans l'espace francophone » pourraient être organisés cette année, s'il survenait des disponibilités en raison d'annulation d'autres actions. Ces dernières thématiques concernent des thèmes prioritaires de l'OIF.

Enfin, il rappelle que l'APF dispose d'un fonds spécial pour Haïti qui permettrait d'organiser un séminaire parlementaire à Port-au-Prince afin de répondre à la demande orale du Parlement haïtien. Ce séminaire pourrait se dérouler fin 2015 ou début 2016 en raison du report cette année des élections législatives et sénatoriales.

En ce qui concerne les programmes pour les fonctionnaires parlementaires, M. Terrasse indique qu'il a adressé le 12 novembre 2014 un courrier à l'ensemble des sections proposant de lui adresser des candidatures pour le stage co-organisé avec l'ENA et le Parlement français sur l'organisation du travail parlementaire qui se tiendra à Paris du 30 mars au 24 avril prochain. En effet, depuis 1997, l'APF finance chaque année une dizaine de bourses pour cette formation.

Il précise avoir reçu 20 candidatures provenant des 16 sections suivantes : Arménie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Niger, RDC, Roumanie, Sénégal, Seychelles, Tchad et Vietnam.

Il ajoute retenir cinq critères objectifs le conduisant aux propositions qu'il présente au Bureau en toute transparence, après examen attentif de la qualité des dossiers :

1. Seules sont éligibles les sections à jour de cotisation ;
2. Le respect du délai-limite de transmission de dossiers de candidatures qui doivent en outre être complets ;
3. Le respect du principe de rotation des sections bénéficiaires ;
4. Au sein d'une même section, la préférence aux candidatures de fonctionnaires parlementaires n'ayant pas encore fait de stage à Paris et, a fortiori, n'ayant pas effectué ce même stage ENA ;
5. Un certain équilibre entre les candidatures afin que le groupe des stagiaires APF représente les diverses régions de l'APF, la parité autant que possible et le bicamérisme lorsqu'il existe.

M. Terrasse propose ainsi de retenir 11 candidatures pour la promotion 2015.



Concrètement, il s'agit des candidatures de 10 fonctionnaires parlementaires sur financement direct de l'APF venant d'Arménie, du Cambodge, du Cameroun, du Liban, de Madagascar, du Mali, de Roumanie, du Sénégal, du Tchad et du Vietnam, ainsi que d'une fonctionnaire du Parlement d'Haïti sur fonds spécial de l'APF pour Haïti. Il remarque que sur ces 11 candidatures, 5 sont des candidatures féminines, ce dont il se réjouit.

Par ailleurs, il propose également d'organiser deux autres activités à l'intention des fonctionnaires parlementaires : une formation à Madagascar, en partenariat avec l'Université Senghor d'Alexandrie et des stages d'immersion au sein du secrétariat de l'APF pour de jeunes fonctionnaires parlementaires issus de vos sections.

Pendant ce stage d'un mois le fonctionnaire parlementaire a l'occasion de découvrir le fonctionnement de l'APF, de se familiariser avec les différents programmes de coopération et les commissions et d'établir des contacts plus personnels qui facilitent ensuite la communication entre l'APF et son parlement.

Les candidats sélectionnés étant parfaitement francophones, ils peuvent dès leur arrivée participer aux travaux de l'APF. Il rappelle que l'APF prend en charge les frais liés au déplacement et à l'hébergement du stagiaire mais que le Parlement d'origine doit s'engager parallèlement à continuer à lui verser son salaire et à lui conserver son poste qu'il réintègre dès son retour.

Depuis quatre ans, il précise que l'APF a ainsi pu accueillir des représentants des assemblées du Vietnam, du Burkina Faso, du Burundi, d'Haïti, du Cambodge, du Gabon et dernièrement de Côte d'Ivoire, M. Amadou Diarrassouba. Ils ont tous valablement contribué au travail du Secrétariat général et apporté un regard neuf aux diverses activités. Ils doivent aujourd'hui être les relais naturels entre l'APF et les sections qu'ils représentent.

M. Terrasse ajoute que le succès de ce stage entièrement financé par l'APF ne se dément pas car il a encore reçu pour l'année 2015, 9 dossiers provenant de 7 parlements : Il s'agit des pays suivants : Pour la région Afrique, des demandes sont parvenues du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Mali, de Madagascar, du Niger et des Seychelles. Pour l'Europe, c'est la Moldavie qui a fait acte de candidature.

Au regard des moyens de l'APF, de l'équilibre géographique et de la charge de travail au Secrétariat général, il propose au Bureau de retenir trois candidats venant de Moldavie, des Seychelles et de la Côte d'Ivoire qui se succéderont au deuxième, troisième et dernier trimestre de l'année 2015 à raison d'un mois chacun.

Des précisions sur la période les modalités de leur séjour leur seront apportées ultérieurement. Il rappelle que cette action fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'APF et le parlement qui détache son fonctionnaire.

L'engouement suscité et les résultats obtenus nous encouragent à maintenir, malgré son coût non négligeable, cette expérience de renforcement et de valorisation des compétences administratives de nos parlements.

Enfin, il mentionne que l'APF a reçu une demande particulière de la part du Cambodge qui va accueillir chaque année pendant trois ans un événement APF : la Commission politique en 2015, le Bureau en 2016 et la régionale Asie en 2017. Pour aider à préparer ces événements, la section cambodgienne demande le maintien des cours de français pour des fonctionnaires des deux Chambres. Le SGP propose d'accéder à cette demande.

### Programme Noria

M. Terrasse rappelle que le programme Noria a pour objectif d'accompagner les parlements dans la réduction de la fracture numérique entre le Nord et le Sud. Il informe qu'il est constitué de trois appuis : l'appui à la modernisation des systèmes d'information, la promotion de la francophonie et l'appui à la formation et aux stages. Le SGP renvoie à son rapport d'activité pour prendre connaissance du détail des activités de ces trois formes d'appui.

Concernant le premier appui, l'appui à la modernisation des systèmes d'information, le SGP propose de poursuivre les efforts déployés par l'APF depuis deux ans en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo. Il indique que l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire dispose désormais d'un ensemble de système de téléphonie opérationnel et que le parlement de République démocratique du Congo a bénéficié d'un centre de documentation parlementaire moderne et complet. Cette aide se poursuivra en 2015 en dotant le parlement de la République démocratique du Congo d'outils et de techniques de communication, de retransmission et de transcription des débats parlementaires. L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire bénéficiera également d'un site institutionnel performant et disposera de technologies de pointe dans la gestion de flux d'information. Parallèlement, des formations seront également organisées dans ces deux pays.

L'appui du programme au Tchad ayant cessé fin 2014, l'APF aurait dû lancer un appel à candidature en septembre 2014 et octroyer le programme Noria à de nouveaux bénéficiaires, mais il a été considéré que les parlements en sortie de crise devaient être prioritaires, conformément aux décisions prises lors de la réunion d'Ottawa. Des missions de diagnostic ayant été effectuées au Mali et à Madagascar, il apparaît que des besoins importants ont été identifiés en matière d'organisation du travail parlementaire et en modernisation des circuits d'information.

Concernant l'appui Promotion de la Francophonie, qui consiste à renforcer la présence et la diffusion de l'information parlementaire francophone, un appel à candidature a été lancé. Sept demandes ont été reçues. Elles proviennent de l'Arménie, du Cap Vert, de la Moldavie, du Sénégal, du Valais, du Tchad et de Madagascar. Le SGP a proposé de retenir une seule demande celle de la section moldave, en raison des contraintes budgétaires que connaît l'APF. Cette section a sollicité l'APF à de nombreuses reprises par le passé. Les autres parlements bénéficiant de cet appui sont ceux de la Grèce et des Seychelles dont le programme se poursuit.

Enfin, concernant l'appui à la formation en matière de nouvelles technologies, le Sénégal bénéficiera d'un séminaire sur le thème « outils de gestion des communications parlementaires ». Le Cambodge bénéficiera quant à lui d'un séminaire sur le thème « e-parlement et gouvernance démocratique ».

### Programme jeunesse

**M. Pascal Terrasse** (France) indique que l'événement important de l'année sera la réunion du septième Parlement francophone des jeunes, qui est doté d'un budget de 110 000 euros.

Il précise que cette réunion du PFJ contraint l'APF à limiter ses budgets en faveur des parlements nationaux des jeunes. Il mentionne que les sections du Bénin, du Sénégal et du Tchad ont installé, ou sont sur le point d'installer officiellement ces jeunes structures.

M. Terrasse, salue l'initiative du Président Nago, qui a manifesté une déterminante volonté politique en installant le parlement national du Bénin. Il souligne que la première session ordinaire du Parlement national des jeunes du Bénin (PNJB) a eu lieu du 26 au 30 décembre 2014, après celle de son installation en septembre dernier. Il indique que ce jeune parlement est composé de 85 jeunes filles et garçons âgés de 18 à 23 ans, originaires des 12 départements administratifs du pays et provenant des centres d'apprentissage, de l'enseignement professionnel et des universités. Il souligne néanmoins que le fonctionnement du PNJ du Bénin s'est effectué jusqu'à ce jour sans le soutien financier de l'APF, mais il profite de l'occasion qui lui est offerte pour réaffirmer au Président de l'Assemblée nationale du Bénin la disponibilité de l'APF, pour accompagner le PNJB dans l'une ou l'autre de ces actions en 2015.

Le SGP indique également que d'autres sections ont également manifesté leur intérêt pour ce programme de coopération parlementaire, notamment Madagascar et la Côte d'Ivoire. Il précise que la feuille de route proposée par la Région Afrique est dans sa phase de concrétisation.

Il ajoute aussi qu'en Europe, la section arménienne a sollicité l'APF pour étudier ensemble les modalités de mise en place d'un parlement national des jeunes arméniens.

M. Terrasse termine son propos en précisant que ce sont ces trois pays qui seront soutenus cette année.

### **Programmes missions bons offices**

Le SGP, M. Pascal Terrasse (France), indique qu'il lui paraît important, comme le prévoit le cadre stratégique, que l'APF soit partie prenante aux processus de sortie de crise et de conciliation.

Pour cette raison, il propose de réserver 30 000 euros pour la réalisation de deux missions de bons offices. L'une pourrait se dérouler au premier semestre au Burkina Faso pour répondre à une invitation du Président du Conseil national de Transition, la seconde mission pourrait être décidée en fonction de l'évolution de l'actualité internationale.

### **Programme femmes**

En accord avec Mme Bertieaux et eu égard aux demandes qui nous ont été adressées par les femmes parlementaires des Assemblées de Madagascar et du Mali, il est proposé au Bureau de privilégier ces deux pays pour l'organisation des séminaires dans le cadre du programmes femmes. Mme Bertieaux expliquera plus en détail ci-après ces projets.

### **Plan de développement multilatéral parlementaire**

#### ***Côte d'Ivoire***

Le SGP, M. Pascal Terrasse (France), indique que l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone en faveur de la Côte d'Ivoire a été lancée il y a 2 ans à l'occasion du Bureau de Paris. Il rappelle aux membres du Bureau qu'il avait été alors confié au Secrétariat général la coordination de ce dispositif inédit.

Il indique avoir souhaité que l'APF continue la mise en œuvre de ce plan, non seulement parce que la Côte d'Ivoire est un pays essentiel pour la Francophonie, mais aussi parce qu'il était convaincu que ce dispositif novateur de coopération entre parlements

francophones, axés sur les résultats, pourrait déboucher sur des réalisations susceptibles d'être reproduites dans d'autres pays.

Le SGP souligne qu'après 2 ans, il est aujourd'hui possible d'affirmer que l'IMCIF a rempli la majeure partie des engagements initiaux pris par les parlements francophones en faveur de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

Il indique qu'un point sur l'état d'exécution des 29 projets du plan d'appui initial de l'IMCIF a été dressé cet automne avec l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire à l'occasion d'une réunion tenue le 17 octobre 2014 au Secrétariat général de l'APF. Si un certain nombre d'actions devenues non pertinentes ont été retiré de ce plan d'un commun accord entre les Parties, de nouvelles activités complémentaires, n'impliquant aucun surcoût pour l'APF, ont été ajoutées pour l'année 2015.

Le SGP invite les membres du Bureau à prendre connaissance de la mise à jour de ce plan dans son rapport d'activité. Il encourage par ailleurs les parlements membres à contribuer à la mise en œuvre d'une ou plusieurs activités prévues dans ce programme et invite ces derniers, le cas échéant, à se manifester auprès du Secrétariat général de l'APF.

Le SGP indique par ailleurs, que l'efficacité de l'IMCIF, combiné au précieux appui du parlement ivoirien, a permis de positionner avantageusement l'expertise des parlements francophones au sein du dispositif international intervenant dans le secteur de la gouvernance démocratique en Côte d'Ivoire, notamment auprès de USAID dont l'exécution du programme d'appui au parlement a été confiée l'Université d'Etat de New York, SUNY. Cette association SUNY/APF s'est concrétisée pour la première fois peu de temps après la Session d'Ottawa à l'occasion de deux actions, l'une sur les ressources humaines impliquant deux cadres respectivement de l'Assemblée du Québec et du Sénégal, l'autre réalisée par un fonctionnaire du Parlement du Canada sur le thème des nouvelles technologies.

Il rappelle que les frais liés aux activités mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat avec SUNY sont pris en charge par USAID et n'impliquent pas de dépense pour l'APF ou l'Assemblée mettant à disposition son expertise.

Il conclut en indiquant que de récents échanges avec SUNY permettent de croire à un nombre croissant de collaborations de ce type pour l'année 2015 dans au moins 5 secteurs : communication parlementaire, archives/documentation, ressources humaines, procédure parlementaire, éthique ainsi que gestion administrative et financière. Il s'agit là d'un moyen efficace de faire valoir l'expertise des Assemblées francophones à des coûts nuls tant pour l'APF que pour les parlements francophones.

### ***Madagascar***

**M. Pascal Terrasse** précise que Madagascar est un Etat majeur de la Francophonie dans l'Océan indien. En juillet dernier, la Grande Ile a été réintégrée au sein de l'APF lors de la session d'Ottawa et, immédiatement, le SGP a rencontré le Président de l'Assemblée nationale de Madagascar qui a fait appel à la solidarité francophone afin de renforcer les capacités de son Assemblée.

L'APF a donc organisé à Antananarivo, dès la mi-novembre, un premier séminaire parlementaire d'information et d'échanges sur « le parlementaire de la majorité et de l'opposition : législateur et contrôleur » suivi d'une mission d'identification des besoins techniques de l'Assemblée nationale de Madagascar menée en collaboration avec l'ASGPF.

## *Mali*

En ce qui concerne le Mali, **M. Pascal Terrasse** (France), indique que la tenue d'élections législatives en novembre et décembre 2013 et l'installation du parlement qui s'en est suivi ont permis à l'APF de réintégrer l'Assemblée nationale du Mali au sein de ses instances en juillet dernier à Ottawa.

Il souligne que peu de temps avant la dernière Session, le Président de l'Assemblée nationale du Mali l'a sollicité pour que l'APF concourt à la mise sur pied d'un Programme de développement parlementaire multilatéral francophone en faveur de son parlement et que les membres de l'Assemblée puissent rapidement bénéficier d'une activité de renforcement des capacités sur le rôle et la fonction de député.

M. Terrasse rappelle qu'il a saisi le Bureau d'Ottawa de ces demandes et que ce dernier l'a mandaté pour concourir à leur réalisation.

Il fait part du bilan à ce jour au Mali :

- Pour des raisons liées à la situation sanitaire au Mali, notamment face aux craintes suscitées par la propagation du virus Ebola, il a été convenu d'un commun accord avec la section malienne de repousser à 2015 la tenue du séminaire sur le rôle et la fonction de député ;
- Une délégation réduite composée de membres du Secrétariat général et d'une représentante de l'ASGPF s'est néanmoins rendue à Bamako les 10 et 11 décembre 2014 afin de procéder à l'évaluation des besoins techniques de l'Assemblée nationale du Mali. La délégation a rencontré l'ensemble des acteurs politiques et administratifs du parlement ainsi que les partenaires internationaux importants ;
- Un fonctionnaire du pôle finances publiques Afrique de l'Ouest du Programme des Nations Unies pour le Développement a également été intégré à l'équipe d'évaluation permettant dès les départs d'accroître les synergies avec le système des Nations Unies qui est très actif dans ce pays suite au déploiement d'une mission de Casques bleus.

M. Terrasse souligne que les missions au Mali et à Madagascar ont permis d'identifier un certain nombre de besoins de ces Assemblées nationales qui pourraient être comblés par les parlements francophones. Ces besoins seront listés dans des rapports qui sont en cours de finalisation et seront transmis à l'ensemble des sections de l'APF dans les prochaines semaines. Chaque section sera invitée là encore à s'engager sur l'une ou l'autre des actions en fonction de leur intérêt et moyens.

Le SGP sollicite l'accord des membres du Bureau pour que le SGP recueille les engagements de chacun, les inscrive dans un plan d'appui global et effectue la coordination de la mise en œuvre de ce dispositif multilatéral.

Il souligne que là encore, sur le modèle de l'IMCIF Côte d'Ivoire, des partenariats pourront être engagés avec divers partenaires internationaux agissant dans ces pays afin de renforcer ce programme.

Il indique compter sur les parlements francophones pour qu'ils s'impliquent en faveur des parlements de ces pays chers à la Francophonie.

Il rappelle que la commission des affaires parlementaires suivra la mise en œuvre de ces programmes et souligne qu'il pourra compter sur la vigilance du Président Aubin qui sera d'ailleurs à Madagascar en avril prochain avec la Commission.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), donne la parole à **M. Alex Bodry** (Luxembourg) pour la présentation du Budget. **M. Alex Bodry** remplace **M. Michel Wolter** (Luxembourg), Trésorier, absent et excusé.

*Le discours de M. Alex Bodry est joint en [annexe 1](#).*

**M. Pascal Terrasse** (France), SGP, remercie le Trésorier de ce travail, qui met en évidence l'extrême dépendance de l'APF vis-à-vis des tiers, au premier chef l'OIF avec sa contribution de 935 000 euros sur la base d'un engagement pluriannuel. Cela a permis à l'APF de pouvoir compter dans le passé sur un budget sanctuarisé pour 4 ans autour d'un million d'euros.

Il rappelle que l'APF sera désormais liée avec l'OIF par un seul protocole financier contre cinq auparavant. Cette unicité de protocole permettra une meilleure souplesse et réactivité. Les fonds de l'OIF ne seront donc plus fléchés et seront désormais fongibles. L'APF va devoir s'habituer à ce nouveau fonctionnement.

En contrepartie, à la demande de l'OIF, une procédure d'évaluation des actions menées va être progressivement mise en place.

**M. Terrasse** tient à mentionner le rôle particulier joué par la France. En effet, la location de bureaux tels que ceux occupés par le secrétariat général à Paris coûte environ 150 000 euros par an alors qu'ils ne sont facturés que 36 600 euros à l'APF, loyer faisant de surcroît l'objet d'une subvention spécifique équivalente de la part du Parlement français. Par ailleurs, l'Assemblée nationale et le Sénat versent de surcroît ensemble 160 000 euros de subventions, le Quai d'Orsay 117 000 euros par an, auxquels il faut ajouter la mise à disposition de trois administrateurs parlementaires. Au total, la contribution de la France peut donc être estimée à plus du tiers du budget de l'APF.

Le SGP rappelle qu'il lance régulièrement des appels à contribution auprès des autres sections, pour l'instant restés sans résultat. Et l'appel à des ressources du privé ne fait pas consensus dans les rangs.

Une telle structure financière impose donc à l'APF de faire mieux avec moins.

La raison d'être de l'APF est également de mener des actions sur le terrain. Les dépenses de fonctionnement ont donc diminué, notamment les charges de personnel avec deux postes en moins. Le rapport actions/fonctionnement est désormais passé à 70/30 ; il faudra probablement aller plus loin. De nombreuses économies ont d'ores et déjà été faites (hôtels, avions) et **M. Terrasse** remercie l'équipe du secrétariat général d'avoir compris cette nécessité.

**M. Jacques Chagnon** (Québec) souligne la nécessité de formation des fonctionnaires parlementaires partout. C'est pourquoi le Parlement de Québec a soumis l'idée d'un programme d'aide aux fonctionnaires parlementaires réalisé avec l'Université Laval, sur le modèle de la formation ENA/CISAP. Il suggère au Bureau de subventionner ce nouveau programme pour permettre notamment le transport des fonctionnaires parlementaires à cette formation. Il précise que la formation ENA coûte 40 000 à 50 000 euros, ces crédits venant de l'OIF, et non du Ministère des Affaires étrangères français comme cela lui avait pourtant précisé par courrier. Le programme de formation du Québec pourrait donc se voir octroyer de tels crédits. Il demande comment sont choisies les formations bénéficiaires.

Le **SGP** rappelle la transparence de la ventilation des crédits de l'OIF proposée par l'APF dans le projet de budget. L'Assemblée nationale du Québec, en lien avec l'Université Laval, propose désormais une formation spécifique pour les administrateurs parlementaires, au même titre que d'autres parlements comme Ottawa ou Bruxelles. Au regard de l'ensemble des fonds dont elle dispose, l'APF a la capacité d'aider une dizaine fonctionnaires par an. C'est la raison pour laquelle il propose, que sous la houlette de la Commission des affaires parlementaires, une étude soit menée afin de recenser les universités de l'espace francophone qui accueillent ces formations. Une fois cette étude menée, il sera possible pour le Bureau de prendre les décisions appropriées en connaissance de cause. Pour 2015, il s'engage à demander à la Secrétaire générale de la Francophonie une subvention complémentaire de 30 000 euros pour répondre à la demande québécoise.

**M. Jacques Chagnon** redit l'importance de ces formations, fondée sur l'échange d'expériences entre fonctionnaires parlementaires, et de l'aide qu'il s'agit d'apporter aux fonctionnaires des pays du Sud qui en ont besoin. Pour l'instant, le Parlement du Québec a reçu directement dix demandes de fonctionnaires pour participer au stage de l'été prochain. Il estime l'offre actuelle de formation de l'APF insuffisante, avec seulement dix fonctionnaires bénéficiaires par an.

**M. Jean-Pierre Dufau** (France), est satisfait de la volonté de s'inscrire dans la durée par le biais de programmes pluriannuels. La maîtrise des recettes est fondamentale et il faut bien savoir que le maintien au niveau actuel de la subvention du Ministère des Affaires étrangères français n'est pas acquis. Il ajoute qu'une réflexion sur les cotisations est nécessaire et se félicite du faible taux actuel d'impayés. L'évaluation des programmes Noria et Jeunesse lui paraît aussi nécessaire.

**M. Didier Berberat** (Suisse) rappelle que l'APF est une assemblée modeste. Il estime lui aussi nécessaire de réfléchir à une nouvelle répartition des cotisations, voire à leur augmentation. Faisant allusion à la récente mission d'évaluation des besoins au Mali, il demande que le travail en commun avec l'ASGPF soit facilité avec des délais d'annonce décents.

**M. Mathurin Coffi Nago** (Bénin) souhaite savoir quels sont les critères pour bénéficier d'un plan multilatéral de développement parlementaire. Il rappelle que son parlement a signé en juillet 2013, lors d'une visite au Bénin du Président Chagnon, un accord resté depuis sans suite. Dans la mesure où les moyens de l'APF sont limités, il recommande de ne pas faire de saupoudrage des actions, et d'évaluer les programmes afin de prendre les bonnes décisions. Concernant les cotisations, leur augmentation ne lui paraît pas envisageable dès lors qu'il existe aujourd'hui des impayés, et dans la situation de crise actuelle. D'ailleurs, l'UIP est actuellement en train de revoir son barème à la baisse même si les ambitions de cette organisation n'ont rien à voir avec celles de l'APF. Il revient sur les formations proposées aux fonctionnaires parlementaires, en insistant sur la nécessité de les concevoir en commun en tenant compte du contexte dans lequel évolue les parlements, afin de déterminer leur nature, leur durée et leur caractère diplômant. Il y a en effet des précautions à prendre pour en tirer le meilleur bénéfice.

**M. Hamza Fassi-Fihri** (Fédération Wallonie-Bruxelles) remercie le Trésorier de la clarté de son exposé. Le ratio proposé de 70/30 est selon lui une avancée positive et il salue l'ambition de vouloir aller plus loin. Il fait remarquer que la section d'Arménie est passée l'an dernier lors de la session d'Ottawa, du statut d'observateur au statut de membre, ce qui ne se traduit pas dans le tableau des cotisations présenté pour 2015. Y a-t-il une explication ou est-ce simplement une erreur ? Il remercie le SGP de son ouverture d'esprit

laquelle se traduit par une offre de formation élargie venant de divers pays et universités francophones. La section belge y réfléchira.

**M. Moustapha Niassé** (Sénégal) souhaite appuyer le Président Nago sur la question des formations rapides, appelées « formations TGV ». A l'issue de ces formations, le reclassement voire la promotion des fonctionnaires bénéficiaires se révèle difficile. Il précise que la loi africaine, en l'occurrence le code de la fonction publique, bloque les formations diplômantes dispensées lors de ces stages TGV - il faudrait à minima 9 mois de formation -et demande que l'APF en tienne compte.

**M. Christophe Lutundula** (République démocratique du Congo) demande que les ambitions soient à la dimension des moyens de l'APF. C'est pourquoi il est indispensable d'appuyer la démarche du SGP à travers les missions d'identification des moyens. Il ne croit pas que les formations aidées par l'APF doivent nécessairement donner lieu à des promotions statutaires, ce sont des formations pour emploi. En RDC, le Parlement comprend 500 députés et 108 sénateurs. Pour retranscrire les débats, il y a le choix entre embaucher de nouveaux personnels ou acquérir les instruments de retranscription et garder des moyens pour améliorer les conditions de travail des parlementaires. Le programme Noria, à travers sa directrice, Mme Mireille Eza qui est venue plusieurs fois au Congo a bien pris note de cette problématique. La perception différenciée des besoins des parlements pratiquée par l'APF actuellement, est fondamentale.

**M. Pascal Terrasse** tient à remercier le Trésorier de son travail. Il eut en effet été plus facile de continuer à présenter le budget « comme avant », et le fait d'être plus transparent nourrit inévitablement le débat. Il redit au Président Chagnon sa volonté d'ouvrir l'offre de formation à d'autres écoles que l'ENA. La CAP sera donc chargée d'identifier les universités susceptibles d'accueillir gratuitement, sans frais d'inscription, des fonctionnaires parlementaires. Pour 2015, il espère une réponse positive de Mme Michaëlle Jean à la demande de budget complémentaire car les choses semblent déjà très engagées. Il tient à préciser que la formation délivrée à l'ENA n'est pas diplômante. Chaque parlement est donc libre d'en tirer les conséquences qu'il souhaite. Il tient à affirmer au Président Nago sa volonté d'éviter le saupoudrage des actions. C'est pourquoi les programmes de coopération sont d'abord destinés aux pays en sortie de crise, et ensuite attribués sur la base des demandes exprimées par les parlements. Il compte sur chacun des parlements francophones pour qu'ils s'impliquent en faveur des parlements du Mali et de Madagascar, pays chers à la francophonie. Il souligne l'importance de cet engagement car l'APF dépense beaucoup de ressources pour ces deux pays mais cela ne prendra tout son sens que si les parlements se mobilisent à leur tour et démontrent la réalité de la solidarité francophone. La Commission des affaires parlementaires suit avec la plus grande attention la mise en œuvre de ces programmes et le SGP ajoute savoir pouvoir compter sur la vigilance du Président Aubin qui sera d'ailleurs à Madagascar en avril prochain avec sa Commission.

**M. Alex Bodry** (Luxembourg) confirme l'erreur concernant la cotisation de la section d'Arménie, qui n'est pas de 3088 euros comme indiqué dans le tableau en pièce jointe du projet de budget, mais de 6159 euros. Il propose de procéder à une rectification en envoyant une nouvelle demande de cotisation à l'Arménie.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), met alors le projet de budget au vote. Il rappelle la demande de financement complémentaire de 30 000 euros qui doit être faite rapidement par le Secrétaire général parlementaire à l'OIF ainsi que la mission confiée à la Commission des affaires parlementaires : le recensement des formations existantes dans les pays francophones qui pourraient être dispensées aux fonctionnaires parlementaires.



*Le projet de Budget 2015 est adopté.*

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), donne la parole au SGP.**

**M. Pascal Terrasse (France),** Secrétaire général parlementaire, fait un point rapide sur les missions électorales dite d'information et de contact, décidées par l'OIF, même si elles n'entraînent pas de coûts pour l'APF.

D'ores et déjà pour l'année 2015, l'OIF a sollicité l'APF pour qu'elle puisse désigner un parlementaire de l'Océan indien afin de participer à la mission d'information et de contacts de la Francophonie, à l'occasion du 1<sup>e</sup> tour des élections législatives et des conseillers des îles des Comores qui s'est tenu ce 25 janvier, puis à l'occasion du second tour du 22 février. Il précise que la région Afrique de l'APF a désigné pour cette mission M. Guillaume Ravahimanana, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale de Madagascar.

M. Terrasse profite de ce moment pour rappeler que les parlementaires désignés par les régions de l'APF pour ces missions francophones doivent s'engager à y participer effectivement, ou à défaut, être en mesure de se faire remplacer par un autre parlementaire en cas d'impossibilité de dernière minute.

L'APF devrait être sollicitée par l'OIF pour d'autres missions électorales dans le cours de l'année 2015. A titre d'information, il précise avoir mis à la disposition des membres du Bureau dans son rapport d'activités le tableau prévisionnel transmis par la DDHDP de l'OIF.

Il compte aussi sur la nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie pour que l'action 4.3 du cadre stratégique de l'APF portant sur le développement de l'expertise et de la pratique de l'APF en matière d'assistance électorale puisse être mise en œuvre, à savoir notamment : que soit régulièrement confié à un parlementaire la présidence d'une mission électorale dans l'année ainsi qu'une représentation significative de parlementaires au sein de ces missions. Il croit d'ailleurs savoir que le Président de l'APF en a d'ores et déjà parlé de ces sujets avec le Secrétariat général.

*Le Bureau procède à l'adoption du programme de coopération.*

## **9. Travaux des Commissions**

### **Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC)**

**M. Didier Berberat (Suisse),** Président de la CECAC, fait son rapport sur les activités de sa Commission ainsi que celles Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme qu'il préside également. Son rapport couvre la période des travaux réalisés par la CECAC et le Réseau depuis la session de juillet 2014 à Ottawa.

M. Berberat tient d'abord à remercier la Section canadienne et, au premier chef, les présidents du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que le personnel du Parlement du Canada, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de rendre aussi efficaces et agréables que possibles les travaux de la Commission. Vingt-six (26) sections ont participé à la réunion de la CECAC à Ottawa.

Même si le temps passe et que d'autres événements tragiques se sont déroulés, il tient à exprimer son soutien aux collègues parlementaires canadiens pour les événements tragiques qui ont eu lieu le 22 octobre dernier au Parlement du Canada.

Lors de cette réunion de la CECAC, M. Berberat a soumis, au nom de la section suisse, un projet de rapport intitulé « Le système dual dans la formation professionnelle ». Ce thème a été débattu à quelques réunions antérieures et le projet de rapport s'en est trouvé enrichi. Une résolution a été adoptée par la Commission et entérinée par la plénière. La résolution fait entre autre mention : « d'appeler les parlements à encourager les agences étatiques et les entreprises du secteur privé à investir davantage de ressources dans la formation professionnelle et continue des jeunes ».

A l'invitation de sa présidente, il a livré devant le Réseau des femmes parlementaires une communication portant sur les travaux de la CECAC concernant l'éducation. Le Réseau travaille présentement sur un projet de rapport touchant à l'éducation des filles et souhaitait que la CECAC se joigne à lui pour l'élaboration d'un rapport commun. La CECAC a donc accueilli favorablement l'idée d'une collaboration « transversale » avec le Réseau. Il souligne que 3 parlementaires membres de la CECAC s'étaient montrés intéressés à contribuer au rapport commun. Malheureusement, il n'y a pas eu de suite.

Un projet de rapport sur le thème de la marchandisation de l'éducation a été présenté par la section française. Un questionnaire été adressé aux sections en vue de l'enrichissement de ce projet de rapport. Un rapport d'étape consolidé devrait être soumis à la Commission lors de sa réunion intersessionnelle. Un projet de rapport final, accompagné d'un projet de résolution, devrait être présenté lors de la Session de juillet 2015, à Berne.

Mme Carole Poirier (Québec) a repris le projet de rapport qu'avait commencé à développer son prédécesseur sur l'utilisation des nouvelles technologies du Web 2.0 comme moyen de rapprocher les élus des citoyens. Dans ce projet de rapport, Mme Poirier constate, entre autre, que les parlements de l'espace francophone progressent mais sont encore loin de profiter de manière optimale des potentialités du Web 2.0 pour rapprocher les élus des citoyens.

C'est la section du Québec qui est chargée d'assurer une veille, pour la CECAC, du suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. A cet égard, Mme Poirier (députée, Québec) a livré les grandes lignes d'un rapport prospectif sur l'impact et les enjeux du numérique sur la mise en œuvre de la Convention.

La CECAC est très sensible à cette question et suivra avec intérêt les développements futurs. M. Berberat remercie la section du Québec de s'occuper activement de cette veille.

Nous avons eu, pendant la réunion de la Commission à Ottawa, des échanges constructifs afin d'enrichir et de finaliser notre contribution à l'Avis de l'APF pour le Sommet de Dakar.

La Commission avait reçu des informations concernant l'adoption d'une politique linguistique au Burundi dont l'orientation pouvait être inquiétante pour l'avenir du français dans ce pays.

M. Jérôme Nzokirantevye (Burundi) a fait le point sur la question devant la CECAC. Il a d'abord rappelé que le Burundi a intégré l'anglais et le kiswahili dans son système d'enseignement afin de faciliter les échanges et mieux tirer parti de sa position géopolitique, charnière entre les pays francophones (RDC, Gabon, Congo, etc.) et

anglophone (Tanzanie, Ouganda, etc.). M. Nzokirantevye a souligné que l'anglais est enseigné au niveau secondaire depuis longtemps au Burundi, la nouveauté consiste à en avoir étendu l'enseignement au niveau primaire. Selon lui, il n'y a pas lieu de craindre que son pays bascule dans le bloc des pays anglophones puisque les seules langues officielles reconnues y sont le kirundi et le français.

M. Berberat remercie le collègue burundais de ces informations et souligne que la CECAC restera attentive à cette question étant donné la décision du pays voisin le Rwanda de passer à l'anglais. Il invite la section burundaise à tenir informé la CECAC de tout changement.

M. Berberat a invité M. Fathi Derder (Suisse) à présenter devant la CECAC l'essentiel du projet de rapport intérimaire sur la diffusion des travaux parlementaires qu'il a déjà soumis à la Commission des affaires parlementaires (CAP), dont il est rapporteur. Il s'était mis d'accord avec le Président de la CAP pour que ce projet de rapport soit présenté devant les deux commissions en raison de son caractère transversal.

Ainsi, la CECAC a entrepris une étude avec la CAP en vue de produire un rapport commun qui intègre les dimensions « retransmission des débats », « médias sociaux » et « coopération avec TV5 Monde » de la communication parlementaire. M. Derder pour la CAP et Mme Poirier (députée, Québec) pour la CECAC agiront comme rapporteurs. Ce projet de rapport devrait pouvoir être soumis à la prochaine réunion intersessionnelle ou, au plus tard, à la prochaine réunion de la CECAC dans le cadre de la session annuelle.

M. Berberat a également invité Mme Michèle Jacobs-Hermès de TV5 Monde à faire le point sur les principales nouveautés à la grille-horaire et sur les projets à venir.

Le Président de la CECAC rapporte que M. Yves Reinkin (Belgique, Communauté française/Wallonie-Bruxelles) a fait un compte rendu de sa participation à la Conférence sur les changements climatiques qui s'est tenue en mai 2014, à Brazzaville. Cet événement s'est tenu en préparation à la Conférence « Climat Paris 2015 » qui se tiendra en décembre de cette année à Paris.

M. Berberat profite de l'occasion pour remercier chaleureusement M. Reinkin pour son engagement dynamique auprès de l'APF. M. Reinkin n'est plus parlementaire depuis mai dernier, considérant qu'il a rempli les deux mandats autorisés par les règles de son parti. Le président de la CECAC regrette son départ.

M. Berberat remercie le Bureau d'avoir accordé une somme de 30 000 euros pour la présentation d'un séminaire sur l'éducation au développement durable qui devrait avoir lieu en marge de la réunion intersessionnelle de la CECAC en avril prochain. Ce séminaire devait avoir lieu en 2014 mais pour des raisons d'Ebola, il a dû être reporté.

La prochaine réunion de la CECAC aura lieu à Libreville, les 20 et 21 avril prochain. Le lieu reste à être confirmé.

A l'invitation du président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, M. Aubin Minaku Ndjalandjoko, le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme a tenu ses assises annuelles à Kinshasa, les 29 et 30 septembre dernier. Plus de soixante participants y ont pris part. De plus, il s'agissait de la première réunion du Réseau depuis que celui-ci a vu son mandat élargi aux pandémies que sont la tuberculose et le paludisme.

M. Berberat tient à remercier vivement le Président Minaku pour son accueil chaleureux et la parfaite organisation des travaux. Il remercie également le Dr. Mokako (RDC) pour son travail à titre de rapporteur du Réseau.

D'ailleurs, le Dr. Mokako a, pendant cette réunion, livré le rapport d'activités du Réseau depuis la dernière réunion de celui-ci tenue à Dakar en octobre 2013.

A la suite de la présentation du Dr. Mokako, les sections de la Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, de la RDC, du Sénégal, du Gabon, de la Suisse et de la Guinée équatoriale ont présenté le bilan dans leur pays en ce qui concerne la lutte des parlementaires contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

Un représentant d'ONUSIDA, le Dr. Christian Mouala, a fait le point sur la situation en Afrique centrale et en RDC concernant la lutte contre le sida. Il a présenté les enjeux des épidémies et les perspectives d'avenir. Il a invité les parlementaires à considérer les dépenses de santé comme un investissement. A titre d'exemple, il a mentionné qu'en Afrique subsaharienne, 76% de personnes prises en charge voient leur état de santé s'améliorer.

Finalement, il a mentionné que les objectifs d'ONUSIDA pour l'horizon 2030 se résument en zéro infection, zéro discrimination et, enfin, zéro décès dû au VIH/sida.

La Commission a ensuite tenu une Table ronde sur les droits de l'Homme dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Cinq panélistes ont débattu des enjeux liés à ce thème. A l'issue du débat, un consensus s'est dégagé sur la nécessité dans différents pays de tout tenter pour abroger les lois punitives à l'égard des populations ciblées, y compris les lois homophobes.

Le président du conseil d'administration de Roll Back Malaria, le Dr. Victor Makwenge (député, RDC) est venu expliquer que son organisation a élaboré un certain nombre de stratégies pour lutter contre le paludisme. Il a souligné que les stratégies adoptées constituent une solution pour assurer le suivi des efforts déployés pour atteindre l'un des objectifs du millénaire pour le développement.

Finalement, des représentants du PNUD sont venus expliquer que l'objectif de leur organisation est de mettre en place une riposte au VIH fondée sur leurs mandats en matière de développement humain, de réduction de la pauvreté et de gouvernance. Ils ont exposé que les lois qui criminalisent de façon explicite la transmission, l'exposition et la non-divulgaration de la maladie sont contre-productives et doivent être abolies.

La prochaine réunion du Réseau devrait avoir lieu à N'Djaména (Tchad) les 23 et 24 juin prochain.

Le représentant du Burundi, **M. Pontien Niyongabo** (2<sup>e</sup> vice-président du Sénat, Burundi) souhaite prendre la parole suite à la présentation de M. Berberat. Il désire réitérer les propos de M. Jérôme Nzokirantevye (Burundi), propos rapporté plus haut, au sujet de l'intégration de l'anglais dans le système d'enseignement au Burundi.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), rappelle que conformément à la décision prise lors de l'adoption de l'Ordre du jour, le point 14.3 va être immédiatement abordé étant donné que M. Berberat doit s'absenter de la réunion du Bureau pour des raisons personnelles.

### ***Prix APF pour les Jeux de la Francophonie***

M. Berberat (Suisse) rappelle que certaines difficultés dans la dotation et l'attribution des prix distribués par l'APF avaient amené le Bureau de Rabat en février 2014, à « confier à la CECAC le mandat de revoir l'attribution du prix de l'APF aux prochains Jeux de la Francophonie et faire une proposition au Bureau visant à le remettre à un médaillé d'or d'une discipline choisie en commun accord avec l'OIF et le faire financer sur les fonds propres de l'APF ».

Lors de sa réunion à Brazzaville en avril 2014, la CECAC s'est penché sur la question.

M. Berberat fournit au Bureau un bref contexte concernant le Prix des Jeux de la Francophonie.

L'APF est associée aux Jeux de la Francophonie mais n'exerce aucune influence sur leur organisation ou sur le déroulement de l'événement, prérogative qui revient au Comité international de l'OIF et au Comité national des Jeux.

Lors de la dernière édition des Jeux, en septembre 2013 à Nice, l'APF a remis son Prix sous la forme d'une bourse de perfectionnement de 7000 euros.

Conformément au Règlement régissant l'attribution de ce Prix, le jury se composait d'un parlementaire de chacune des sections ayant participé à la dotation de la bourse. La Présidente de l'APF de l'époque, Mme Champagne, était également présente en tant que Présidente d'honneur du jury.

Suite à l'expérience de Nice, une réflexion a été entamée sur la pertinence, l'avenir et le financement de ce Prix de l'APF aux Jeux de la Francophonie. Même avant les Jeux de Nice, à la réunion du Bureau de février 2013, il avait été suggéré qu'une discussion porte «sur la raison d'être de ce prix, sur les résultats escomptés et l'objectif poursuivi par l'APF». D'ailleurs, dès après sa troisième remise, en 1998, la CECAC avait identifié les principaux problèmes du Prix de l'APF aux Jeux. Ces problèmes identifiés étaient : le caractère onéreux de sa dotation, le peu de visibilité accordée à l'APF durant les Jeux et l'autonomie limitée du jury dans le choix des lauréats. La plus grande déficience du prix tient au fait que seules quelques sections, souvent les mêmes, contribuent à la dotation du Prix.

Comme M. Berberat le mentionnait précédemment, la CECAC s'est penché sur cette question à sa réunion de Brazzaville et a approuvé les propositions suivantes :

- Que l'APF maintienne un certain niveau de participation aux Jeux de la Francophonie, notamment en assurant la présence de ses plus hauts dirigeants – comme le président, le secrétaire général parlementaire ou le secrétaire général administratif – aux grands événements protocolaires, tels la cérémonie d'inauguration et le Gala des lauréats ;
- Que la formule actuelle du Prix de l'APF aux Jeux de la Francophonie soit abandonnée, et le Règlement le régissant abrogé ;
- Que l'APF modèle sa participation future sur celle des opérateurs de la Francophonie, à savoir la remise d'un prix au médaillé d'or d'une discipline culturelle choisie par l'APF avec l'éclairage de l'OIF ;
- Que la valeur de ce prix, plus modeste que ce que l'APF a attribué dans le passé, soit prise sur les fonds propres de l'APF.

Il soumet donc ces propositions à l'appréciation du Bureau et lui propose de confier à la CECAC le mandat de proposer un nouveau règlement sur le Prix des Jeux de la Francophonie. Ce projet de règlement devra être déposé à la Session de Berne.

*Il en est ainsi décidé.*

### **Commission politique**

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), donne la parole à la Présidente de la Commission politique, **Mme Michèle André** (France).

**La Présidente de la Commission politique, Mme Michèle André** (France), fait part de son plaisir de présenter les travaux de la commission politique depuis la dernière réunion du Bureau.

Elle commence par faire le point sur la dernière réunion qui s'est tenue dans le cadre de la Session d'Ottawa en juillet 2014.

Plus d'une cinquantaine de participants, issus des quatre régions de l'espace francophone, ont pris part à cette réunion. Les travaux de la commission ont débuté par un tour de table de l'actualité politique des sections. Chaque membre a ainsi pu présenter et informer les autres membres de la commission de la situation et des évolutions politiques dans sa section depuis la dernière réunion de Libreville.

Les parlementaires de la commission ont ensuite entendu et débattu du rapport de **Mme Célestine Oguewa Ba**, députée gabonaise, sur les situations politiques dans l'espace francophone à la suite de quoi ils ont adopté des projets de résolution portant sur les situations politiques dans les pays suivants : Guinée, Madagascar, Mali, République arabe syrienne, République centrafricaine, Égypte, République démocratique du Congo et Vietnam.

Ces projets de résolutions ont notamment recommandé la réintégration au sein des instances de l'APF de la Guinée, de Madagascar et du Mali suite à la tenue d'élection législative et l'installation effective de parlements dans ces trois pays. Le maintien de la suspension des sections centrafricaines et syriennes a en outre été constaté sur la base de l'article 5.6 de l'APF. Finalement, notons que les membres de la commission ont unanimement recommandé la levée de la mise sous observation de la Côte d'Ivoire.

Donnant suite à la volonté d'accroître les échanges entre l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et les institutions législatives de pays en crise et en sortie de crise, la Commission politique a procédé à l'audition de **M. Alexandre Ferdinand N'Guendet**, président du Conseil national de transition de la République centrafricaine (CNT). Cette période d'échange avec le président de cet organe législatif de transition a permis aux membres de la commission de parfaire leur connaissance de la situation politique dans ce pays suspendu des instances de l'APF et d'échanger autour de possibles voies de collaboration en faveur de la consolidation de la démocratie parlementaire en Centrafrique.

**Mme André** indique que la commission a ensuite adopté un projet de résolution présenté par **M. Léon Walry** (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) portant sur le web social et ses impacts sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique.

Les parlementaires participant à la commission ont également entendu Mme Maryse Gaudreault, 1<sup>ère</sup> vice-présidente de l'Assemblée nationale du Québec, sur le rôle des Parlements dans l'accès à la justice. Ils ont invité la section québécoise à poursuivre l'étude de ce sujet.

Elle indique que M. Robert Goguen (Canada) a par la suite présenté une ébauche de rapport portant sur le thème de la Stratégie de la Francophonie numérique. Les membres de la commission se sont montrés favorables à approfondir avec la section canadienne l'étude de ce sujet crucial pour l'avenir de la Francophonie au cours de futures réunions.

Elle souligne qu'après des échanges animés, la commission politique a donné un avis favorable à l'adoption du Mémorandum d'entente entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, conformément aux recommandations du Bureau.

Les parlementaires de la commission ont également discuté de différentes propositions d'amendement à apporter au règlement de l'APF. Ils se sont notamment montrés favorables à l'adoption d'une disposition introductive dans le règlement indiquant que le masculin et le féminin avaient une valeur égale dans l'ensemble des dispositions réglementaires. Ils ont en outre proposé d'introduire les propositions d'amendements au règlement relatifs au respect de la démocratie et des droits de l'Homme dans un document normatif décrivant les engagements des sections membres de l'APF sur ces questions.

Mme André sollicite l'accord du Bureau pour que la commission politique entame le travail sur ce document normatif dont l'élaboration s'inscrit dans le cadre stratégique 2014-2018 de l'APF.

Elle présente les termes de référence de ce projet de document qui s'inscrirait en complément du règlement de l'APF.

Elle indique que l'objectif poursuivi par l'élaboration de ce document est de doter l'APF d'un cadre de référence :

- définissant les engagements des sections en matière de démocratie et de respect des droits de l'Homme ;
- encadrant la mise en œuvre des mécanismes de suspension et de mise sous observation ;
- définissant les processus d'accompagnement des parlements d'États en crise et post-crise au sein de l'espace francophone.

Ceci devrait permettre à l'APF d'agir plus rapidement et de manière plus transparente en cas de rupture de la démocratie et de violation des droits de l'Homme au sein d'un État dont le parlement est membre de l'Assemblée.

Elle souligne qu'en outre, l'APF disposera d'outils permettant d'accroître sa mobilisation et son accompagnement des parlements d'États en crise et en post-crise au sein de l'espace francophone.

Elle sollicite l'accord des membres du Bureau pour que la commission politique entame le travail sur ce dossier conformément aux modalités d'exécution prévues dans les termes de référence.

Elle conclut en indiquant que ce dossier sera notamment abordé lors de la prochaine réunion de la commission politique qui se tiendra à Siam Reap, au Cambodge, du 24 au 26 mars 2015.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada)**, remercie la Présidente de la Commission politique, Mme Michèle André (France) et donne la parole à Mme Anne Seydoux-Christ (Suisse).

**Mme Anne Seydoux-Christ (Suisse)** indique que s'il elle n'a rien contre le principe de renforcer l'action de la francophonie en matière de vigilance démocratique, cette démarche doit se faire selon des principes directeurs qui ne feront pas revenir l'Assemblée en arrière sur ce dossier. Elle souligne sa disponibilité à travailler au sein de la commission politique pour le suivi de ce dossier.

### **Commission des affaires parlementaires (CAP)**

**M. Robert Aubin (Canada)**, Président de la CAP, remercie les hôtes français -et en tout premier lieu, le Président Jean-Pierre Dufau (France) - pour la qualité de leur accueil et pour le travail préparatoire accompli afin que toutes les conditions de succès soient réunies. Il salue aussi, tout particulièrement sur ses terres auvergnates, sa collègue Michèle André qui, avant de présider la Commission politique, a longuement été une vice-présidente appréciée de la Commission des affaires parlementaires ... ce dont on lui parle encore aujourd'hui !

En ce qui concerne ses travaux, la CAP, réunie à Ottawa le 6 juillet, a adopté les rapports présentés par MM. Gérard Bila Segda (Burkina Faso) et Jean Rousselle (Québec) sur « le financement des partis politiques dans l'espace francophone » et par M. Jean-Claude Maene (Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles) sur « l'observation électorale francophone » ainsi que les projets de résolutions afférentes soumis à l'adoption de la session.

La CAP a ensuite auditionné M. Christophe Guilhou, directeur de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme de l'OIF sur cette thématique de l'observation électorale francophone.

La Commission a également examiné les rapports présentés par M. N'guessan Kouame (Côte d'Ivoire) sur « les moyens parlementaires d'interpellation gouvernementale dans l'espace francophone » et par M. Fathi Derder (Suisse) sur « Parlement, presse, médias et démocratisation ».

Outre les rapports portant sur les actions de coopération de l'APF (NORIA, séminaires parlementaires et stages de formation, IMCIF, missions d'observation des élections, parlement francophone des jeunes et parlements nationaux des jeunes), la Commission a également arrêté les thèmes de ses rapports pour 2015.

La CAP a aussi adopté sa contribution au projet d'Avis de l'APF présenté au Sommet de la Francophonie à Dakar en novembre 2014, dans lequel elle a notamment proposé un renforcement des programmes « jeunesse » de l'APF, parlement francophone des jeunes et parlements nationaux des jeunes, et a appuyé la création d'un programme « jeunes pousses » prévu par notre cadre stratégique pour de jeunes et nouveaux parlementaires, personnalités d'avenir de l'espace francophone.



Engagée pleinement dans la mise en œuvre effective du plan stratégique de l'APF, la CAP se réunira du 22 au 24 avril à Madagascar.

M. Aubin ajoute qu'en application de l'objectif stratégique n°1 du cadre stratégique de l'APF, le partenariat avec l'Université Senghor d'Alexandrie permet aujourd'hui de réaliser conjointement une formation annuelle à l'attention des fonctionnaires parlementaires d'un pays. Il devrait être complété par la mise en œuvre d'une formation en ligne avec l'appui, si elle en décide ainsi, de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF) qui fera l'objet d'un rapport à la CAP présenté par son rapporteur béninois.

En application des objectifs stratégiques n°2 et 3 du cadre stratégique de l'APF, et suite à la décision du Bureau de Clermont-Ferrand, la Commission présentera un rapport sur la mise en œuvre du programme « jeunes pousses ». De même, un rapport sera présenté, dès la prochaine réunion de la CAP en avril, sur les programmes multilatéraux de développement parlementaire francophone, à savoir le programme Madagascar et le programme Mali. M. Aubin précise qu'il en sera lui-même rapporteur.

En application de l'objectif stratégique n°4 du cadre stratégique de l'APF, la Commission persévéra dans ses efforts - avec le rapport élaboré par sa rapporteure belge sur les missions électorales - afin que la place des parlementaires au sein de ces missions de l'OIF soit mieux respectée et que la présidence de ces missions soit parfois confiée à un ou une parlementaire de l'APF, ce qui n'est malheureusement plus le cas depuis quelques années. M. Aubin souligne qu'il en va aussi de l'effectivité des résolutions de l'APF sur le sujet, en application de l'objectif stratégique n°2. En outre, la Commission, également compétente au sens du règlement de l'APF sur « les droits et libertés », présentera à Antananarivo (Madagascar) en avril, un projet de rapport élaboré par le rapporteur ivoirien de la Commission sur les Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), répondant ainsi à un sujet important et un souhait exprimé par la DDHDP de l'OIF, dans la droite ligne de la participation de l'APF aux actions menées par l'OIF sur l'Examen Périodique Universel (EPU).

Enfin, en application de l'objectif stratégique n°5 du cadre stratégique de l'APF, la Commission, avec son rapporteur suisse, a entrepris un travail en commun avec la CECAC et sa rapporteure québécoise, sur TV5Monde.

En conclusion, M. Aubin ajoute qu'après la réunion d'avril à Madagascar, la CAP se réunira ensuite en juillet 2015 à Berne (Suisse) et il est prévu qu'elle se réunisse au printemps 2016 dans la région Amérique de l'APF et plus précisément à Port-au-Prince (Haïti). Tout dépendra naturellement de l'effectivité du calendrier électoral haïtien.

### **Commission de la coopération et du développement**

**Le Président de la Commission de la Coopération et du Développement, M. Salibou Garba** (Tchad), adresse à Mme Michèle André ses plus chaleureuses salutations et ses félicitations pour les soins qu'elle a mis dans la préparation de ce Bureau. Il mentionne que cela n'est pas une surprise, au regard du dynamisme dont elle fait montre constamment dans l'animation des organes dont elle a la charge, qu'il s'agisse de la Commission des Affaires parlementaires ou de la Commission politique.

Il indique aux membres du Bureau que le propos de sa communication est de présenter les activités de la Commission de la Coopération et du Développement, depuis les assises d'Ottawa, en juillet dernier.

Il souligne qu'après la réunion du Bureau tenue à Ottawa, la Commission a eu les activités ci-après :

- Au titre des réunions statutaires

M. Garba indique que la Commission de la Coopération et du Développement a tenu sa réunion le 6 juillet 2014, à Ottawa (Canada). Plusieurs points ont été traités :

- L'audition de la communication de M. Marcel Lacharité, Directeur-adjoint de l'Institut Francophone pour le Développement Durable (IFDD) qui est revenu sur les activités de l'Institut ;
- la communication et l'adoption d'une résolution sur la Déclaration sur les changements climatiques issue de la Conférence de Brazzaville évoquée plus haut ;
- la résolution sur l'Economie verte présentée par Mme Zakia Khattabi (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) en remplacement de notre collègue Yves Reinkin ;
- la résolution sur les Biocarburants par le député Stéphane Demilly (France) ;
- l'exposé sur l'Emploi des jeunes dans l'espace Francophone par le député Gharbi Youssef (Maroc) ;
- la communication sur le suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par le député Alain Yoda (Burkina Faso) Rapporteur de la Commission et par Madame Chantal Soucy (Québec) en remplacement de Madame Sylvie Roy, empêchée ;
- la résolution sur la contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies nationales de développement durable et à la formulation de politiques nationales de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles ; notre Rapporteur sur ce thème, Pierre Dionne Labelle, député du Canada, a rappelé, dans cette résolution, qu'il devient nécessaire de prendre en compte la formulation de nouveaux objectifs de développement durable (ODD) ;
- la contribution de la Commission à la formulation de l'Avis de l'APF au sommet des Chefs d'Etat et Gouvernement de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) prévu fin 2014, en mettant l'accent sur l'emploi des jeunes.

- Au titre du renforcement des capacités

Dans le cadre du renforcement des capacités des parlements dans les domaines du développement durable, le Président Salibou Garba indique que la Commission qui a suggéré l'organisation d'une Conférence parlementaire sur les changements climatiques, s'est réjouie de la tenue de celle-ci à Brazzaville (République du Congo), dans la suite de la Régionale Afrique de notre organisation. M. Garba, précise que la Commission s'est approprié ses résolutions, plus particulièrement la Déclaration qui en est issue et a soumis celle-ci à l'approbation de l'ensemble de l'APF, à l'Assemblée générale d'Ottawa, en juillet dernier.

De même, il fait remarquer que la Commission a représenté l'APF au séminaire parlementaire organisé à Libreville (Gabon), sur le thème « Les changements climatiques et le Développement durable au Gabon ». Il note que ce séminaire organisé en partenariat avec l'Institut Francophone pour le Développement Durable (IFDD) et le Réseau pour

l'Environnement et le Développement Durable en Afrique (REDDA) a permis aux sénateurs gabonais de suivre des exposés riches.

M. Garba indique également que l'ensemble des exposés ont permis aux participants (sénateurs et experts gabonais et internationaux) d'échanger et de partager leurs connaissances. Il relève toutefois que les députés gabonais occupés dans l'examen du Budget 2015 de l'Etat n'ont pas pu prendre part à ce séminaire.

S'agissant du séminaire parlementaire sur le thème de la « Transparence dans les industries extractives à travers les mécanismes de l'ITIE », il indique que ce séminaire avait été demandé par le Président de l'Assemblée nationale du Niger, M. Hama Amadou. Il explique qu'en raison des tensions entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale du Niger, le séminaire a été délocalisé à Abidjan (Côte d'Ivoire). Il fait remarquer que les députés du pays hôte, auxquels se sont joints ceux du Mali, de la République Démocratique du Congo, du Sénégal, du Tchad et du Togo ont été édifiés sur le potentiel minier de la Côte d'Ivoire.

Le Président Garba, précise qu'à la suite des exposés riches faits par les responsables du Ministère des Mines et de l'Energie ainsi que ceux du Secrétariat local de l'ITIE, les parlementaires ont discuté sur leurs rôles et la nécessité de s'impliquer davantage dans le suivi du processus pour lequel leur pays est déclaré conforme.

Il souligne que les parlementaires ont également débattu de leurs rôles dans le suivi et le contrôle de l'action gouvernementale, pour faire en sorte que l'existence et l'exploitation des ressources minières et pétrolières soient une opportunité pour un développement inclusif de la Côte d'Ivoire.

- Au titre des relations avec les autres institutions similaires

M. Garba indique que comme les années antérieures, les membres de la Commission de la Coopération et du Développement ont pris part au Forum public de Genève sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le Président Garba souligne également la participation au Séminaire du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale et le Fonds monétaire international qui s'est tenu du 7 au 10 octobre à Washington. Les parlementaires venant de plusieurs pays ont pu suivre des exposés et échanger sur plusieurs questions à l'ordre du jour de la Commission.

Ils ont également eu une réunion avec les Directeurs exécutifs du FMI, puis échangé sur : La question « Ebola, est-ce un signal d'alarme » ? et l'Avenir du Réseau Parlementaire : défis et opportunités.

Sur le Réseau des parlementaires sur la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, M. Garba exprime un vœu : celui de voir les parlementaires de l'espace francophone participer plus activement et plus nombreux aux activités de ce Réseau. Il indique que cela sera un moyen de faire la promotion de la langue française. Il fait remarquer qu'en dehors du Bureau de la Commission, seule la section camerounaise a pris part à cette rencontre.

Au titre des travaux futurs, le Président de la Commission indique que la Commission a dégagé les thèmes pour ses travaux futurs. Il précise qu'après concertation des deux rapporteurs de la Commission en charge du suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, il a été décidé d'engager une réflexion sur les politiques agricoles dans l'espace francophone.

Par ailleurs il indique qu'après avoir entendu le rapporteur canadien M. Dionne Labelle, la Commission a été unanime sur le fait qu'il devient nécessaire de porter notre action sur les Objectifs du développement durable (ODD).

De même, dans la perspective de la Conférence sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris en 2015, notre rapporteur M. Stéphane Demilly (France) se penchera sur les politiques nationales de lutte contre les changements climatiques.

Enfin, M. Garba indique que M. Youssef Gharbi (Maroc) poursuivra sa réflexion sur l'emploi des jeunes dans l'Espace francophone.

Il poursuit son propos en mentionnant que pour cette année 2015, la Commission a décidé d'honorer, les rendez-vous prévus par l'OMC et la Banque mondiale.

M. Garba informe également qu'un séminaire sur les accords commerciaux multilatéraux sous l'égide de l'OMC, pourrait se tenir au mois de mars prochain à Maurice. Ce séminaire sera organisé conjointement par l'APF, l'OMC et le Commonwealth Parliamentary Association (CPA). Il informe que cette rencontre réunira les parlementaires francophones et du Commonwealth de l'Afrique de l'Est de l'Océan Indien.

Ensuite, il indique que la Commission poursuivra son programme de renforcement des capacités des parlementaires dans les domaines de l'Environnement et du Développement durable, toujours avec la collaboration de l'IFDD et d'autres partenaires tels que le REDDA et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UCIN).

Par ailleurs, M. Garba mentionne que les séminaires sur l'ITIE et sur le foncier pourraient être organisés avec les partenaires de l'Association du Notariat Francophone et de l'OIF.

Enfin, indique que le Secrétariat général a noué des contacts avec la Représentation de l'OIF à Addis-Abeba, afin de tenir la réunion de Commission au printemps, soit dans les locaux de l'Union Africaine, soit à la Commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA).

## 10. Travaux du Réseau des femmes parlementaires

**La Présidente du Réseau des femmes parlementaires, Mme Françoise Bertieaux** (Fédération Wallonie Bruxelles-Belgique), commence sa présentation en mentionnant le fait que le Réseau des femmes parlementaires s'est réuni le 5 juillet, à Ottawa. Plus de 40 femmes parlementaires provenant de 20 sections de l'APF ont participé à cette réunion.

La Présidente explique que le Réseau a examiné, lors de cette réunion, divers rapports portant sur « les femmes et le mouvement coopératif dans l'espace francophone », « le rôle des partis politiques et l'impact du système électoral dans la représentation des femmes au parlement », « l'accès des femmes aux médias », « l'accès des filles à l'enseignement primaire » et « le suivi de la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes ».

Elle mentionne ensuite le fait que les membres du Réseau ont également entendu Mme Anne Brasseur (Luxembourg) qui a pris la parole, en sa qualité de présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, afin, d'une part, de mettre en lumière les points saillants de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à

l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul et, d'autre part, d'inciter les Etats qui ne l'avaient pas fait, à ratifier cette Convention.

Les participants ont également eu l'occasion d'entendre la Vice-présidente du Réseau, Mme Maryse Gaudreault (Québec), qui a fait le point sur les actions que le Réseau pourrait mener en 2015 afin de faire le suivi de la déclaration adoptée, en janvier 2014, à Québec, lors du séminaire sur la déclaration et le programme d'action de Pékin.

Suite à cette présentation, les participants ont échangé avec Mme Valérie Meunier, spécialiste de programme en charge des relations avec la société civile, au sujet du Réseau pour l'égalité femmes-hommes de l'OIF et des synergies possibles entre ce Réseau et le Réseau des femmes parlementaires de l'APF.

Enfin, Mme Bertieaux indique que les membres du Réseau se sont penchés sur la rédaction de l'Avis que l'APF a présenté aux Chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Dakar, au Sénégal, les 29 et 30 novembre 2014.

En ce qui concerne les actions de coopération, Mme Bertieaux mentionne 4 activités, à savoir : la participation du Réseau à la réunion « Femmes, paix et développement », le 22 septembre à l'Assemblée nationale française (Paris, France), l'organisation d'un séminaire sur la représentativité des femmes en politique et la prise en compte du genre dans le travail parlementaire, les 22 et 23 octobre 2014 à N'Djaména au Tchad, la participation à un séminaire parlementaire d'information et d'échanges à l'Assemblée nationale de Madagascar et finalement une rencontre avec Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie.

1. Participation à la réunion « Femmes, paix et développement » le 22 septembre à l'Assemblée nationale française (Paris, France)

Mme Bertieaux indique aux membres du bureau que sur invitation de Mme Nicole Ameline, présidente du Comité pour l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), elle a participé, en tant que conférencière, à une réunion concernant les femmes, la paix et le développement, le 22 septembre 2014, à l'Assemblée nationale française. Trois thèmes ont été abordés au cours de cette rencontre. Dans un premier temps, les constats, les progrès mais aussi les reculs qu'ont connus les droits des femmes ces dernières années ont été identifiés. Une fois ce constat posé, ont été évoqués les différentes réponses apportées par les Etats, les administrations et les associations à cette lutte pour le respect des droits. Finalement, la question de la mobilisation des parlementaires en faveur des droits des femmes a été abordée.

Concernant ce thème, Mme Bertieaux évoque le fait qu'elle a pris la parole pour rappeler les responsabilités qui incombent aux parlementaires afin de protéger et promouvoir les droits des femmes. A cet égard, elle a particulièrement insisté sur l'importance des contrôles exercés par le comité CEDEF et elle a fait mention du travail effectué au sein du Réseau des femmes afin que les femmes parlementaires puissent être plus largement et plus systématiquement présentes au cours des auditions dudit Comité.

Mme Bertieaux rappelle enfin que, pour clôturer cette réunion, Mme Nicole Ameline a invité les participants à soutenir la candidature du Comité CEDEF au Prix Nobel de la Paix.

2. Séminaire sur la représentativité des femmes en politique et la prise en compte du genre dans le travail parlementaire les 22 et 23 octobre 2014 à N'Djaména (Tchad)

La présidente du Réseau explique aux membres du Bureau qu'un séminaire d'information, d'échange et de sensibilisation organisé en partenariat avec l'OIF et en étroite collaboration avec l'Assemblée nationale du Tchad s'est tenu à N'Djaména (Tchad), les 22 et 23 octobre 2014.

Présidé par Mme Lydienne Epoubé (Cameroun), Vice-présidente du Réseau des femmes parlementaires, ce séminaire régional a réuni des parlementaires venus de six sections de l'APF à savoir le Cameroun, le Togo, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon et la France. Les débats ont porté sur la représentativité des femmes en politique et l'intégration du genre dans les budgets nationaux.

Lors de la première journée, Mme Thérèse Mékombe, experte en droits des femmes a tout d'abord fait un état des lieux de la participation des femmes dans les parlements de la région avant d'aborder les raisons pour lesquelles la présence des femmes est fondamentale dans les instances de décision politique et notamment dans les parlements et au sein des commissions parlementaires. Mme Chantal Guittet (France) rapporteure au Réseau des femmes, a ensuite présenté les mécanismes, règles et politiques de promotion des femmes mises en place au sein des parlements afin de promouvoir la participation effective des femmes. Mme Nassalatou Diaby (Côte d'Ivoire), présidente de la section ivoirienne du Réseau des femmes, a quant à elle présenté l'expérience ivoirienne concernant la création et le fonctionnement d'un Caucus de femmes. M. Issa Mardo Djabir (Tchad) a ensuite présenté le rôle des commissions parlementaires et des partis politiques dans le combat pour l'égalité de fait.

La seconde journée du séminaire a été consacrée à la question de l'intégration du genre dans les budgets nationaux. M. Socé Sène, consultant international en matière de genre et de développement, a de manière très dynamique et participative expliqué aux participants la budgétisation sensible au genre avant de leur exposer les rôles que peuvent jouer les parlementaires en la matière.

Chaque présentation a fait l'objet d'une période très animée d'échanges et de questions au cours desquelles les participants ont pu donner leur opinion et partager leurs expériences personnelles.

Mme Bertieaux indique finalement qu'avant de clôturer le séminaire, les participants ont formulé une série de recommandations pour améliorer la représentativité des femmes en politique et atteindre une meilleure égalité de fait.

3. Séminaire parlementaire d'information et d'échanges et mission d'évaluation des besoins techniques de l'Assemblée nationale de Madagascar

Mme Bertieaux précise également aux membres du Bureau qu'elle devait participer, du 14 au 18 novembre, à un séminaire parlementaire d'information et d'échanges et à une mission d'évaluation des besoins techniques de l'Assemblée nationale de Madagascar. Cependant, pour des raisons impérieuses d'agenda politique, elle a dû en dernières minutes annuler ce déplacement.

Malgré cette impossibilité de faire le déplacement, Mme Bertieaux a cependant tenu à ce que la note sur la notion de parlement sensible au genre, qui avait été préparée pour cette mission, soit distribuée aux membres de la section malgache présents lors du séminaire d'information et d'échanges.

Cette note, tout en présentant ce qu'est un parlement sensible au genre, évoquait également des actions de coopération qui pourraient être organisées par le Réseau des femmes de l'APF, ce qui a d'ailleurs permis aux parlementaires malgaches de formuler, lors de la mission d'évaluation des besoins, des propositions d'actions concrètes afin de permettre une meilleure inclusion du genre dans les travaux de leur parlement.

#### 4. Rencontre avec Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie

Finalement, la présidente du Réseau indique que le 21 janvier dernier, une délégation de l'APF composée du Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), M. Didier Le Bot et M. Xavier Baeselen et elle-même a rencontré, au siège de l'OIF, Mme Michaëlle Jean.

Au cours de cette rencontre, la collaboration entre l'OIF et l'APF a été discutée tout comme ont également été évoqués les pistes de collaboration possible entre le Réseau des femmes de l'APF et le Réseau pour l'égalité femmes-hommes lancé par l'OIF l'année dernière.

Ainsi, Mme Bertieaux indique qu'elle a proposé à la Secrétaire générale que les liens tissés entre notre Réseau des femmes de l'APF et le Réseau pour l'égalité femmes-hommes de l'OIF puissent, au cours des prochains mois, être consolidés afin de mettre sur pied de véritables moments de rencontres et d'échanges entre nos réseaux. En effet, Mme Bertieaux considère qu'une coopération entre notre Réseau et le Réseau de l'OIF serait positive tant pour le monde parlementaire que pour la société civile francophone.

Suite à la présentation de Mme Bertieaux, **Mme Bougnon Boupha** (Laos) a pris la parole pour exprimer ses félicitations au Réseau et à sa présidente. Mme Boupha recommande également au Réseau de collaborer davantage avec l'Union interparlementaire afin de renforcer davantage ses actions de plaidoyer en faveur de parlements sensibles au genre.

**Mme Michèle André** (France) a pris la parole pour soutenir la candidature du Comité CEDEF au prix Nobel pour la paix.

**M. Rachadi** (Maroc) a ensuite rappelé le soutien du Maroc pour les actions initiées par le Réseau en 2014 tout comme il a apporté son soutien pour les actions qui seront développées en 2015.

**Mme Bertieaux** remercie à son tour Mme Boupha pour son engagement en faveur du Réseau et remercie Mme André pour son soutien au prix Nobel du Comité CEDEF.

Finalement, Mme Bertieaux remercie M. Rachadi pour son soutien.

## 11. Rapports des Chargés de mission régionaux

### Région Afrique

**Le Chargé de mission de la Région Afrique, M. Christophe Lutundula, Député (RDC)** présente les activités de la Région Afrique depuis la 40<sup>e</sup> session de l'APF, tenue à Ottawa (Canada) en juillet 2014. Il souligne que la Région Afrique a accueilli plusieurs séminaires organisés par le Secrétariat Général de l'APF et participé aux missions d'observation électorale dans le cadre de l'OIF. Il mentionne également que dans le cadre des programmes multilatéraux de développement parlementaire, deux missions ont été dépêchées à Madagascar et au Mali.

Il relève en outre la participation du 1<sup>e</sup> Vice-Président de l'APF, Aubin Minaku Ndjalandjoko, Président de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo, (RDC), aux travaux de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Dakar au mois de novembre 2014 et celle du Chargé de mission Afrique à la 30<sup>ième</sup> session de l'Assemblée régionale Amérique.

Le Chargé de mission Afrique, indique que le présent rapport d'activités couvre la période de juillet à décembre 2014. Il précise qu'il portera successivement sur les activités du 1<sup>e</sup> Vice-Président de l'APF et du Chargé de mission Afrique, la mise en œuvre de la Feuille de route de la Région Afrique pour l'exercice 2014-2015, dite Feuille de route de Brazzaville, les activités dans le cadre des programmes de l'APF ainsi que sur la situation sociale et politique dans l'espace francophone africain.

Il invite les membres du Bureau à prendre connaissance de son rapport mis en distribution dans la salle. Il ajoute qu'il s'attardera sur la situation politique et sociale dans l'espace Africain Francophone.

Le Chargé de mission Afrique fait observer que quatre événements majeurs ont marqué de façon significative la situation politique et sociale dans les pays francophones d'Afrique au cours du dernier semestre de l'année 2014.

Il s'agit de :

- la maladie à Virus Ebola ;
- la persistance du terrorisme islamiste dans certains pays francophones dont le Cameroun, le Mali et le Niger avec une menace sérieuse pour le Tchad ;
- la révolte populaire au Burkina Faso ayant abouti au changement à la tête de l'Etat et à l'organisation d'une transition démocratique ;
- la crise en République centrafricaine ;
- la réussite historique de la transition démocratique en Tunisie.

S'agissant de la situation politique M. Christophe Lutundula, fait observer que l'examen du point 12 de l'ordre du jour de la présente réunion du Bureau consacré aux situations politiques dans l'espace francophone, donnera certainement l'opportunité d'en débattre davantage.

De même, Il indique aux membres du Bureau qu'il fera un point, sur la maladie à Virus Ebola qui a ravagé le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée, pays membre de l'APF.



M. Christophe Lutundula explique également, quoique les spécialistes et l’OMS estiment que cette maladie est en recul pour le moment, qu’il est difficile d’empêcher de relever que la crise du Virus Ebola a lancé certains défis en matière de santé publique en Afrique :

- défi de prise en charge des personnes atteintes ou exposées ;
- défi de la prévention ;
- défi de la réforme des systèmes de santé et de sécurité sociale en Afrique ;
- défi des infrastructures et du financement des soins de santé en Afrique ;
- le défi de la gestion des effets pervers d’Ebola sur les économies fragiles des pays concernés.

Tout en se félicitant de la mobilisation de la communauté internationale, le Chargé de mission Afrique, estime qu’il serait hasardeux de baisser la garde et pense qu’il est nécessaire de se pencher sérieusement sur les réponses à apporter à ces défis.

S’agissant des activités à venir et conformément au Règlement de la Région Afrique et selon les traditions de la Région, Il informe les membres du Bureau que la 7<sup>e</sup> Conférence des Présidents d’Assemblées et de Sections africaines de l’APF et la 23<sup>e</sup> Assemblée régionale Afrique se tiendront au plus tard au mois de mai de l’année en cours successivement à Dakar et à Abidjan sur invitation des Assemblées nationales sénégalaise et ivoirienne. Il indique que le thème de la Régionale Afrique portera sur la croissance économique contre la pauvreté en Afrique. Il mentionne que les mois à venir seront consacrés à la préparation de ces deux grandes réunions des parlementaires africains francophones.

Le Chargé de mission Afrique, souligne qu’il sera question aussi de poursuivre la mise en œuvre de la Feuille de route de Brazzaville avec l’espoir que le retard accumulé jusque-là sera épongé.

Enfin, il poursuit son propos en indiquant que la Région Afrique, sera au rendez-vous de Berne, en juillet prochain où se tiendra la 7<sup>e</sup> session du Parlement francophone des jeunes.

Le chargé de mission Afrique clôt son intervention en ajoutant qu’actuellement, les sections de la Région sont dans la phase de sélection des participants dans les sections africaines à raison d’un garçon et d’une jeune fille par section. Il précise que cette sélection devra se terminer au plus tard au mois de mars de l’année en cours.

**Le Président de l’APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), remercie le Chargé de mission Afrique pour sa brillante intervention. Il propose aux membres du Bureau d’ouvrir la discussion.

**Le Président délégué de la section française de l’APF M. Jean-Pierre Dufau**, félicite le chargé de mission pour la qualité de son rapport qu’il estime complet. Il souligne l’ampleur et la multiplicité des problèmes du continent africain notamment les questions politiques, économiques, sociales, démographiques et sanitaires. Il s’interroge sur l’évolution de la population africaine et la représentativité démographique en Afrique. Il souhaite avoir des données statistiques sur ces différents sujets.

Il fait observer qu’en terme de proportion, la maladie à virus Ebola est plus médiatisée que la pandémie du Sida et la Malaria. Il fait remarquer que ces deux dernières pandémies causent plus de décès que la maladie à Virus Ebola.

Enfin, s'appuyant sur la dernière mission d'observation électorale, qu'il a effectuée en Tunisie, il dit avoir constaté une faible participation des jeunes au dernier scrutin électoral de ce pays. Il souligne au demeurant que les deux derniers candidats à l'élection présidentielle avaient des âges très avancés. Il relève que le continent africain est confronté au problème du renouvellement de ses élites.

**M. Hilarion Etong** (Cameroun) félicite le Chargé de mission Afrique pour la qualité de son rapport qui aborde tous les problèmes rencontrés en Afrique. Il fait remarquer que l'Afrique est confrontée au terrorisme.

Il ajoute que plus de cinq pays francophones sont menacés par les agissements barbares du groupe terroriste Boko Haram. Il indique que son pays le Cameroun fait l'objet d'incursions quotidiennes qui se soldent par des pillages et des tueries. Il indique que l'armée Camerounaise fait barrage malgré le fait qu'elle n'a pas la possibilité d'entrer sur le territoire nigérian.

Il attire l'attention des membres du Bureau sur la situation de son pays qui fait également face à une situation instable du fait de la porosité de ses frontières. Il ajoute que cette situation entraîne la venue de nombreux réfugiés à l'est du Cameroun. Par ailleurs, il fait observer que ces réfugiés ont trouvé refuge pour échapper aux agresseurs masqués qui mutilaient, tuaient, kidnappaient et violaient les populations en toute impunité. Il précise que quelque 45 000 réfugiés originaires de la République centrafricaine (RCA) sont actuellement au Cameroun.

Il indique également qu'une force régionale, à laquelle participeront le Tchad, le Cameroun, le Nigéria, le Niger et le Bénin, devrait entrer en lice sous l'égide de l'Union africaine, du moins, après l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Il souhaite qu'à l'issue de cette présente réunion du Bureau, l'APF puisse arrêter une position commune sur cette situation qui menace la sécurité de nombreux pays membres de l'espace francophone et qui risque de déstabiliser toute l'Afrique centrale.

M. Hilarion Etong, termine son propos en réaffirmant la solidarité de son pays le Cameroun, aux victimes et aux autorités françaises frappées par les actes terroristes récents perpétrés contre Charlie Hebdo.

**M. Moustapha Niasse** (Sénégal) félicite le Chargé de mission pour son rapport riche et utile pour la bonne compréhension des problèmes endémiques qui se posent à l'Afrique du 21<sup>e</sup> siècle. D'entrée de jeu, il confirme l'invitation de la section sénégalaise de l'APF d'accueillir à Dakar, la 7<sup>e</sup> Conférence des Président d'Assemblée de la Région Afrique. Il précise que cette Conférence abordera les questions de pauvreté, de croissance et de développement des pays francophones d'Afrique.

A Dakar, il s'agira de réfléchir sur les questions de croissance et de précarité. Il explique que la croissance est un ratio, une opération mathématique qui indique un progrès. Il estime qu'il est important que dans le porte-monnaie des ménages il y ait aussi du fiduciaire et du monétaire.

Pour lui, il est nécessaire d'augmenter la capacité des ménages pour leur permettre de faire face aux urgences du quotidien. Il pense qu'il devient nécessaire de proposer des systèmes de santé efficaces et des politiques éducatives performantes. Il fait également

observer que l'éducation civique et scientifique permettra de fabriquer des jeunes africains du 21<sup>ème</sup> Siècle.

Revenant sur le terrorisme en Afrique, le Président Moustapha Niasse, souligne qu'il s'agit d'un fléau qui menace la stabilité des pays africains et européens. Il fait remarquer qu'il s'agit d'une violence endémique provenant de l'Asie et plus précisément de l'Afghanistan et du Pakistan. Il fait aussi observer que la fragilité des Etats africains, profite aux groupes djihadistes. S'appuyant précisément sur le cas du Niger, il estime qu'il est nécessaire pour les pays occidentaux d'accorder une réelle importance à ce phénomène qui pourrait avoir des répercussions planétaires.

**M. Pontien Nyongabo** (Burundi) s'associe aux félicitations adressées au Chargé de mission Afrique, pour le travail accompli. Il indique que celui-ci a retracé fidèlement les problématiques qui se posent dans l'espace francophone africain. Cependant, il fait remarquer que son pays le Burundi, sera cette année confronté aux échéances électorales. Il souhaite qu'une mission d'observation électorale soit conduite par la Francophonie avant pendant et après les élections.

Il profite de l'occasion qui lui est offerte pour confirmer les dates du scrutin électorales qui débiteront le 26 mai et s'achèveront au mois d'août. Il indique que les deux scrutins (communale et législatif) débiteront précisément le 26 mai. Il termine son propos en renouvelant au peuple français, la solidarité de son pays, suite aux évènements tragiques de Charlie Hebdo.

**M. Amadou Salifou** (Niger), remercie la section française pour la tenue de cette réunion. Ces remerciements s'adressent également au Président Niasse, pour son indéfectible soutien en l'endroit de son pays. Il félicite également le Chargé de mission pour la clarté de son rapport. Il donne lecture de sa déclaration qui fait référence aux manifestations qui se sont déroulées dans son pays suite à la marche organisée à Paris, après les évènements de Charlie Hebdo. Il indique que son pays a besoin de la solidarité et du soutien de la communauté internationale. Il fait observer que le Niger fait également face à l'arrivée de millier de réfugiés.

**M. Christophe Lutundula** remercie à son tour, les membres du Bureau pour les félicitations adressées à son endroit. Il indique qu'il tiendra compte de toutes les observations et suggestions qui ont été proposées. Revenant sur la question du terrorisme, il constate qu'à travers les interventions des délégations africaines se dégagent plusieurs préoccupations communes.

Il propose d'aborder ce point, lors de la prochaine réunion Régionale Afrique qui se tiendra au mois de mai en Côte d'Ivoire. Revenant sur les propos du Président Niasse sur la croissance et la pauvreté, il indique que la rencontre d'Abidjan, sera l'occasion d'aborder ce thème dans sa globalité. Il propose d'y associer la Banque Africaine de Développement (BAD) qui finance la croissance en Afrique.

Enfin, il remercie le Secrétaire général parlementaire de l'APF, pour son concours ayant permis l'impression d'une brochure du Règlement de la Région Afrique.

**M. Pascal Terrasse**, Secrétaire général parlementaire se félicite de la densité et de la diversité du contenu du rapport du Chargé de mission Afrique. Revenant sur la déclaration du Président de l'Assemblée nationale du Niger, il souligne avant toute chose que le Parlement du Niger a connu quelques modifications au sein de ses instances. Ces modifications sont liées aux problèmes de politique interne. Il dit ne pas souhaiter intervenir sur un débat politique qui ne concerne que les nigériens. Toutefois, il fait savoir

aux membres du Bureau, qu'il a reçu à plusieurs reprises, M. Hama Amadou, ancien Président de l'Assemblée nationale du Niger, au Secrétariat général à Paris.

S'agissant des prochaines élections au Burundi, il forme le vœu qu'elles soient transparentes crédibles et paisibles. Il indique par ailleurs, que l'APF n'a pas la capacité financière pour organiser les missions d'observations électorales. Il rappelle qu'il appartient aux autorités burundaises de faire savoir aux Organisations Internationales, telles que l'ONU, l'UE et l'OIF leur souhait d'une mission d'observation électorale dans leur pays. Dès lors, l'OIF saisira l'APF, qui en concertation avec les Assemblées régionales, désignera les parlementaires membres de l'APF qui feront partie de la mission.

S'appuyant sur les évènements qui se sont déroulés au Burkina Faso, M. Terrasse indique qu'il avait prévenu à maintes reprises les autorités du Burkina Faso sur les risques de modification de la constitution. Il suggère qu'une réflexion soit portée sur les instruments préventifs en matière électorale qui permettraient d'intervenir en amont des scrutins électoraux.

Il ajoute également qu'on ne peut désormais ignorer les constitutions. Il fait remarquer qu'avec les nouveaux réseaux sociaux, il devient difficile de faire fi de la volonté populaire. Le secrétaire général parlementaire met en garde les pouvoirs qui passeraient outre cette volonté populaire.

Le Secrétaire général parlementaire conclut son intervention en relevant la part de responsabilité des Etats occidentaux et particulièrement ceux de l'Europe qui doivent prendre en considération la situation en Afrique.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), remercie le SGP pour son intervention et demande si le 1<sup>e</sup> vice-président de l'APF, M. Aubin Minaku Ndjalandjoko souhaite intervenir.

**M. Aubin Minaku Ndjalandjoko** indique qu'il interviendra au point 12 de l'ordre du jour, lorsque le thème sur les situations politiques dans l'espace francophone sera abordé. Il ajoute aussi qu'il réagira également aux propos du SGP.

## Région Amérique

**M. Jagmeet Singh** (Ontario), qui remplace le chargé de mission Amérique, M. Michel Samson (Nouvelle-Ecosse), présente le rapport des activités de la Région Amérique, activités qui ont été réalisées depuis la dernière réunion du Bureau tenue à Ottawa, le 7 juillet 2014.

Il tient d'abord à remercier les hôtes, les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale de la République française, ainsi que le président délégué de la section française, M. Jean-Pierre Dufau (France). Il remercie aussi les autres membres de la section hôte pour leur accueil chaleureux, en particulier la sénatrice Mme Michèle André.

Depuis la dernière réunion du Bureau à Ottawa, en juillet 2014, la Région Amérique a poursuivi ses efforts en faveur de sa consolidation et de son expansion sur le continent américain. C'est dans ce cadre qu'avait été réalisée une première mission d'information dans l'État du New Hampshire en 2012 et dont les résultats ont été probants. Une section du New Hampshire a officiellement été admise à l'APF à titre d'observateur lors de la 40<sup>e</sup> Session de l'APF qui a eu lieu à Ottawa. Les membres de la Région Amérique se réjouissent

de cette nouvelle adhésion et la Section du New Hampshire s'est montrée très dynamique lors de nos récentes activités.

Dans la foulée de ces démarches réussies, la Conférence des présidences de section (CPS) de la Région Amérique a décidé de poursuivre ses efforts pour établir des liens avec les parlementaires francophones et francophiles des États du Vermont, du Massachusetts et du Rhode Island. Des discussions sont en cours avec des membres de ces parlements. Des échanges ont aussi été entamés avec la Section du Maine dont on souhaite une participation plus active et constante aux activités de la Région.

Concernant les activités statutaires de la Région, c'est en août 2014 que s'est tenue l'Assemblée régionale annuelle, à Toronto, à l'invitation de la section ontarienne. Cette 30<sup>e</sup> Session de l'Assemblée régionale a réuni près de 25 parlementaires, issus de 13 parlements. Elle a porté sur le thème des médias sociaux, notamment sur les enjeux de l'utilisation de ces médias dans la communication parlementaire. De plus, M. Sing a souligné qu'après plusieurs années de travaux et d'efforts soutenus, le premier Parlement francophone des jeunes des Amériques (PFJA) a été réalisé en marge de l'Assemblée régionale de Toronto. Organisé par le Centre de la Francophonie des Amériques, cet événement a rassemblé une centaine de jeunes francophones des quatre coins du continent sur des thèmes liés au monde parlementaire, aux médias et à la participation citoyenne. Beaucoup plus qu'une simulation parlementaire, ce rendez-vous de la jeunesse engagée a aussi donné lieu à une session de travail conjointe réunissant les jeunes et les parlementaires de la Région Amérique de l'APF. Le Centre de la Francophonie des Amériques est actuellement en processus d'évaluation de ce projet et devrait sous peu transmettre ses recommandations.

Plus récemment, du 26 au 28 septembre 2014, un député de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jean Rousselle, a représenté la Région Amérique de l'APF lors du 67<sup>e</sup> Congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). L'ACELF constitue un réseau d'échanges entre les intervenants en éducation francophone de partout au Canada et favorise la réflexion et diffuse des résultats de recherche en éducation de langue française. Ce congrès a permis aux participants de rencontrer des membres de la Francophonie pancanadienne œuvrant dans ce domaine. Durant les prochaines semaines, la Conférence des présidences de section (CPS) de la Région Amérique se réunira par visioconférence. Cette réunion aura lieu le 25 février et permettra notamment de convenir du thème de la prochaine Assemblée régionale qui aura lieu du 27 au 30 juillet 2015, à Lafayette et Lake Charles, en Louisiane.

### Région Asie-Pacifique

**Mme Bounngong Boupha** (Laos), chargée de mission Asie-Pacifique, félicite d'abord le nouveau Président de l'APF M. Paul E. McIntyre (Canada). Elle mentionne que sous sa présidence, l'APF continuera de se développer selon un nouvel élan dans la réalisation de ses objectifs préalablement adoptés, surtout l'application de la pratique « femmes et jeunes en francophonie: vecteurs de paix, acteurs de développement ».

En sa qualité de chargée de mission Asie-Pacifique, mais aussi au nom de la section cambodgienne, vietnamienne et laotienne, Mme Boupha présente ses chaleureuses salutations et ses plus cordiaux souhaits à tous les membres du bureau de l'APF, de bonne et heureuse année 2015, beaucoup de succès aussi bien dans la vie parlementaire de la Francophonie que dans la vie familiale.

Elle tient à saluer et remercier tout particulièrement l'Assemblée nationale française et les autorités locales pour la qualité d'accueil et les efforts réalisés afin que ce Bureau connaisse un vif succès.

Au nom des sections cambodgienne, vietnamienne et laotienne, elle exprime sa profonde tristesse et ses condoléances aux familles éprouvées et à la France par les événements de Charlie Hebdo.

Son rapport d'activités se compose des deux points suivants :

- Activités de l'APF d'août 2014 au janvier 2015 ;
- Projets en cours et à venir (février à juillet 2015).

#### Activités de l'APF d'août 2014 à janvier 2015

En juillet, S. E. Pen Pannha, Député, Président de la commission de la législation et de justice de l'Assemblée nationale du Cambodge et Mme Nguyen Thuy Anh, Présidente de la Section vietnamienne et vice-présidente de l'APF, ont participé à la 40<sup>e</sup> session plénière de l'APF à Ottawa. Lors de la Session, la section vietnamienne a informé l'APF de la situation complexe concernant l'implantation de la plate-forme de forage pétrolier Haiyang Shiyou-981 de la Chine en pleine zone économique exclusive et sur le plateau continental du Vietnam dans la Mer de l'Est (la Mer Orientale). La Session plénière a adopté le projet de résolution présenté au nom de la commission politique sur les situations politiques dans l'espace francophone, y compris le Vietnam.

En août, Mlle Kong Sokmony, chef du bureau de la francophonie du Sénat cambodgien, a pris part au séminaire organisé conjointement par l'APF et l'IFLA à Paris ayant pour thème « valorisation et gestion des centres d'information parlementaires ».

En novembre 2014, une délégation du Vietnam, dirigée par Mme Nguyen Thi Doan, Vice-présidente du Vietnam a participé au Sommet de la Francophonie à Dakar. La dirigeante vietnamienne a proposé à l'OIF d'augmenter les aides afin d'assister les pays membres dans la restructuration économique, la création d'emplois et la promotion de la croissance à long terme. Elle a ainsi apprécié l'intérêt de la Francophonie pour l'Asie-Pacifique et sa volonté de renforcer la coopération avec les pays de cette région.

La Présidente de la Section laotienne, chargée de mission de la région Asie-Pacifique, a rassemblé par ailleurs des informations de chaque section de l'APF sur les activités tenues dans le cadre de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie pour la période de 6 mois de l'année 2014 pour faire le rapport d'activités de la région Asie-Pacifique et a demandée à la Présidente de la section Vietnamienne de lire ce rapport en son nom devant la session plénière de la 40<sup>e</sup> APF tenue à Ottawa. Elle a aussi étudié l'Avis de l'APF au Sommet de Dakar sur « Femmes et jeunes en Francophonie : Vecteurs de paix acteurs de développement ».

Du 14 au 20 septembre 2014, l'Assemblée Nationale du Laos a été l'hôte de la 35<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Assemblée Interparlementaire des Nations de l'Asie du Sud-est (AIPA). La présidente et tous les membres de la Section laotienne ont participé activement à la dite AIPA, particulièrement la présidente de la section laotienne qui assumait la tâche de Présidente de la réunion des femmes Parlementaires de l'ASEAN, durant laquelle il a été étudié et adopté les trois résolutions suivantes :

- Résolution sur le renforcement des efforts dans la prévention et l'élimination de toutes les formes de discriminations et la violence faites aux femmes et les enfants dans les pays de l'ASEAN ;
- Résolution sur le renforcement des rôles de femmes parlementaires dans la construction de la communauté de l'ASEAN ;
- Résolution sur le leadership des femmes des pays du Sud-Est.

En novembre 2014, S. E. Phongsavath Boupha, en qualité de représentant spécial du Président de la RDPLAO et Ministre chargé des affaires de la Francophonie, a participé au 15<sup>e</sup> Sommet de la francophonie tenue à Dakar, où il a soutenu que le français est non seulement la langue qui représente la diversité culturelle, mais aussi celle qui représente l'avenir et les perspectives d'emploi chez nos jeunes générations. C'est pour cela que le Laos compte sur la solidarité de notre famille francophone pour préserver l'usage du français dans notre pays et dans notre région d'Asie-Pacifique.

En décembre, lors de sa 8<sup>e</sup> session plénière, l'Assemblée Nationale de la 7<sup>e</sup> législature a approuvé le projet de loi sur l'élimination de toutes les formes d'utilisation de violences faites aux femmes et des enfants dans la RDPLAO. Quatre fonctionnaires parlementaires de la section laotienne dont deux jeunes femmes et jeunes hommes continuent à se perfectionner dans la langue française avec le soutien du projet de Noria.

Projets en cours et à venir (février à juillet 2015)

Dans le cadre de l'Assemblée Nationale du Vietnam, la Section assiste aux travaux de préparation de l'organisation du 132<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Union Interparlementaire qui aura lieu à Hanoi en mars 2015. Elle espère l'accueil de nombreux participants de haut niveau des parlements membres de l'UIP et des membres de l'APF.

Au printemps 2015, la section cambodgienne de l'APF accueillera la réunion de la Commission politique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie au Cambodge.

En juillet 2015, les représentants des trois sections cambodgienne, vietnamienne et laotienne participeront à la 41<sup>e</sup> session plénière de l'APF qui aura lieu à Berne.

Au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 2015, la Section vietnamienne de l'APF a prévu être l'hôte de la 7<sup>e</sup> réunion régionale de l'Asie-Pacifique à Hanoi.

Le Cambodge, le Vietnam et le Laos se sont engagés à la préparation de l'entrée en vigueur de la communauté ASEAN économique en 2015.

Malgré les efforts continuels, les trois sections sont confrontés toujours aux mêmes problèmes tels que : le vieillissement de la population francophone dans notre région ; pas beaucoup de motivation pour l'apprentissage et l'étude du français ; manque de budget pour participer aux réunions et séminaires qui se tiennent dans les autres régions lointaines (pour la section laotienne en particulier), et toujours l'impossibilité de communiquer avec nos amis parlementaires du Vanuatu et pas de recrutement de nouveau membre de la région. Les trois sections souhaitent travailler sur ces problèmes avec le SGP.

## Région Europe

M. Jean-Paul Wahl (Fédération Wallonie Bruxelles-Belgique), commence son rapport en mentionnant que l'Assemblée régionale Europe s'est réunie pour sa 27<sup>e</sup> session, à Varsovie, les 29 et 30 septembre 2014.

M. Wahl précise ensuite que ces dernières années, la Régionale Europe s'est surtout réunie dans des pays de l'ancien bloc de l'est.

Il considère que si ces pays ont de fait un attachement à la langue française, force est de constater que la raison première de leur adhésion à l'OIF et à l'APF est principalement basée sur des critères géopolitiques et économiques. M. Wahl prend l'exemple de l'Arménie, la Moldavie et de la Géorgie.

M. Wahl explique qu'en 2014, la réunion de la Régionale s'est d'ailleurs tenue en Moldavie, quelques jours avant que les affrontements ne commencent entre la Russie et l'Ukraine. M. Wahl explique alors que lors de cette réunion, les moldaves avaient clairement explicité leur peur face aux menaces russes. Le chargé de mission explique ensuite que selon lui, l'APF devrait rester vigilant face à ce qui pourrait se passer dans ces pays.

Après avoir expliqué son point de vue sur la situation dans l'est de l'Europe, M. Wahl renvoie à son rapport d'activité écrit pour les détails de la réunion de la Régionale Europe.

M. Wahl évoque ensuite un autre sujet avec les membres du bureau, à savoir le programme d'action et de coopération de la Région Europe.

Selon M. Wahl, ce programme propose une offre de formation axée sur la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Elle est destinée aux parlementaires et aux agents parlementaires des sections membres ou associées des pays d'Europe centrale et orientale qui désireraient y participer. Par ailleurs, ce programme de coopération est également accessible aux jeunes locuteurs du français langue étrangère qu'ils soient universitaires ou inscrits dans une haute école. Les établissements d'enseignement bénéficiaires de ce cursus en langue française sont désignés par la section même.

M. Wahl rappelle alors que faisant suite à trois séries de visioconférences menées à bien en partenariat avec des universités de Moldavie, Roumanie et Arménie, l'Assemblée régionale Europe poursuit actuellement un programme initié conjointement avec l'Université Ilia de Tbilissi, en Géorgie. Ainsi, deux étudiants ayant suivi le cycle de visioconférences lors de l'année académique 2013-2014 sont inscrits pour l'année courante au programme de formation à distance « Certificat en Relations Internationales et Analyse des Conflits » organisé par l'Université catholique de Louvain en Belgique.

M. Wahl précise également que la section polonaise à l'écoute de ces jeunes très motivés et de ces professeurs enthousiastes, a fait part de son souhait de bénéficier pour l'année scolaire future de ce programme de coopération en l'ouvrant à l'Institut d'études romanes de Varsovie, à des étudiants de droit et d'études européennes mais aussi à la Haute école d'administration de Varsovie. Le dossier est en cours.

Finalement, pour conclure son intervention, M. Wahl fait référence à son rapport écrit en ce qui concerne la liste des actions menées par l'APF internationale auxquelles la Région Europe a pris part depuis l'assemblée générale de l'APF de juillet 2014 à Ottawa.



**M. Jean-Pierre Dufau** (France), partage l'analyse de M. Wahl et considère qu'il était approprié de reparler de la réunion de la Régionale en Moldavie qui s'est tenue au moment où devaient être signés les accords entre l'Union européenne et le partenariat oriental.

Selon M. Dufau, il existe de fait une incapacité à intervenir actuellement en Ukraine parce qu'il est évident, que personne ne veut vraiment faire la guerre à la Russie. Il n'y a donc que la diplomatie qui peut faire des avancées. L'APF peut dans ce cadre jouer son rôle mais M. Dufau précise également que l'APF ne peut jouer que son rôle de façon modeste. Selon lui, l'Europe se trouve donc au cœur de négociations géostratégiques très difficiles. Cette situation ne peut donc se gérer que par la diplomatie à l'échelle internationale au plus haut niveau.

## 12. Examen des situations politiques dans l'espace francophone

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), cède la parole à la présidente de la Commission politique, **Mme Michèle André** (France), afin qu'elle présente son examen sur les situations politiques dans l'espace francophone depuis la dernière rencontre du Bureau. Il rappelle que l'objectif est d'adopter des déclarations sur les situations de crise dans l'espace francophone. Il suggère de procéder dans l'ordre suivant : sections suspendues, sections sous observations et autres situations.

**Mme Michèle André** (France), présidente de la Commission politique rapporte ce qui suit:

C'est pour moi un honneur de faire le point avec vous sur les situations politiques dans l'espace francophone. Je m'attarderai aujourd'hui à différents événements ayant marqué l'actualité au sein de la Francophonie et, plus particulièrement, à l'actualité des sections sous le coup d'une suspension ou d'une mise sous observation au sein de notre Assemblée. Je souhaite également attirer votre attention sur la situation politique intervenant dans certains pays adhérant à notre Assemblée.

Je tenterai donc de vous brosser un tableau clair et succinct des faits saillants avant de vous laisser vous exprimer sur ces sujets. Vous trouverez des compléments d'information sur ces situations au point concernant la vigilance démocratique dans le Rapport d'activités du secrétaire général parlementaire.

Avant d'entamer cet exercice, il m'apparaît toutefois essentiel d'attirer l'attention du Bureau sur un sujet qui, comme l'actualité des derniers mois nous l'a fait constater, n'épargne plus l'espace francophone : la progression du terrorisme international.

Je pense bien sûr aux actes d'une barbarie sans nom qui ont été commis récemment à Paris. Je pense aussi à l'attaque commise cet automne contre le Parlement canadien. Mais je pense également à tous ces autres actes violents, qui avaient pour objectif de faire régner la terreur et qui ont touché des pays de notre organisation depuis juillet dernier: le Cameroun, l'Égypte, le Liban, le Mali, le Niger, la Syrie et la Tunisie.

La montée en puissance au Maghreb islamique d'organisations comme l'État islamique, Boko Haram et Al Quaida, des groupes qui se sont affranchis des frontières physiques pour rependre la terreur, recruter des combattants et propager leur idéologie, doit nous interpellé.

Face à cette menace transnationale, notre réponse doit être conjointe. La Francophonie a, par le passé, démontré qu'elle savait mener à bien des combats : la diversité, la démocratie et les droits de l'Homme. La sécurité humaine, la sécurité de nos populations,

doit être un combat que nous devons mener ensemble. Car plus que jamais, cette sécurité dépend d'une collaboration meilleure, plus efficace, entre nos États. Tant afin d'endiguer le terrorisme par l'éducation, le développement, le renforcement des échanges économiques, que, lorsque cela est nécessaire, pour y répondre avec fermeté et résilience.

Je vous propose maintenant de passer à l'étude détaillée des situations politiques.

Il y a un an, presque jour pour jour, Mme Catherine Samba-Panza accédait à la présidence de transition centrafricaine, succédant à M. Michel Djotodia, chef de la Séléka auto-proclamé « président », à la suite du renversement par ses milices du président François Bozizé. Aujourd'hui, le pays est toujours plongé dans la crise alors que la situation sécuritaire demeure extrêmement fragile.

Si le nombre de personnes réfugiées dans les camps de fortune autour de Bangui diminue progressivement - on en compterait actuellement 58 000 - il y aurait toujours près de 430 000 Centrafricains réfugiés à l'étranger, dans les pays limitrophes, et autant déplacés à l'intérieur du pays.

La situation à Bangui, qui se stabilise progressivement, ne doit pas éclipser les points de crispations toujours très forts, notamment autour de l'axe qui traverse le pays du nord-ouest au sud-est, entre Batangafo et Bambari, où le cycle de violences et de représailles se poursuit.

C'est d'ailleurs sur cet axe que s'affrontent encore, à intervalles réguliers, les rebelles musulmans d'une Séléka aujourd'hui dissoute et les milices chrétiennes anti-balaka. Des civils y sont également pris pour cible par des groupes armés.

Les auteurs de ces violences ne semblent pas dissuadés par la montée en puissance des Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique, aujourd'hui composée de 9 000 hommes, auxquels il faut ajouter la présence de 2 000 militaires français de la force Sangaris et de 500 militaires européens déployés dans le cadre de la mission Eurof-RCA.

À Brazzaville, en juillet dernier, sous l'impulsion de la communauté internationale, le gouvernement de transition a initié avec les groupes armés, les acteurs politiques et la société civile un processus de paix et de réconciliation. Si l'accord de cessation des hostilités paraphé par les milices n'a pas tenu plus de quelques jours, le processus de réconciliation avance. Il doit aboutir, en février, à un grand « Forum de réconciliation nationale » à Bangui qui regroupera là tous les acteurs de la crise.

Parallèlement, les autorités de transition ont lancé la semaine dernière des consultations de base, sorte d'états généraux où les Centrafricains sont invités à se rendre dans les préfectures ou les sous-préfectures pour soumettre leurs doléances et leurs idées pour sortir de la crise.

Le mois de février 2015, initialement choisi comme date butoir pour l'organisation des élections qui mettront un terme à la transition, n'apparaît plus d'actualité aujourd'hui. Récemment, la médiation congolaise a convenu avec les autorités de transitions de reporter à l'été prochain la tenue des scrutins.

Ce délai paraît toutefois très difficile à tenir pour organiser dans des conditions favorables les consultations nécessaires à une stabilisation de la vie politique, en l'occurrence un référendum constitutionnel, une présidentielle à deux tours et des législatives.

Le recensement électoral qui devait démarrer au début de ce mois de janvier n'a, par exemple, toujours pas commencé, faute de financement. Le budget de l'organisation de ces élections, initialement estimé à 36 milliards de FCFA, devra être réduit face à l'absence de bailleurs de fonds, et ce, malgré les nombreux appels du Groupe international de contact pour la Centrafrique. Pour l'instant, seule la France a annoncé sa volonté d'appuyer financièrement le processus électoral. Pour faire des économies, il a été décidé de coupler les scrutins et de renoncer à l'enrôlement biométrique.

La gestion hasardeuse faite par les autorités centrafricaines des fonds qui lui ont été versés par des partenaires internationaux pourrait être de nature à ralentir les volontés de ses derniers à débloquer des montants pour ce pays.

Le magazine Jeune Afrique a dévoilé fin septembre qu'un quart des 10 millions de dollars fourni par l'Angola pour le paiement des salaires de l'administration publique s'était volatilisé. La disparition de cette somme, dont une partie avait été remise personnellement à la présidente de transition, Catherine Samba Panza, a mis à mal la crédibilité de l'exécutif provisoire. Bien que le Conseil national de Transition ait, par souci d'apaisement, décidé de surseoir à la mise en place de la commission d'enquête parlementaire prévue sur ce sujet, ces événements ont très certainement contribué à l'inquiétude des bailleurs de fonds internationaux.

Ce dimanche, le ministre centrafricain de la Jeunesse et des Sports, l'ex-chef rebelle Armel Ningatoloum Sayo, a été enlevé par des hommes armés. C'est la première fois qu'un membre du gouvernement en fonction est kidnappé en Centrafrique.

La Centrafrique demeure donc confrontée aujourd'hui à bien des défis. La solidarité francophone doit plus que jamais se manifester pour appuyer ce pays dans sa lente marche vers une vie politique et démocratique apaisée.

La présidente de la Commission politique présente le projet de déclaration sur la situation politique en République centrafricaine et ouvre le débat.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), cède la parole au chargé de mission Afrique.**

**M. Christophe Lutundula Pene Apala (RDC), chargé de mission Afrique, affirme qu'il ne voit pas comment il pourra y avoir des élections dans ce pays, notamment en raison du manque de moyens. Ce scepticisme qu'il partage avec la présidente le pousse à proposer l'ajout d'un paragraphe dans la déclaration, dans lequel il y aurait un appel à tous les acteurs politiques et sociaux, institutionnels et non institutionnels, à manifester une volonté d'engagement dans le processus de réconciliation nationale et de retour de l'État de droit. Il sent qu'il n'y a pas suffisamment d'engagement pour normaliser la situation en Centrafrique.**

**Mme Michèle André (France), présidente de la Commission politique, demande que l'amendement soit écrit. Il n'y a pas d'opposition de la part des collègues.**

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), cède la parole au premier vice-président de l'APF.**

**M. Aubin Minaku Ndjalandjoko, premier vice-président (président de l'Assemblée nationale de la RDC), approuve le projet de déclaration. Concernant l'exposé, il affirme ses réserves quant à la référence au magazine Jeune Afrique qui avance parfois des**

chiffres inexacts dans les dossiers africains. Il dit qu'il serait mieux de ne pas faire référence à des articles et ne pas tabler sur des chiffres précis.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** cède la parole au Sénégal.

**M. Moustapha Niassé** (président de l'Assemblée nationale du Sénégal) affirme aussi ses réserves quant à la référence à Jeune Afrique. L'APF devrait éviter de s'occuper de cet aspect du dossier centrafricain.

Il soutient aussi que le dossier de la RCA est lié au dossier sud-Soudan. Ce n'est pas un problème isolé. C'est la partition du Soudan en deux États qui a un impact sur la politique en Ouganda et en RCA. À Bangui, au kilomètre 5, la moitié de la population est Soudanaise. Le lien avec le Tchad et la partie musulmane de la population de la RCA doit aussi être pris en compte. Il est en accord avec le principe de la déclaration.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** rappelle que Mme André doit présenter la situation de neuf pays. Il invite les parlementaires à être brefs. Il cède la parole à Mme André.

**Mme Michèle André (France),** présidente de la Commission politique, souligne que tous sont informés par la presse. Elle fait remarquer qu'il n'y a pas de référence à la presse dans la déclaration.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** propose que l'amendement du chargé de mission Afrique soit lu, ce qui est fait. Il propose que la déclaration ainsi amendée soit adoptée. Il cède la parole à la Suisse.

**Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse)** souligne que la déclaration est trop longue alors même que chacun s'était entendu sur des déclarations plus courtes.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** annonce que la déclaration ainsi amendée est adoptée. Il cède la parole à Mme André pour la présentation de la situation en Syrie, section suspendue pour des raisons humanitaires.

**Mme Michèle André (France),** présidente de la Commission politique, rapporte ce qui suit:

Alors que la crise syrienne entre dans sa quatrième année, les perspectives d'un règlement imminent de ce conflit dans lequel des forces extérieures sont de plus en plus impliquées apparaissent quasi-nulles.

Depuis le début de la crise syrienne, le bilan humain est catastrophique : 12 millions de personnes dans le besoin; 7,6 millions de déplacés; 3 300 000 réfugiés; 220 000 morts; un million de Syriens blessés. En outre, 4 000 écoles sont non-utilisables, 3 millions d'enfants ne sont plus scolarisés et 290 sites de patrimoine culturel auraient été détruits ou endommagés. Cette année, la Syrie aurait dû être l'un des cinq pays les plus performants sur le plan économique dans le monde arabe. Il est maintenant l'avant-dernier, juste devant la Somalie.

En outre, le conflit syrien fait planer un potentiel de déstabilisation sur l'ensemble de la sous-région et les récents actes terroristes qui ont touché la France et le Canada ces dernières semaines, démontrent qu'il a également une portée internationale.

Depuis notre dernière rencontre, en juillet dernier, la situation sécuritaire en Syrie a continué de se dégrader. Le Conseil de sécurité des Nations Unies, après avoir convaincu la

Chine et la Russie, a décidé d'autoriser les convois humanitaires de l'ONU à entrer en Syrie sans l'accord du gouvernement syrien. Le 15 août, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une résolution visant à couper le financement et le recrutement des combattants extrémistes de l'État islamique et du Front al-Nosra en Irak et en Syrie. Cette résolution a donné lieu à la création de la Coalition militaire arabo-occidentale dont l'objectif est de neutraliser ces groupes en Irak et en Syrie.

Parallèlement, les combattants de l'État islamique, Daesh, ne cessent de progresser et de prendre le contrôle de localités, particulièrement au nord d'Alep et autour de Kobané.

Constatant les avancées de Daesh, l'ONU a récemment annoncé le retrait des Casques bleus sur le plateau du Golan, tandis que l'opération Chammal, nom donné à la participation des Forces françaises au sein de la guerre contre Daesh, est lancée. Les combats meurtriers se poursuivent toujours et la communauté internationale se mobilise de plus en plus pour combattre l'État islamique. En revanche, il importe de souligner qu'à la fin de 2014, plus de 12 000 combattants étrangers venus de 74 pays auraient rejoint Daesh et d'autres organisations djihadistes.

À la fin décembre, le régime syrien a annoncé qu'il acceptait de rencontrer l'opposition à Moscou, afin de trouver une solution à la guerre en Syrie. Cette rencontre, qui devrait avoir lieu à la fin du mois de janvier, permettra peut-être d'améliorer une situation qui, pour l'instant, demeure catastrophique.

Mme André propose la déclaration sur la situation en Syrie. Elle précise que cette déclaration est plus courte que celle adoptée à Ottawa.

Une modification à la déclaration est proposée afin de retirer une contradiction dans le texte.

Par rapport au discours de Mme André, quelqu'un fait remarquer que la Somalie n'est pas un pays arabe, mais un pays africain. La déclaration est adoptée

**Mme Michèle André** (France), présidente de la Commission politique, rapporte sur la situation en Guinée : Ce qui est le plus préoccupant actuellement en Guinée est l'épidémie d'Ebola. Par contre, une diminution du nombre de nouveaux cas est constatée depuis les dernières semaines.

En termes politiques, la situation est restée plutôt stable, bien que les relations opposition-gouvernement se soient particulièrement crispées au cours des derniers mois. En juin dernier, l'opposition parlementaire a suspendu sa participation aux travaux de l'Assemblée nationale et avait repris les manifestations pour protester contre le refus du gouvernement d'ouvrir un cadre de concertation concernant les élections. En décembre, le président Alpha Condé a annoncé que l'élection présidentielle aura lieu en 2015, malgré l'épidémie d'Ebola.

En janvier, les responsables de l'opposition ont réclamé la tenue d'élections municipales avant la présidentielle de 2015. Effectivement, un scrutin communal, dont le dernier organisé en Guinée remonte à décembre 2005, était initialement prévu durant le premier trimestre de 2014. Ils demandent également d'avoir plus de représentants à la commission électorale. Le rassemblement des membres de l'opposition parlementaire et extra-parlementaire a conduit à des rassemblements populaires réprimés par la police guinéenne.

La semaine dernière, encore, des milliers de partisans de l'opposition guinéenne se sont rassemblés à Conakry pour s'opposer à l'élection de Condé lors de la présidentielle prévue avant la fin de l'année.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), cède la parole à Mme André pour la présentation de la situation à Madagascar.

**Mme Michèle André** (France), présidente de la Commission politique, rapporte ce qui suit:

La situation politique à Madagascar est en voie de stabilisation, bien que les stigmates de la crise demeurent bien présents.

En septembre, le gouvernement malgache a annoncé le report des élections communales initialement prévues en 2014. En effet, il était jugé que les lois sur la décentralisation adoptées en session extraordinaire à l'Assemblée nationale n'étaient pas suffisamment complètes pour tenir des élections dans des conditions satisfaisantes.

En octobre, l'ancien chef de l'État malgache et principal protagoniste de la crise politique, Marc Ravalomanana, est rentré sur la Grande île après cinq années d'exil en Afrique du Sud. Quelques heures après son arrivée, il a été « mis en sécurité » dans une résidence surveillée, selon les termes du Président Hery Rajaonarimampianina. Le lendemain, les députés pro-Ravalomanana ont annoncé qu'ils quittaient la majorité présidentielle au Parlement.

L'ancien président de la transition, Andry Rajoelina, a également fait un retour sur la scène politique malgache, alors qu'il était en retrait depuis février 2013. En décembre, il se réunissait avec trois autres anciens chefs d'État et l'actuel président pour mettre en œuvre le processus de réconciliation nationale.

En janvier, le premier ministre Kolo Roger a remis sa démission au président malgache, qui l'a remplacé par le général de la brigade aérienne, Jean Ravelonarivo.

Ce qui est actuellement préoccupant à Madagascar est le passage de la tempête tropicale Chedza. On dénombre 46 morts et 120 000 sinistrés sur la Grande île. Cela exigera des efforts de reconstruction et de solidarité de la part de la communauté internationale.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), cède la parole à Mme André pour la présentation de la situation au Mali.

**Mme Michèle André** (France), présidente de la Commission politique, rapporte ce qui suit:

Sous observation depuis juillet 2014, le Mali progresse lentement vers une stabilisation, alors que la situation dans le nord du pays retient l'attention de la communauté internationale. En juillet, en réaction aux activités terroristes de plus en plus présentes dans la région du Sahel, la France a annoncé la fin de l'opération militaire Serval, lancée en janvier 2013, pour la remplacer par l'opération Barkhane. Il s'agit d'une opération plus large et permanente de lutte contre le terrorisme dans cette région.

Également en juillet, un premier cycle de négociations de paix entre le pouvoir malien et les groupes armés du nord s'est ouvert à Alger. Y assistaient plusieurs organisations internationales et régionales, de même que les ministres maliens et une délégation des groupes rebelles du nord du Mali. Les représentants des deux parties ont réussi à

s'entendre sur une feuille de route, selon laquelle un cessez-le-feu a été ordonné. Elle a également reconnu l'intégrité territoriale du Mali. Or, malgré l'avancée considérable que constitue cet accord, des attentats et des combats persistent dans le nord.

À la fin du mois d'août, les mouvements politico-militaires du nord ont formé la Coalition des peuples de l'Azawad, qui a pour objectif d'harmoniser et d'uniformiser les revendications des peuples du nord lors des négociations à Alger. Parallèlement, un nouveau groupe armé dissident s'est également formé, le Mouvement populaire pour le salut de l'Azawad.

À l'automne, les négociations se sont poursuivies en plusieurs sessions à Alger, mais les mouvements armés du nord peinent à trouver une ligne directrice concernant leurs revendications politiques. Tous les représentants de la communauté internationale insistent sur la nécessité de signer un accord rapidement, en raison de la détérioration de la situation sécuritaire dans le nord du pays. Il faut attendre la mi-décembre pour que cinq groupes armés du nord annoncent leur approbation au projet d'accord de paix d'Alger. S'ensuit une annonce de soutien de 620 millions d'euros pour les cinq prochaines années de la part de l'Union européenne.

Malgré l'approbation de l'accord de paix d'Alger, les attaques perpétrées contre les forces de la MINUSMA se poursuivent au nord. La situation politique et sécuritaire continue de se dégrader.

Le 8 janvier, le président Ibrahim Boubakar Keïta a remplacé le premier ministre Moussa Mara par Modibo Keïta, qui avait dirigé le gouvernement en 2002. Sa mission principale est de régler la question du nord du Mali.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), cède la parole à la France.**

**M. Jean-Pierre Dufau (France)** veut rappeler à quel point l'intervention de la France au Mali a été un élément déterminant pour la lutte contre le terrorisme au Sahel. Même s'il y a eu des avancées au Mali, il faut dire qu'il y a encore des problèmes de fond à régler, notamment au Nord. Il y a un problème géopolitique majeur dans lequel les États riverains du Sahel doivent se sentir tous concernés. Ils sont nombreux, divers et n'ont pas forcément une concordance de vue sur ce problème.

Il souligne un deuxième élément fondamental, la Libye. Il croit que cela devient un problème majeur, même s'il dépasse le cadre de l'APF. Il faudrait que l'APF émette une motion en direction des instances internationales pour montrer qu'il s'agit d'un problème de géopolitique mondiale : l'ensemble des États doivent prendre en main le problème de la Libye.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), cède la parole à Mme André pour la situation au Burkina Faso.**

**Mme Michèle André (France)**, présidente de la Commission politique, rapporte ce qui suit:

À la fin octobre, des centaines de milliers de Burkinabés sont sortis manifester dans les rues de Ouagadougou pour s'opposer au projet de modification de la Constitution présenté par le président Blaise Compaoré, qui cherchait à se maintenir au pouvoir après 27 années de règne sans interruption. Face à l'ampleur de ces manifestations, au cours desquelles 24 personnes ont perdu la vie, des centaines d'autres ont été blessées et plusieurs édifices gouvernementaux et privés incendiés et pillés, le président Compaoré a annoncé sa démission, le 31 octobre.

Ce départ précipité du président de la République a été suivi d'une courte période où l'armée a pris la tête de l'État, en la personne du lieutenant-colonel Isaac Zida. Avec l'aide de plusieurs médiateurs internationaux, dont certains étaient issus de la Francophonie, des consultations regroupant des représentants de l'armée, de l'opposition parlementaire, de la société civile, des chefs religieux et traditionnels et du camp Compaoré ont rapidement été organisées. Ces dernières ont débouché sur l'adoption consensuelle d'une Charte de la transition. Celle-ci a permis d'organiser la transition au Burkina Faso.

Un collège électoral a ensuite été formé pour nommer le président de transition. Des cinq candidats retenus pour la présidence, le diplomate Michel Kafando a été sélectionné, le 17 novembre 2014. Il a nommé le lieutenant-colonel Zida premier ministre du gouvernement de transition. Un Conseil national de Transition a également été mis en place et s'est choisi un président, M. Cheriff Sy.

Malgré la persistance de manifestations sur des sujets politiques et économiques au Burkina Faso, il est important de souligner le sens de la responsabilité du peuple burkinabé, qui a pavé la voie vers une transition relativement pacifique.

Selon la Charte adoptée en novembre 2014, des élections présidentielles et législatives doivent être organisées au pays d'ici novembre 2015. Le 23 janvier dernier, le calendrier électoral a été adopté par le gouvernement de transition. Ce dernier fixe au 11 octobre 2015 la tenue des élections couplées présidentielle et législatives.

Le président Kafando soutient qu'il met un point d'honneur à la réussite de ces élections, qui constituent l'objectif final de la transition vers un gouvernement démocratiquement élu. Le budget des élections couplées a été fixé à environ 77 millions d'euros, dont environ 39 millions sont à trouver auprès de bailleurs internationaux.

Dans ce contexte, il est nécessaire que la Francophonie continue d'appuyer le Burkina Faso dans son processus de transition vers des élections libres, transparentes, et, surtout, tenues dans les délais annoncés.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), cède la parole au SGP.**

**Monsieur Pascal Terrasse (France), Secrétaire général parlementaire, rappelle qu'il a déjà évoqué ce qu'il ressent personnellement sur le Burkina Faso précédemment. Il dit être ami personnel de Blaise Compaoré et faire partie des élus qui l'ont mis en garde plusieurs fois, tout comme S.E.M. Abdou Diouf et le président François Hollande. Il souligne avoir dit à M. Compaoré qu'il était un personnage clé en Afrique. Il l'a mis en garde en lui disant que le fait de modifier la constitution aurait du mal à passer. Il dit avoir tout fait pour que cette situation soit maîtrisée. Ça n'a pas été le cas et le Président Compaoré a quitté son poste. Il affirme que l'opposition a joué un rôle très faible dans les événements et qu'elle continue de rester effacée. Ce sont les citoyens qui ont joué un rôle essentiel.**

M. Abdou Diouf avait organisé une réunion de l'OIF à Paris, à laquelle il a participé. Il soutient que la révolution a commencé en touchant le Parlement. Il est normal que l'APF soit largement associée à cette démarche. Le président Diouf a dépêché une mission à laquelle l'APF a participé. Des propositions plutôt bien accueillies ont été faites au Burkina Faso, notamment sur les élections, le retrait des militaires, le rôle politique des civils, la démocratie, etc. L'APF et l'OIF ont aussi parlé de coupler les élections présidentielles et législatives, ce que l'ONU n'avait pas proposé. Le président Cherif Sy a demandé par lettre



qu'une mission soit envoyée au Parlement de transition. Le SGP a accepté sa demande et a également proposé de le recevoir à Paris.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada)**, cède la parole sur deux sujets : l'organisation d'une mission d'observation et la mise sous observation préventive de la section.

**M. Jean-Pierre Dufau (France)** veut souligner que la médiation lancée par M. Diouf a été exemplaire. Cela peut montrer le rôle bénéfique que l'APF et la Francophonie peuvent jouer dans ce genre de situation. Cela démontre que le cadre stratégique qui souhaite que l'APF joue un rôle politique plus actif peut être appliqué.

**Mme Michèle André (France)**, présidente de la Commission politique affirme que les deux propos du SGP se retrouvent dans la déclaration. Elle souligne aussi qu'il s'agit d'un événement exceptionnel parce que les parlementaires burkinabès jouaient un rôle exemplaire au sein de l'APF.

**M. Pascal Terrasse (France)**, SGP, souligne que pour la première fois depuis le cadre stratégique, l'APF met sous observation à titre préventif un Parlement. Selon l'ancien règlement, le Burkina Faso aurait dû être exclu de facto de l'APF. Le Conseil national de Transition aura donc le même statut que les sections observatrices de l'APF. C'est la première fois que le Bureau décide de ne pas couper le lien entre un CNT et l'APF.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada)**, cède la parole au chargé mission Afrique.

**M. Christophe Lutundula Pene Apala (RDC)**, chargé de mission Afrique, apprécie l'innovation de taille qui correspond à la nouvelle perception de l'APF par rapport aux situations de crise. Il trouve la solution diplomatique et dictée par la réalité diplomatique. Il voudrait que cela soit intégré aux normes de l'APF.

Concernant la déclaration, sur la 2<sup>e</sup> page et le 7<sup>e</sup> paragraphe, il se demande si ce paragraphe est nécessaire et si les manifestations se poursuivent au Burkina Faso.

**Mme Michèle André (France)**, présidente de la Commission politique, affirme qu'il y a eu deux manifestations qui ont conduit à la démission de deux ministres. Elle dit que si on souhaite le supprimer, cela ne pose pas problème.

**M. Pascal Terrasse (France)**, Secrétaire général parlementaire, présente la situation concernant les manifestations. Il croit qu'elles n'ont pas d'incidence majeure.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada)**, propose d'adopter la déclaration ainsi amendée. Adopté. Il cède la parole à Mme André sur la situation en Égypte.

**Mme Michèle André (France)**, présidente de la Commission politique, rapporte ce qui suit :

Depuis la destitution de M. Mohammed Morsi, le président élu démocratiquement en juillet 2013, l'Égypte peine à se sortir de l'engrenage de violence dans lequel elle est plongée. Le général Abdel Fattah al-Sissi, qui a destitué M. Morsi, a été élu triomphalement en mai 2014, après avoir éliminé toute forme d'opposition politique. M. Abdel Fattah al-Sissi est régulièrement accusé d'avoir instauré un régime plus autoritaire que le précédent et de violer sans retenue les droits de l'homme.

M. Morsi et la quasi-totalité des dirigeants des Frères musulmans sont actuellement emprisonnés et sont jugés dans trois procès relatifs à la mort de manifestants en 2012, à des accusations d'espionnage et pour leur évasion de prison durant la révolte populaire qui a fait tomber le régime Moubarak en 2011. Un des procès de M. Morsi est actuellement en cours en Égypte. Il assure lui-même sa défense et soutient être le président légitime de l'État égyptien.

Au mois d'août, la plus haute cour de justice du Caire prononçait la dissolution de l'aile politique des Frères musulmans, soit le Parti liberté et justice.

On compterait actuellement plus de 1 400 morts parmi les manifestants pro-Morsi, tués par des policiers et des soldats. Également, près de 15 000 personnes reliées de près ou de loin aux Frères musulmans seraient emprisonnées. Des centaines de ces prisonniers ont été condamnés à mort en 2014, lors de procès de masse fortement critiqués par l'ONU. Encore ce dimanche, une quinzaine de personnes ont été tuées lors du quatrième anniversaire de la révolte qui a chassé Hosni Moubarak du pouvoir.

L'Égypte connaît aussi régulièrement des attentats terroristes qui font des centaines de victimes, particulièrement chez les forces de l'ordre. D'un côté, le gouvernement accuse les Frères musulmans d'être derrière ces attentats. De l'autre, ils sont dénoncés par la confrérie et revendiqués par des groupes djihadistes qui disent vouloir venger les islamistes tués dans les manifestations de la dernière année.

Très récemment, le Parlement européen a demandé au régime égyptien de libérer immédiatement tous les prisonniers d'opinion et de cesser tout acte de violence contre les opposants politiques et autres membres de la société civile, dont les jeunes étudiants, les membres de la communauté homosexuelle et les femmes.

Dans ce contexte plutôt instable, des élections législatives doivent avoir lieu du 21 mars au 7 mai 2015. Il importe que les pays de l'espace francophone appuient le peuple égyptien de sa quête de légitimité démocratique lors des prochaines élections.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), cède la parole à Mme André pour la présentation de la situation à Haïti.**

**Mme Michèle André (France), présidente de la Commission politique, rapporte ce qui suit:**

Haïti traverse actuellement une grave crise politique, touchant particulièrement les institutions de la République. Depuis trois ans, le pays est privé d'élections. Depuis le mois de décembre, de violentes manifestations ont lieu à Port-au-Prince, réclamant la démission du président, M. Michel Martelly, de même que la tenue d'élections. Ces manifestations ont conduit à la démission du Premier ministre Laurent Lamothe le 14 décembre 2014.

Le 12 janvier 2015, la crise politique a pris une nouvelle ampleur, alors que le mandat des 99 députés de la Chambre basse et celui de 10 sénateurs est venu à échéance. Or, depuis 2011, le Sénat ne comptait que 20 sénateurs sur les 30 prévus par la Constitution à cause de l'annulation de plusieurs élections.

Selon l'opposition, cette situation entraîne un vide parlementaire qui pourrait conduire le président Martelly à diriger le pays par décrets. Le président Martelly avait tenté de combler ce vide politique en concluant un accord avec le Parlement et le pouvoir judiciaire le 29 décembre, accord qui a toutefois été rejeté par les sénateurs de l'opposition. Le 11 janvier, M. Martelly a signé un nouvel accord avec plusieurs partis

politiques, mais, cette fois encore, sans les sénateurs de l'opposition. La journée même de l'échéance de leur mandat, les parlementaires auraient pu voter des amendements à la loi électorale, mais l'Assemblée n'a pas eu lieu, faute de quorum.

Le 19 janvier, le Président a tenté de calmer la situation en nommant Evans Paul, figure de l'opposition, au poste de premier ministre. M. Martelly s'est également engagé à organiser des élections avant la fin de l'année. Toutefois, la nomination d'Evans Paul n'a pas été ratifiée par le Parlement sortant, affaiblissant sa légitimité constitutionnelle. Le nouveau premier ministre a tout de même formé un gouvernement, composé de 34 ministres et secrétaires d'État. Le 22 janvier, la présidence d'Haïti annonçait la formation d'un cinquième Conseil électoral, l'instance chargée d'organiser les élections d'ici la fin de l'année.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), cède la parole au chargé mission Afrique.**

**M. Christophe Lutundula Pene Apala (RDC), chargé de mission Afrique, souligne que la situation à Haïti est particulière, puisque le pays fonctionne sans Parlement. Le Président a tout le pouvoir de l'État entre ses mains. Par rapport à l'APF, il pense qu'il est nécessaire qu'une déclaration soit adoptée, demandant la tenue d'élections et le retour d'un pouvoir législatif autonome au parlement. On ne peut pas avoir une démocratie sans Parlement.**

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), cède la parole à Mme André pour sa présentation de la situation en RDC.**

**Mme Michèle André (France), présidente de la Commission politique, affirme qu'elle pèsera ses mots et passera la parole au premier vice-président de l'APF après son intervention. Kinshasa a connu la semaine dernière des violences meurtrières alors que des étudiants et des jeunes ont manifesté contre un projet de loi électorale contesté.**

Vendredi, le Sénat a proposé un compromis sur le texte qui a été de nature à apaiser les tensions. Ce dimanche, l'Assemblée nationale a finalement adopté une nouvelle loi électorale expurgée de la disposition qui avait provoqué les tensions. Par contre, le nouveau texte soulève encore des incertitudes pour l'avenir politique du pays. Effectivement, le texte proposé par le Sénat, qui imposait un respect du calendrier électoral prévu par la Constitution, n'a pas été retenu par les parlementaires. De plus, le nouveau texte supprime la référence à 2015 pour la tenue des élections locales, provinciales et sénatoriales, scrutins qui, selon le schéma retenu par la Commission électorale nationale indépendante, doivent précéder la présidentielle. Enfin, la loi offre toujours la possibilité de lier la tenue des prochaines législatives censées avoir lieu à la fin de 2016 à la réalisation du recensement qui doit commencer cette année.

Si le gouvernement argue que l'organisation de ce décompte des électeurs, dont le dernier remonte à 1984, est nécessaire pour assurer aux élections un caractère pleinement représentatif, les délais induits par cet exercice permettraient à Joseph Kabila, au pouvoir depuis 2001, de se maintenir à la tête de l'État au-delà de la fin de son mandat. Aujourd'hui, la Constitution lui interdit de se représenter.

Face à cette montée des tensions à Kinshasa, la communauté internationale a fait nombre d'appels au calme, à la non-violence et au dialogue. C'est notamment le cas de la Secrétaire générale de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean, qui a exprimé ses préoccupations face aux violences. Plusieurs États ont en outre demandé à ce que les élections de 2016 soient conformes à ce qui est prévu par la Constitution.

Actuellement, la pression est moins grande à Kinshasa, mais des appels à la mobilisation populaire sont faits par les opposants de Kabila, qui portent à croire que les violences ne sont pas terminées.

La situation à Kinshasa ne doit pas éclipser ce qui se déroule dans l'Est de la RDC où les provinces du Nord-Kivu, du Sud Kivu et de l'Ituri sont toujours déchirées par les conflits. N'hésitant pas à utiliser la violence et à violer les droits de l'homme, les milices prospèrent de plus en plus dans cette région. Malgré tout, on constate une certaine amélioration de la sécurité dans quelques zones, puisque la MONUSCO, qui a pour mandat de protéger la population civile et qui est présente depuis quinze ans en RDC avec 20 000 soldats, a annoncé en décembre une réduction de ses effectifs.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** cède la parole au premier vice-président de l'APF.

**M. Aubin Minaku Ndjalandjoko,** premier vice-président (président de l'Assemblée nationale de la RDC) présente un portrait de la situation politique en RDC.

Il veut apporter un correctif au rapport lu par Mme André. Il convient de retenir que la RDC est un grand pays à la population estimée aujourd'hui à 80 millions mais ce chiffre est sans certitude puisque le dernier recensement remonte à 1984. Un recensement sert aux opérations électorales, mais aussi à la planification économique et sociale du pays.

Les élections de 2006 et de 2011, toutes deux appuyées par la communauté internationale, ont conduit M. Kabila à la Présidence. En 2011, il y a eu beaucoup de critiques, notamment à cause des difficultés logistiques énormes dues à la géographie du Congo. Tous les observateurs ont toutefois noté que les problèmes constatés ne changeaient pas l'ordre des résultats des élections.

La constitution de la RDC prescrit deux mandats pour un Président de la République. Depuis 2012, un débat a commencé sur le respect ou non de la Constitution par le Président. Lorsque le débat a commencé, M. Minaku a déclaré - même devant l'APF - que la République allait respecter toutes les dispositions de la Constitution. Il estime dès lors qu'il n'est pas correct de demander au Président de la République de rappeler continuellement qu'il va respecter la Constitution qu'il est chargé de protéger. Lorsque l'opposition politique a compris que la majorité n'allait pas réviser la Constitution, elle a changé de discours pour faire croire à la population que le dernier projet de loi était une façon revenir là-dessus. Même si le libellé de l'article de la loi était clair, qu'il n'y avait pas de problème concernant les échéances, il y a eu un appel à la manifestation par l'opposition. Le Sénat, dans cette ambiance d'effervescence, a cru bon d'ajouter une précision à l'article de la loi : « dans le respect des délais constitutionnels ». L'Assemblée nationale a pour sa part estimé que toute loi devait bien évidemment respecter la constitution, et pas seulement les délais, et a proposé le retrait de l'article contesté.

M. Aubin Minaku Ndjalandjoko termine en disant qu'il a déjà dit que le Congo n'est pas le Burkina Faso. Il est établi au Congo qu'il n'est pas question de réviser la Constitution. Une bonne partie de l'opposition, et c'est son problème, n'est actuellement pas prête à aller aux élections. Depuis 1990, il y a une habitude de gouvernement d'union nationale. Une partie de l'opposition tablait sur une rigidité de sa part pour qu'il y ait une crise, afin d'aboutir à des négociations pour mettre en place un gouvernement d'union nationale, même au-delà de 2016.

Dans le rapport, il y a un élément qui n'est pas juste. Il a été dit qu'il a été supprimé toute référence à la tenue d'élections locales en 2015. Ce n'est pas correct. On a formulé

autrement les choses, puisqu'il était jugé qu'une loi doit être impersonnelle et durable et que le calendrier devait être fixée par la commission électorale.

Il espère avoir été clair et remercie ses collègues pour leur écoute.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), cède la parole au Bénin.**

**M. Mathurin Coffi Nago**, vice-président (président de l'Assemblée nationale du Bénin), remercie de président de l'Assemblée nationale de la RDC d'avoir présenté sa version des faits. Il remercie aussi Mme André pour ses informations. Il veut dire que les informations contradictoires entendues au cours de la dernière semaine ne permettaient pas de comprendre la réalité des faits. Il veut croire que la version que son collègue a présentée est la plus exacte.

Ce qu'il faut regretter, à son avis, est un certain nombre de prises de décision au regard de la sensibilité de la situation. Concrètement, à l'approche des élections, à tort ou à raison, l'opposition pense que l'on pourrait ne pas les tenir. Ce n'est pas une situation spécifique à la RDC. Dans ce cas, que doit faire le régime en place pour ne pas verser d'huile sur le feu ?

M. Mathurin Coffi Nago ajoute que l'opposition, à tort ou à raison, a plutôt intérêt à faire de la surenchère. Par conséquent, le régime en place doit essayer de calmer le jeu. Il s'agit d'un principe général qui doit être précisé. Le projet de loi qui a été introduit, même si les intentions sont bonnes, lui est apparu comme un acte qui pourrait conduire à verser de l'huile sur le feu. Dans une situation aussi sensible, sachant qu'il n'est pas question de changer le calendrier électoral, il n'était pas nécessaire, selon lui, d'introduire un tel projet de loi qui dit qu'il faut faire le recensement avant les prochaines élections. Il trouve que les acteurs politiques doivent se poser des questions pour ne pas empirer les situations.

Dans le concept de l'APF, au regard des faits sur lesquels des déclarations sont faites, il faut réfléchir sur la responsabilité de chacun. Il rappelle que ce n'est pas pour critiquer ce qui a été dit, mais pour rappeler à chacun comment ils pourraient participer à la stabilisation des situations dans leurs propres pays, surtout à l'approche des élections. Il appelle les parlementaires à interioriser ces faits.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), cède la parole au premier vice-président.**

**M. Aubin Minaku Ndjaladjoko**, premier vice-président (président de l'Assemblée nationale de la RDC), soutient qu'il a fait un effort pour éviter de présenter un point de vue partisan. Il veut rappeler que la loi en question était une proposition de loi d'un député de l'opposition, qui s'est rétracté. Il estime que l'huile sur le feu était liée au recensement, qui a été retiré du projet de loi. Il tient à souligner que le département d'État des États-Unis et l'Union européenne ont appuyé cette modification à la loi.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), cède la parole au SGP.**

**M. Pascal Terrasse (France)**, Secrétaire général parlementaire, précise qu'une rencontre sur le thème du respect des constitutions a été organisée à Brazzaville il y a un an lors de la régionale Afrique. Il avait été évoqué les nombreuses élections qui auront lieu en Afrique en 2015 et 2016. Certains pays ont dans leur constitution des limitations du nombre de mandats présidentiels, d'autres pas. Il avait pu discuter avec le premier vice-président sur ces questions. Ils étaient tombé d'accord sur le fait que le respect constitutionnel et

démocratique était le plus important. L'inverse renforcerait le terrorisme. Il affirme sa confiance totale en M. Minaku. Le rôle de l'APF est d'accompagner la RDC.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** cède la parole au chargé de mission Afrique.

**M. Christophe Lutundula Pene Apala (RDC),** chargé de mission Afrique, affirme parler en tant que député de la RDC. Il affirme que le Parlement de la RDC est démocratique et libre. En démocratie, ceux qui doivent gouverner gouvernent et ceux qui doivent critiquer critiquent. À la date d'aujourd'hui, il n'y a plus de problème en RDC. C'est un compromis consensuel qui a été adopté, par les parlementaires. C'est pour cela que la RDC a été félicitée.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** cède la parole au Sénégal.

**M. Moustapha Niasse** (président de l'Assemblée nationale, Sénégal) La RDC est le seul pays africain qui a neuf voisins. C'est un pays majeur pour l'Afrique. Il le connaît bien, car il y a travaillé pendant trois années.

Il fait deux propositions concrètes à l'APF.

- Premièrement : Charger la Commission politique dirigée avec brio par Mme André de rassembler dans une banque de données politiques les aspects majeurs de ce dossier. M. Minaku a besoin d'être aidé par l'APF. Donner à Mme André six semaines pour élaborer un rapport avec l'aide de parlementaires qui le veulent, qu'elle remettrait au SGP.
- Deuxièmement : faire partir à Kinshasa le SGP avec une feuille de route, dans laquelle on trouverait 1- ce que dit la Constitution congolaise ; 2- les éléments politiques nouveaux.

M. Moustapha Niasse soutient que si le Congo tombe, c'est toute l'Afrique qui va tomber. Il est donc nécessaire que l'APF se lève.

Poursuivant sa deuxième proposition, il ajoute : 3- la nature de l'opposition congolaise, qui souhaite qu'il y ait un gouvernement d'union nationale. Le SGP rencontrerait les parlementaires des deux Chambres et le Président Kabila. La mission serait accompagnée en tout temps de M. Minaku Ndjalandjoko.

Il propose de rencontrer le SGP à Paris au mois de février afin de mettre en œuvre cette mission. Il soutient qu'il faut agir.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** met aux voix les propositions du Sénégal, qui sont adoptées. Il cède ensuite la parole au Bénin.

**M. Mathurin Coffi Nago,** vice-président (président de l'Assemblée nationale du Bénin), dit que s'il n'y avait pas eu la décision de la commission paritaire de la RDC, la situation serait critique dans le pays. Il dit qu'il n'a pas critiqué le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ni parlé de mauvaise foi contre les parlementaires de la RDC. Il a pris les faits exposés et affirmé qu'en regard de la situation qui prévaut dans certains pays, il est nécessaire de faire attention. Il donne l'exemple de son cas au Bénin. Il veut simplement rappeler qu'il voulait donner des conseils aux autres parlementaires dans la salle.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** cède la parole à Mme André pour la présentation de la situation en Tunisie.

**Mme Michèle André** (France), présidente de la Commission politique, rapporte ce qui suit:

L'élection d'un Parlement en octobre et d'un président en décembre 2014 ont marqué la fin d'un cycle électoral destiné à doter la Tunisie d'institutions pérennes, quatre ans après la révolution de janvier 2011 et moins d'un an après l'adoption d'une Constitution. La nouvelle Chambre, l'Assemblée des représentants du peuple, est composée de 217 nouveaux députés et fait une place importante aux femmes. On y retrouve effectivement 68 représentantes tunisiennes.

C'est le parti Nidaa Tounes qui est arrivé en tête du scrutin, sans toutefois obtenir la majorité absolue. Il a devancé le parti Ennahdha, qui avait remporté les élections de 2011. M. Mohammed Ennaceur a été nommé président de l'Assemblée, deux jours après l'ouverture du Parlement, le 2 décembre 2014.

L'élection présidentielle, qui a nécessité deux tours, s'est quant à elle tenue les 23 novembre et 21 décembre 2014. M. Béji Caïd Essebsi, chef du parti Nidaa Tounès, a remporté le second tour devant M. Moncef Marzouki.

Il a nommé le 5 janvier 2015 au poste de premier ministre M. Habib Essid. Après de longues et complexes tractations avec les partis, il a annoncé vendredi la composition d'un gouvernement dit « de compétences nationales », qui exclu le parti islamiste Ennahda, deuxième force politique du pays. Il devait présenter ce gouvernement à l'approbation de l'Assemblée des représentants du peuple hier. Or, le vote de confiance, qui s'annonçait plutôt ardu, a été reporté à aujourd'hui même. Souhaitons que la Tunisie revienne rapidement au sein de notre Assemblée.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), cède la parole à la présidente du Réseau des femmes parlementaires.

**Mme Françoise Bertieaux** (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), présidente du Réseau des femmes parlementaires, tient à rappeler qu'au comité directeur du réseau des femmes, un siège réservé à la Tunisie est vide depuis longtemps. Elle voudrait que cela soit signalé au Parlement tunisien, car une réunion du Réseau a lieu la semaine prochaine.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), cède la parole au SGP.

**Monsieur Pascal Terrasse** (France), Secrétaire général parlementaire, rappelle que le Conseil de transition n'avait pas souhaité participer aux travaux de l'APF, mais a continué de cotiser. Depuis que le Parlement a été formé, une lettre a été envoyée à la Tunisie pour leur rappeler qu'ils doivent reformer leur délégation.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), remercie Mme André pour ce tour d'horizon. Cela met fin au point 12 de l'ordre du jour.

### **13. Relations avec l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF)**

#### **13.1 Signature d'un nouvel accord cadre**

Dans un premier temps, **M. Pascal Terrasse** (France), Secrétaire général parlementaire présente le nouvel accord cadre qui liera les deux organisations.

Le projet reprend les principales dispositions de l'accord déjà signé le 5 juillet 2009, auxquelles s'ajoutent principalement (c'est l'article 3), les modalités d'organisation des missions d'évaluation des besoins menées dans les parlements en sortie de crise.

Cet accord officialise des procédures initiées lors la mise en œuvre de l'IMCIF en Côte d'Ivoire, et des missions d'évaluation conduites à Madagascar et au Mali en fin d'année dernière.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** précise que seule l'Assemblée plénière est compétente pour la ratification de cet accord.

*Le Bureau est favorable à la mise à jour. Le nouvel accord est donc adopté.*

### 13.2 Rapport d'activités de l'ASGPF

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada),** cède la parole à Mme Marie-Joséphine Diallo, Présidente de l'ASGPF, pour présenter son rapport d'activités, comme c'est la tradition devant le Bureau d'hiver.

**Mme Marie-Joséphine Diallo,** Présidente de l'ASGPF, remercie tout d'abord le Bureau de la signature du nouvel accord cadre.

Le rapport d'activités, qui vous est présenté, couvre la période allant de juillet 2014 (dernière assemblée générale) à ce jour.

Il retrace d'une part, les diverses activités de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements Francophones (ASGPF), dont la tenue régulière de ses réunions statutaires (Bureau et Assemblée générale) et la participation à des missions d'évaluation des besoins des parlements en sortie de crise et, d'autre part, fait le point sur la vie de l'Association.

Le Bureau de l'ASGPF s'est réuni à Ottawa le 4 juillet 2014, en marge de la 40ème Session de l'APF, et à Bruxelles, les 15 et 16 janvier 2015.

Au cours de ces deux rencontres, le Bureau a pris un certain nombre de décisions parmi lesquelles :

- la poursuite de son programme de renforcement des capacités de ses membres, par l'organisation de séminaires qui servent de cadre d'échanges et de partage d'expériences sur des préoccupations communes, afin d'améliorer le fonctionnement de nos parlements respectifs et d'assister les élus avec une expertise certaine ;
- le suivi du séminaire consacré au « Statut du personnel administratif dans les parlements francophones » : le Bureau a adopté la synthèse préparée par les services du Parlement du Québec ;
- la révision, en certain de ses articles, des Statuts de l'Association ;
- la redéfinition des grandes lignes de son partenariat avec l'Institut de la Banque Mondiale (IBM) ;
- la révision en vue de la signature du nouvel Accord-Cadre entre l'ASGPF et l'APF, suite à l'adoption du Cadre stratégique 2014 - 2018 ;
- la mise en place, au sein de l'ASGPF, d'une procédure de consultation pour une bonne participation, à la demande de l'APF, aux missions d'évaluation des besoins des parlements en sortie de crise.



L'Assemblée générale de l'ASGPF a eu lieu à Ottawa, les 5 et 6 juillet 2014, et a enregistré la participation d'une quarantaine de membres, dont de nombreux secrétaires généraux représentant les régions Afrique, Amérique, Asie et Europe.

A l'entame des travaux, un exposé fort intéressant sur « le système politique canadien » nous a été présenté, avec brio, par Messieurs André Gagnon et Michel Patrice, respectivement Greffier adjoint à la Chambre des Communes et Conseiller parlementaire au Sénat.

Il s'en est suivi de riches échanges qui ont fait ressortir la particularité des systèmes parlementaires anglophones et francophones.

Les thèmes suivants ont également été traités :

- l'augmentation du nombre de parlementaires et son impact sur l'administration parlementaire ;
- les privilèges et immunité parlementaire ;
- le bicaméralisme ou le monocaméralisme ;
- les services d'information et de recherche pour les parlementaires ;
- les parlements en sortie de crise ou en transition démocratique.

Tous ces sujets, brillamment présentés aussi bien par des secrétaires généraux, que leurs proches collaborateurs, ont suscité des débats fructueux.

Puis, l'Assemblée générale a entendu le rapport annuel sur le fonctionnement et les activités de l'Association, notamment les relations avec l'APF, les projets de formation en cours, le point sur les partenariats développés, la situation financière et les cotisations.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

L'Assemblée générale, avant de procéder au renouvellement des membres du Bureau, a adopté une proposition de modification des Statuts de l'ASGPF, pour permettre au continent africain d'avoir un troisième représentant au Bureau, avec la création d'un deuxième poste de secrétaire, qu'occupe aujourd'hui le Maroc (Chambre des Représentants).

Les membres du Bureau (dont la liste est jointe en annexe) ont été élus à l'unanimité.

### ***Situation financière de l'Association***

La situation financière de l'Association est saine. Les ressources financières qui lui permettent de mener ses programmes et d'atteindre ses objectifs, proviennent, essentiellement, des cotisations et de la subvention de l'APF.

C'est pourquoi, nous ne cessons d'insister sur le paiement régulier de la cotisation de nos membres. C'est un devoir de s'en acquitter.

Pour rappel, la cotisation n'est pas d'ordre personnel, elle relève des parlements.

L'ASGPF saisit cette occasion pour lancer un appel aux Présidents de Parlement afin d'aider ses membres à verser leurs cotisations.

### ***Partenariat ASGPF - Institut de la Banque Mondiale (IBM)***

Les relations entre l'ASGPF et l'IBM sont difficiles et confuses, en raison, principalement, des divergences notées dans nos méthodes de travail.

C'est pourquoi, l'ASGPF est en train de revoir ce partenariat. D'autant plus que l'IBM est un acteur de coopération parmi tant d'autres, qui n'a pas besoin de l'ASGPF pour dérouler ses programmes.

Par ailleurs, rien ne lie, aujourd'hui, formellement les deux organisations.

### ***Relations avec l'APF***

Elles se développent harmonieusement. Et, nous n'en voulons pour preuve que la décision prise par l'ASGPF et l'APF d'aller vers la signature d'un nouvel Accord-Cadre pour l'adapter au Cadre stratégique 2014 -2018, adopté à Ottawa, en juillet 2014, lors de la 40ème Session, et qui donne une place importante à l'ASGPF.

Aussi, l'Association s'engage-t-elle, plus que jamais, à travailler aux côtés de l'APF et à mettre, à sa disposition, l'expertise de ses membres, chaque fois que de besoin, comme ce fut le cas, récemment, pour l'évaluation des besoins du Parlement malgache et de l'Assemblée nationale malienne, dans le cadre du Programme multilatéral francophone de développement parlementaire.

L'ASGPF se félicite d'y avoir été associée. Dans un bel élan de solidarité, le Secrétaire général administratif de l'Assemblée nationale du Bénin, ainsi que de hauts fonctionnaires du Parlement canadien et des Assemblées nationales de France et du Gabon, ont participé à ces missions.

### ***Dates et lieu des prochaines réunions : Bureau et Assemblée générale***

A l'invitation du Bureau, Monsieur Philippe SCHWAB, Secrétaire général de l'Assemblée fédérale, est venu faire le point sur les préparatifs de nos réunions statutaires (Bureau et Assemblée générale) qui se tiendront, à Berne, en juillet 2015, en marge de la 41<sup>ème</sup> Session de l'APF, comme ce fut le cas, l'an dernier, à Ottawa. C'est un nouveau type d'organisation que nous expérimentons.

L'ASGPF remercie vivement Messieurs Didier BERBERAT, Président de la Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires Culturelles de l'APF, et Philippe SCHWAB de leur aimable invitation.

## 14. Distinctions remises par l'APF

### 14.1 Ordre de la Pléiade

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), consulte le Bureau pour le tableau des candidatures à la Pléiade. Il demande aux membres du Bureau si quelqu'un souhaite faire une observation.

**M. Jean-Pierre Dufau** (France) indique, pour sa part, qu'il propose au nom de la section française, la candidature de l'artiste chanteur Renaud. Il confirme également les candidatures de la section française.

**Le SGP, M. Pascal Terrasse**, propose au nom du Secrétariat général la candidature de M. Lassana Bathily, jeune malien qui s'est distingué en libérant les otages de l'Hyper Kacher, lors des événements terroristes liés à Charlie Hebdo à Paris.

M. Terrasse, estime en outre que les sections devraient régler le montant des médailles au moment de la commande avant livraison. Il fait observer que plusieurs sections n'ont à ce jour pas encore réglé leur commande et que cela risquerait à terme poser un problème de trésorerie.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), constate que le tableau ne rencontre aucune objection.

*Le tableau de proposition de nominations et de promotions est adopté. Les médailles seront désormais réglés au moment de leur commande.*

### 14.2 Prix Senghor-Césaire

**M. Pascal Terrasse** (France), Secrétaire générale parlementaire (SGP), fait le point sur le Prix Senghor-Césaire. Il mentionne que ce prix est remis à tous les 2 ans et qu'il a pour but de récompenser une personne physique ou morale s'étant particulièrement investie pour la promotion de la Francophonie et pour la diversité linguistique et culturelle. Le lauréat se voit remettre un prix dont le montant est établi par le Bureau de l'APF en fonction des contributions volontaires reçues des sections. Le lauréat se voit également remettre une distinction dans l'Ordre de la Pléiade.

Suite à l'appel à contribution volontaire, une somme de 13 500 euros a été recueillie et elle se répartie comme suit :

- Cambodge : 1 000 euros
- Côte d'Ivoire : 3 000 euros
- France : 5 000 euros
- Monaco : 1 000 euros
- Québec : 500 euros
- Sénégal : 2 000 euros
- Seychelles : 1 000 euros

Total : 13 500 euros

Le SGP propose, en conséquence, de fixer la valeur de la Bourse pour l'édition 2015 du prix Senghor-Césaire à 13 500 euros.

A titre d'information, le SGP mentionne que le 8 janvier dernier un appel à candidatures a été envoyé à toutes les sections. Il rappelle que les deux précédents lauréats furent l'Association des professeurs de français en Haïti en 2010 et M. Paul Gérin-Lajoie en 2012.

Le SGP propose de partager ce prix en deux, de la façon suivante :

- 6 750 euros attribués à une personne physique ou morale ayant contribué à la promotion de la Francophonie et à la diversité culturelle ;
- 6 750 euros attribués à l'auteur d'une œuvre ou d'un documentaire participant à la connaissance ou au rayonnement de la Francophonie.

Après discussion, les membres du Bureau s'entendent pour adopter la proposition du SGP ci-haut mentionnée.

*Il en est ainsi décidé.*

### 14.3 Prix APF pour les Jeux de la Francophonie

Ce point a déjà été traité au point 9.

## 15. Participation de l'APF au deuxième forum mondial de la langue française à Liège

**M. Philippe Courard** (Communauté française/Wallonie-Bruxelles), au nom de la Section Belgique, mentionne que fort du succès du Forum mondial de la langue française en 2012 à Québec, il a été décidé de réitérer l'événement.

C'est ainsi que du 20 au 23 juillet 2015, la deuxième édition du Forum mondial de la langue française se déroulera en Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement à Liège.

A cet égard, M. Courard tient à rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles, région désignée « District créatif européen » en 2013 par l'Europe, est une composante de la Belgique fédérale, membre actif de l'OIF depuis 1970. Elle siège aux Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement, en tant qu'institution autonome, depuis 1986. Sa contribution importante au sein de la Francophonie lui donne l'occasion d'y jouer un rôle actif et dynamique.

Quant à la ville de Liège, membre fondateur de l'Association internationale des maires francophones, elle est la capitale économique de la Wallonie. Située à la croisée des mondes germanique et latin, elle dispose d'une expérience reconnue en matière d'organisation de grands événements internationaux, comme l'exposition universelle de 2017, d'infrastructures logistiques de qualité et d'entreprises innovantes et créatives.

Le 25 mars dernier, le Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M. Abdou Diouf, en concertation avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont annoncé la nomination de M. Philippe Suinen au poste de Commissaire général du Forum.

Ensuite, l'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, et le Commissaire général, M. Suinen ont développé la thématique choisie pour ce deuxième Forum, à savoir « la Francophonie créative ». Son objectif est de stimuler l'innovation créative, les partenariats et renforcer la langue française dans la sphère numérique, pour générer des idées et les transformer en produits ou en services.

M. Courard mentionne que le 29 septembre dernier a été installé au siège de l'OIF, à Paris, le comité d'orientation qui a pour mission de valider le projet de programmation de ce Forum auquel participent les opérateurs de la Francophonie, des institutions francophones, des personnalités civiles, ainsi qu'une délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, menée par Mme Fabienne Reuter, déléguée Wallonie-Bruxelles à Paris.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie y était également représentée par M. Jean-Charles Luperto, Vice-président de l'APF, en remplacement de M. le Secrétaire général parlementaire, M. Pascal Terrasse.

C'est par conséquent au nom de M. Jean-Charles Luperto que M. Courard tenait à informer le Bureau sur l'état d'avancement de l'organisation de cet événement dans l'espace francophone.

M. Courard expose que « le français renforçant la créativité et la créativité renforçant le français », la Francophonie créative sera ainsi déclinée en 5 axes majeurs, à savoir l'éducation, l'économie, la culture et les industries culturelles, la participation citoyenne et les relations entre langue et créativité. Il souligne que S.E.M. Abdou Diouf, dans son mot de bienvenue, a souhaité que cet événement doit revêtu un caractère festif et non institutionnel dont le but est de célébrer la créativité des Francophones de tous les continents au travers de la langue française.

M. Courard souligne également que faisant référence aux 15 priorités qui y avaient été définies et qui ont nourri la réflexion de la Francophonie institutionnelle, M. Clément Duhaime a rappelé le rôle actif de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la Francophonie, et a annoncé qu'à l'instar du Forum de la langue française qui s'est tenue à Québec, l'OIF y apporterait une contribution financière à cette nouvelle édition.

M. Courard mentionne que M. Suinen, Commissaire général du Forum, a précisé que les 5 axes de discussions seront déclinés sous forme d'ateliers, débats, conférences participatives, etc. Un hackathon audiovisuel (concours sur plusieurs jours de programmation informatique) et des rencontres d'entreprises Nord-Sud Francollia seront organisés.

Il informe le Bureau que le projet est entré dans sa seconde phase qui est celle de la promotion du Forum et de la sélection des projets reçus. La date de la première réunion était le 29 septembre 2014, 417 candidatures ont été enregistrées dont 74 porteurs de projets. Quant à la programmation provisoire du Forum, elle est prévue pour février 2015.

Tout comme M. Suinen, M. Courard souhaite que la dynamique du Forum insufflée par la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse se poursuivre au-delà de juillet 2015. C'est pourquoi, il espère que la cérémonie de clôture soit ouverte vers l'avenir. La création d'un fonds pour accompagner certains projets est une voie également à investiguer.

La prochaine réunion du comité a été fixée à Liège, le 20 mars prochain.

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie ont développé de nombreux programmes intégrant l'innovation et la créativité comme moteurs de développement économique. Cette expertise locale sera mise à la disposition de milliers de jeunes francophones attendus dans la ville connue pour son attachement à la langue française et qui a fait de la créativité l'un de ses atouts au plan international.

Au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Courard remercie toutes les sections APF de bien vouloir assurer de quelque manière que ce soit la visibilité de ce Forum considéré comme un événement majeur de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Il termine en mentionnant que Liège et Wallonie-Bruxelles accueilleront avec un réel plaisir et une immense fierté les jeunes francophones du monde entier.

**Mme Anne Seydoux-Christe** (Suisse), au nom du Président de la CECAC, M. Didier Berberat, mentionne que le Forum de la langue française est une initiative de l'OIF. Lors du XIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Montreux en octobre 2010, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé à l'unanimité l'organisation d'un Forum mondial de la langue française. Cet événement répondait à la nécessité d'un espace d'expression pour les jeunes francophones du monde entier. C'était aussi une opportunité de dialogue avec les citoyens du lieu d'accueil.

Le Forum poursuit trois objectifs majeurs :

- Renforcer la langue française en tant que support de connaissances, de modernité et de dialogue des cultures ;
- Susciter des complémentarités entre porteurs et diffuseurs de projets créatifs, stimuler les partenariats équilibrés et dynamiser l'innovation ;
- Développer des ressources numériques et les réseaux sociaux comme vecteurs de proximité, de tolérance et de développement.

Elle mentionne que le 1<sup>e</sup> Forum mondial de la langue française s'est déroulé à Québec en juillet 2012. Ce Forum a rassemblé 1500 participants. Il avait principalement pour cible la jeunesse et les mouvements associatifs de jeunes de notre espace. Il avait pour but de réfléchir à l'avenir de la langue française. Quatre thématiques ont été abordées lors de cette édition 2012 : l'économie et le marché du travail, la diversité linguistique, les références culturelles et l'univers numérique.

L'APF était représentée à ce premier Forum par une délégation, comprenant trois parlementaires, cinq fonctionnaires et quinze jeunes. Les trois parlementaires qui ont participé au Forum ont été le président de l'APF, M. Roch Marc Christian KABORE, le secrétaire général parlementaire, M. Jacques Legendre, et le Président de la CECAC, M. Didier Berberat.

L'OIF a confié la mise en œuvre du 2<sup>e</sup> Forum mondial de la langue française à la Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique). Ce 2<sup>e</sup> Forum aura donc lieu à Liège du 20 au 23 juillet prochain.

Mme Seydoux-Christe termine en mentionnant que forte de son engagement à destination de la jeunesse, l'APF participera de façon active à cette 2<sup>e</sup> édition.

## 16. 41<sup>e</sup> Session de l'APF - Berne (Suisse)

### 16.1 Choix du thème du débat général

## 16.2 Déroulé de la session

**M. Fathi Derder** (Suisse) rappelle quelques éléments factuels concernant la Session. Celle-ci se tiendra du 6 au 10 juillet à Berne. Se tiendront conjointement la Session, la SGPF ainsi que le parlement des jeunes. Le 6 juillet se tiendra le bureau, le 7 juillet le Réseau des femmes se réunira, le 8 juillet les commissions siégeront et les 9 et 10, l'Assemblée générale aura lieu.

M. Derder explique également aux membres du Bureau que le thème proposé par la section suisse pour le débat général est celui de l'éducation et la formation. Ce thème qui n'est pas nouveau pour l'APF est cependant, pour M. Derder, un thème fondamental à l'heure actuelle en Francophonie.

M. Derder indique que cette thématique sera divisée en deux thèmes plus spécifiques, le premier sera celui de la formation professionnelle et le deuxième sera celui de l'éducation et la formation à l'ère du numérique.

M. Derder rappelle que lors du Sommet de la Francophonie, l'AUF et l'école polytechnique de Lausanne ont signé un accord pour la certification des cours en ligne proposé par cette dernière. M. Derder regrette que cet accord n'ait pas eu un grand impact médiatique, alors que selon ce dernier, il y a une véritable révolution en cours dans le domaine de l'enseignement et les cours en ligne sont au cœur de cette révolution. M. Derder mentionne aussi le fait que les parlementaires ont un rôle très important à jouer dans ces matières.

M. Derder évoque finalement le fait que la section suisse va rédiger un rapport sur la question de l'enseignement en ligne afin de préparer le débat lors de la Session. Ce rapport aura pour vocation de recenser les programmes de cours en ligne dans l'espace francophone tout en identifiant les défis que posent ces cours ainsi que leurs forces potentielles. Par ailleurs, ce rapport identifiera également les rôles que peuvent jouer l'AUF, l'APF et tout autre organisme pour ouvrir la voie de la francophonie numérique en matière d'éducation et d'enseignement.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), reprend ensuite la parole pour déclarer que le thème qui vient d'être présenté par M. Derder est adopté.

## 16.3. Organisation du Parlement francophone des jeunes

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), donne la parole au Secrétaire Général Parlementaire (SGP).

**M. Pascal Terrasse** (France) indique que dès le mois de décembre 2014, la préparation de la VIIe Session du PFJ a été lancée. Il explique qu'actuellement le PFJ est dans la phase de sélection des participants. Il indique également que chaque section est en train de procéder à la sélection des deux jeunes, une femme et un homme, qui la représenteront. Il poursuit en précisant que le processus de sélection doit impérativement s'achever au mois de mars 2015 avec la transmission au Secrétariat général des dossiers des deux jeunes sélectionnés.

M. Terrasse mentionne que l'organisation des travaux du Parlement francophone des Jeunes sera arrêtée conjointement par le Secrétariat général de l'APF et la section Suisse.

Il explique aussi que le PFJ s'inspirera du fonctionnement de nos parlements et que son objectif sera l'adoption de quatre textes (un par commission) qui seront ensuite présentés à l'issue de l'Assemblée plénière de l'APF puis au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Madagascar.

Le SGP rappelle qu'il s'agit d'un exercice de simulation parlementaire et qu'il avait semblé intéressant de réintégrer dans le programme du PFJ le concours de joutes oratoires, que l'APF avait expérimenté pour la première fois à Abidjan. Il précise que l'expression orale fait en effet partie intégrante de l'activité parlementaire. Le SGP souligne que les textes écrits par les candidats serviront de base aux travaux des commissions des PFJ.

Le SGP indique que comme pour les sessions précédentes, au-delà des rencontres « institutionnelles », toutes les opportunités offertes par le programme seront utilisées pour favoriser les rencontres entre les jeunes du PFJ et les parlementaires.

Il laisse le soin à M. Derder de faire aux membres du Bureau les compléments qu'il jugera utile.

M. Terrasse, mentionne également que le secrétariat général est en contact avec des partenaires qui pourraient apporter une contribution intellectuelle et/ou matérielle à l'organisation du PFJ. Il souligne par exemple des liens noués avec le Bureau international du travail, en raison notamment du thème retenu par le Président de la commission de la Coopération et du Développement. Il fait remarquer que l'emploi des jeunes est l'une des thématiques prioritaires sur lesquelles travaillent le BIT et l'OIT.

Enfin, concernant le financement de cet événement, il indique que l'aide apportée par l'OIF, est déterminante mais demeure insuffisante. Il explique que c'est la raison pour laquelle il a demandé, comme cela s'était fait pour les précédentes éditions, à l'équipe du Secrétariat général de solliciter ces prochains mois des partenaires potentiels telles que les fondations et certaines entreprises. M. Terrasse précise que certains des partenaires, qui ont accompagné l'APF lors du PFJ d'Abidjan (Office franco-québécois pour la jeunesse, MACIF, Orange, etc.), lui ont assuré le renouvellement de leurs soutiens.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), remercie le SGP et demande si le Président de la section suisse M. Fathi Derder, souhaite intervenir sur ce point. Il lui cède la parole.**

**M. Fathi Derder (Suisse) indique pour sa part que la section helvétique a déjà pris contact avec le secrétariat général de l'APF. Il indique également qu'une équipe du Parlement suisse se rendra à Paris ces prochaines semaines pour évaluer les besoins matériels liés à l'organisation de la 7ème Session du PFJ.**

## 17. Projet de calendrier des activités pour 2015

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre (Canada), déclare que le calendrier présenté est adopté.**



## 18. Communication

**M. Pascal Terrasse** (France), Secrétaire général parlementaire, indique la nécessité d'incarnation de l'APF et d'une production moderne de l'information. Il informe les parlementaires que le nouveau site internet est terminé, site sur lequel les membres du Bureau avaient délibéré ensemble au Bureau de Rabat. Pascal Terrasse présente le site internet qui donne des informations générales et offre aux sections un intranet. Il indique que le site présente aussi de la vidéo, des images, de l'agenda, de l'actualité.

Il précise que ce travail a été mené par une société choisie après un appel d'offre. Pascal Terrasse remercie la chef de projet, Céline Argy, pour le travail effectué. Il incite les parlementaires à contribuer au site internet en transmettant de l'information, pour permettre une meilleure interactivité entre les membres de l'APF.

## 19. Questions diverses

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), cède la parole au Secrétaire général parlementaire.

**M. Pascal Terrasse** (France), Secrétaire général parlementaire, informe le Bureau qu'il a reçu une lettre du Président de l'Assemblée nationale malgache en date du 26 décembre dernier dans laquelle est proposée la candidature de Madagascar pour accueillir la session de l'APF en juillet 2016 à Antananarivo.

Il rappelle que l'APF n'avait aucune autre candidature pour 2016. Après Ottawa en 2014 et Berne en 2015, et avant Luxembourg en 2017 et Québec en 2018, il est heureux que l'APF se rende dans la région Afrique.

Pour mémoire, il ajoute que Madagascar a été retenu pour organiser en cette même année 2016 le Sommet de la Francophonie. La session de l'APF sera en quelque sorte un prélude à ce Sommet.

Il précise avoir consulté la région Afrique sur ce sujet qui a donné un avis positif à cette candidature et propose en conséquence de l'accepter.

*(assentiment)*

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), constate qu'il en est ainsi décidé. Il remercie vivement la section malgache pour cet accueil.

## 20. Date et lieu de la prochaine réunion

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), mentionne que la prochaine session de l'APF se tenant à Berne, le Bureau d'été se réunira dans cette même ville le 6 juillet 2015. De plus, concernant le Bureau d'hiver 2016, il rappelle qu'il a été retenu, lors de notre dernière rencontre à Ottawa, l'invitation de la section cambodgienne.

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), remercie le Secrétaire général parlementaire et transmet la parole à la section nigérienne.

**M. Amadou Salifou** (Niger), Président de l'Assemblée nationale, propose une motion de remerciement à l'attention de la section française.

*Motion adoptée*

**Le Président de l'APF, M. Paul E. McIntyre** (Canada), constate que l'ordre du jour de la réunion de ce Bureau est épuisé Avant de la clore, il dit tout le plaisir qu'il a eu à diriger ces travaux. Il se réjouit de retrouver les membres du Bureau à Berne pour la 41<sup>e</sup> session de l'APF et présente à chacune et à chacun ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

*La séance est levée.*

## Relevé de décisions

*Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Clermont Ferrand les 26 et 27 janvier 2015, a :*

**ADOPTÉ** le projet d'ordre du jour modifié ;

**ADOPTÉ** le compte-rendu de sa réunion du 4 juillet 2014 ;

**ENTENDU** M. Clément Duhaime, Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;

**ADOPTÉ** le rapport d'activités du Secrétaire général parlementaire ;

**PRIS ACTE** de la matrice de suivi du Cadre stratégique de l'APF (2014-2018) ;

**ADOPTÉ** le cadre du programme « jeunes pousses » en faveur des jeunes parlementaires francophones ;

**ADOPTÉ** le projet de budget et le programme de coopération pour 2015 et, dans ce cadre, a :

- **DÉCIDÉ** de renouveler pour 2015 la dispense de cotisations en faveur des sections d'Égypte et d'Haïti ; **DÉCIDÉ** d'exempter de cotisations pour 2015 la section du Burkina Faso ;
- **DÉCIDÉ** d'organiser trois séminaires parlementaires d'information et d'échanges à l'attention de parlements africains ;
- **DÉCIDÉ** de continuer la collaboration avec les partenaires internationaux pour la poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative multilatérale de coopération parlementaire en faveur de la Côte d'Ivoire ;
- **DÉCIDÉ** d'attribuer des crédits pour la mise en œuvre du Programme multilatéral de développement parlementaire francophone pour Madagascar, lesquels permettront d'organiser notamment une formation à l'attention des administrateurs de l'Assemblée nationale malgache en partenariat avec l'Université Senghor d'Alexandrie ;
- **DÉCIDÉ** d'attribuer des crédits pour la mise en œuvre du Programme multilatéral de développement parlementaire francophone pour le Mali, lesquels permettront notamment d'organiser un séminaire à l'attention des parlementaires maliens sur le rôle et la fonction du député ;
- **DÉCIDÉ** de l'attribution de 11 bourses pour la participation de fonctionnaires parlementaires au stage de formation organisé par le Parlement français et l'École nationale d'administration française ; **DÉCIDÉ** que les sections bénéficiaires seront celles d'Arménie, du Cambodge, du Cameroun, de Haïti, du Liban, de Madagascar, du Mali, de Roumanie, du Sénégal, du Tchad et du Vietnam étant spécifié que la bourse attribuée à Haïti le sera sur financement du Fonds spécial de l'APF à Haïti ;

- **CHOISI** les trois sections dont des fonctionnaires bénéficieront d'un stage au Secrétariat général de l'APF, soit celles de Moldavie, des Seychelles et de la Côte d'Ivoire ;
- **DÉCIDÉ** de financer des cours de français pour des fonctionnaires du Cambodge afin de les aider à organiser les événements APF prévus dans ce pays dans les trois prochaines années ;
- **ADOPTÉ** les actions inscrites en 2015 dans le cadre du programme NORIA ;
- **ADOPTÉ** les actions inscrites en 2015 dans le cadre des programmes jeunesse, droits des femmes et missions de bons offices ;

**DÉCIDÉ** de déposer auprès de l'OIF une demande de financement complémentaire de 30 000 euros en faveur du programme de formation du personnel parlementaire francophone, qui sera organisé en juin 2015 par l'Université Laval et l'Assemblée nationale du Québec avec la collaboration de la Banque mondiale ;

**DÉCIDÉ** de confier à la Commission des affaires parlementaires une étude sur le recensement des formations organisées en collaboration avec les parlements francophones et destinées au personnel parlementaire ;

**PRIS ACTE** des rapports sur les travaux des commissions présentés respectivement par leur président ;

**PRIS ACTE** du rapport d'activités du Réseau des femmes parlementaires de l'APF présenté par sa présidente ;

**PRIS ACTE** des rapports des chargés de mission régionaux ;

**ENTENDU** une communication de la Présidente de la Commission politique, Mme Michèle André, sur les situations politiques dans l'espace francophone (République centrafricaine, République arabe syrienne, Guinée-Conakry, Madagascar, Mali, Burkina Faso, Egypte, Haïti, République démocratique du Congo et Tunisie) ;

**ADOPTÉ** deux déclarations, respectivement sur la République centrafricaine et la République arabe syrienne, confirmant le maintien de la suspension de ces deux sections ;

**ADOPTÉ** une déclaration sur le Burkina Faso prononçant la mise sous observation à titre préventif de cette section et décidant d'y dépêcher une mission de prise de contact et d'information ;

**AUTORISÉ** la signature d'un nouvel accord cadre avec l'Association des Secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF) qui sera soumis pour ratification à la prochaine assemblée plénière ; **ENTENDU** le rapport d'activités de la Présidente de ladite association ;

**ADOPTÉ** le tableau de propositions de nominations et de promotions dans l'Ordre de la Pléiade ;

**DÉCIDÉ** de doter le prix Senghor-Césaire 2015 de 13 500 euros qui seront répartis de la façon suivante : 6 750 euros attribués à une personne physique ou morale ayant contribué à la promotion de la Francophonie et à la diversité culturelle ; 6 750 euros attribués à l'auteur d'une œuvre ou d'un documentaire participant à la connaissance ou au rayonnement de la Francophonie ;

**DÉCIDÉ** de revoir l'attribution du prix de l'APF aux Jeux de la Francophonie pour le remettre à un médaillé d'or d'une discipline culturelle et de prendre la valeur de ce prix sur les fonds propres de l'APF ; **DÉCIDÉ** de confier à la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles le mandat de proposer un nouveau règlement pour le Prix des Jeux ;

**ENTENDU** une communication de M. Philippe Courard, pour la section belge (Fédération Wallonie-Bruxelles), du Président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, ainsi que du Secrétaire général parlementaire, sur la participation de l'APF au deuxième forum mondial de la langue française à Liège ;

**ENTENDU** une communication du président de la section suisse, M. Fathi Derder, sur la préparation de la 41<sup>e</sup> session de l'APF et de la 7<sup>ème</sup> session du Parlement francophone des jeunes (PFJ), qui se tiendront à Berne en juillet 2015 ; **DECIDÉ** de retenir l'éducation et la formation comme thème du débat général de la session ;

**ADOPTÉ** le projet de calendrier des activités de l'APF pour 2015 ;

**PRIS ACTE** de la présentation par le Secrétaire général parlementaire du nouveau site Internet de l'APF ;

**RETENU** la section malgache comme section hôte de la session plénière 2016 ;

**ADOPTÉ** une motion de remerciement à la section française ;

**DÉCIDÉ** que la prochaine réunion du Bureau aurait lieu le lundi 6 juillet 2015 à Berne, à l'invitation de la section suisse.

**ANNEXE 1**

**DISCOURS DU TRESORIER  
PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET  
POUR 2015**

par **M. Alex Bodry,**  
Député (Luxembourg)

au nom de **M. Michel Wolter,**  
Député (Luxembourg)  
Trésorier de l'APF

\* \* \*

**Clermont-Ferrand (France)**  
**| 26 - 27 janvier 2015**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général parlementaire,  
Mes chers collègues,

Avant de vous présenter le projet de budget de l'année 2015, je tiens à exprimer toute ma solidarité après les effroyables attentats qui ont eu lieu à Paris et à témoigner de l'élan de mobilisation qui a régné également au Luxembourg, début janvier. Le lendemain des attentats, les gens se sont rassemblés un peu partout dans ce pays qui n'est pas toujours renommé pour sa spontanéité, puis de nouveau, le 11 janvier, dans plusieurs grandes villes, pour manifester pour la liberté d'expression et la tolérance. Notre Premier ministre, quant à lui, était présent à Paris le 11 janvier.

Je tenais à vous le dire, alors que nous nous réunissons à Clermont-Ferrand, cette ville qui a également perdu l'un des siens dans l'attaque contre Charlie Hebdo.

La France a été touchée durement, en son cœur, mais avec elle, toutes les démocraties l'ont été.

Comme l'a exprimé dans toute sa sagesse Robert Badinter, refusons aux terroristes la victoire d'allumer la haine entre communautés et gardons-nous des amalgames injustes.

J'en viens maintenant sans transition à la préparation du projet de budget de l'APF pour 2015, qui a été compliquée et tardive puisque nous sommes restés jusqu'à la mi-janvier dans l'incertitude sur une part importante de nos crédits, c'est à dire ceux que nous délègue l'OIF pour la mise en œuvre de nos actions de coopération.

2015 est en effet la première année d'exécution de la nouvelle programmation quadriennale de l'OIF et cela se traduira par une évolution des rapports entre nos deux organisations.

Nous avions dès notre Bureau d'Ottawa, envisagé ensemble de nouveaux modes de fonctionnement avec l'OIF, c'est à dire une dotation annuelle globale, le maintien du niveau de cette dotation autour d'un million d'euros, la fongibilité des crédits à l'intérieur de cette enveloppe, le suivi et l'évaluation de la programmation ainsi qu'une gestion axée sur les résultats.

Comme vous le savez, l'OIF nous a donné son accord sur cette nouvelle organisation et attribué une dotation de 935 000 euros pour 2015, dont l'utilisation et la répartition entre nos différents programmes sera explicitée ensuite. Un protocole d'accord entre l'APF et l'OIF concrétisant ces éléments sera établi et devrait être signé prochainement.

Comme toujours, le projet de budget de notre assemblée pour 2015 a été préparé en suivant les principes qui ceux de l'APF depuis plusieurs années, à savoir : la présentation d'un budget en équilibre strict, la rigueur dans l'évaluation tant des recettes que des dépenses, la vérité des comptes et la maîtrise budgétaire.

Mais en accord avec notre Secrétaire général parlementaire, nous avons décidé de faire évoluer ce rapport vers plus de transparence, en vous apportant des informations nouvelles, notamment celles relatives à la programmation de nos actions désormais complète et chiffrée. Je tiens à remercier le Secrétariat de l'APF d'avoir fait cet effort qui va pleinement dans le sens des suggestions de ma collègue Anne Brasseur, lors du Bureau et de la plénière d'Ottawa. L'exécution budgétaire deviendra ainsi plus transparente et son contrôle plus aisé, dès lors bien sûr que nous disposerons aussi le moment venu de

rapports de missions détaillés et, idéalement, d'un contrôle de la part d'un Commissaire aux Comptes.

Comme ces cinq dernières années, nous aurons lors de notre réunion de juillet à examiner un projet de budget rectifié lequel prendra en compte les éléments non connus à ce jour, à savoir le montant des éventuels excédents de gestion pouvant être réintégrés ; ce sera l'occasion de réajuster nos actions, si besoin est à ce stade de l'année.

En 2015, notre budget s'établira à 2 094 492 euros, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à notre budget initial pour 2014.

Je vais maintenant résumer devant vous les principales évolutions programmées.

S'agissant de nos recettes, et d'abord de nos recettes propres, elles s'élèvent à 559 186 euros, quasiment à l'identique (+ 0,3 %) par rapport au budget initial pour 2014.

Vous constaterez que le revenu attendu de nos cotisations, lesquelles, il faut s'en réjouir, ont continué à bien rentrer en 2014, devrait être légèrement supérieur au chiffre de l'an dernier, même si un nombre significatif de sections n'ont pas à ce jour pas encore réglé leurs cotisations pour 2014. Par contraste, la France reste fidèle à son engagement pour la francophonie et la subvention d'un montant identique à celui de l'an dernier, soit 117 000 euros, que nous accorde le ministère français des affaires étrangères est déjà inscrite au budget, même si elle doit encore être définitivement confirmée dans les prochains mois.

Les recettes pour ordre, proviennent pour l'essentiel des crédits mis à la disposition de notre Assemblée par les Sommets de la Francophonie au bénéfice de nos programmes de coopération interparlementaire et par les subventions versées par le Parlement français.

Comme je vous l'indiquais, les crédits de l'OIF pour 2015 s'élèveront à 935 000 euros, ce qui correspond à la moyenne annuelle des crédits de coopération qui nous étaient habituellement versés.

En fait, mon bonheur serait total si je voyais cet appui inscrit au-delà de l'année en cours, c'est à dire au sein de la nouvelle programmation quadriennale de l'OIF. Une programmation budgétaire pluriannuelle est un outil d'aide pour décider, un outil pour rendre compte, un outil pour valoriser. C'est donc une démarche indispensable à l'amélioration et la pérennisation de nos actions de coopération en lien avec notre partenaire institutionnel. Dans ce même esprit, il serait souhaitable que le secrétariat de l'APF propose au trésorier un budget pluriannuel en vue de pouvoir interagir avec l'OIF en toute transparence.

Je dois à ce stade vous préciser que les crédits de l'OIF comprennent une subvention directe de 850 000 euros (budget délégué à l'APF) pour des activités pilotées par l'APF, à laquelle s'ajoute une provision de l'OIF de 85 000 euros (budget exécuté depuis l'OIF), pour prendre directement en charge des frais liés à des activités impliquant des parlementaires. Quant à la participation de parlementaires aux missions électorales, elle continue à être prise en charge directement par l'OIF.



La mise en œuvre du cadre stratégique ainsi que l'évolution de notre partenariat avec l'OIF nous offre l'occasion de redéfinir les critères de répartition des 850 000 euros qui nous sont octroyés par l'OIF.

Grâce à des économies réalisées au Secrétariat général qui sont détaillés dans mon rapport, je peux aujourd'hui vous proposer de consacrer plus de moyens aux actions de coopération, et de diminuer la part des frais de gestion. Le rapport actions/frais de gestion qui était presque de 50/50, passerait en 2015 à 70/30.

Sur cette base, la répartition indicative des crédits pourrait être la suivante :

- Séminaires parlementaires, stages : 193 000 euros (22,7 %).
- Noria : 190 000 euros (22,3 %).
- Programmes Jeunesse : 130 000 euros (15,3 %).
- Coopération en faveur des femmes parlementaires : 50 000 euros (5,9 %).
- Missions bons offices : 30 000 euros (3,5 %).

L'ensemble du protocole serait mis en œuvre grâce à des frais de gestion de 257 000 euros (30,2 %), comprenant des salaires et charges, des dépenses d'administration, d'équipement et de communication.

Je dois encore vous signaler un nouvel élément : le lancement du programme Jeunes Pousses avec 40 000 euros prévus à cet effet, pris sur le Fonds de soutien à la coopération parlementaire.

S'agissant de nos dépenses propres, elles affichent cette année une hausse de 11 % et s'élèvent à 599 186 euros. Permettez-moi à ce titre de vous informer de l'augmentation de la ligne « Actions diverses de coopération parlementaire » sur laquelle sont notamment imputées les dépenses liées à la participation de l'APF à des réunions internationales.

Conformément à la décision prise par le Bureau de Nouméa, l'APF prend en charge 50 % des frais du parlementaire qui la représente, le reste relevant de la section concernée. Ce type de dépenses ne cesse de se développer, et vous trouverez dans un des tableaux en annexe du rapport, l'ensemble des demandes chiffrées, qui sont particulièrement nombreuses. Les prévisions budgétaires pour 2015 permettent, si le Bureau le décide ainsi, d'y répondre favorablement.

Les dépenses pour ordre étant par construction égales aux recettes pour ordre, j'ai déjà expliqué leur progression en vous exposant nos recettes.

Sur un autre plan, je sollicite également l'accord du Bureau pour dispenser une année encore notre section haïtienne de cotisation et ainsi que vous le proposera Mme Michèle André, d'accorder le statut d'observateur à la section du Burkina Faso.

Voilà, mes chers collègues, les éléments budgétaires dont je voulais vous faire part. Je suis bien entendu prêt à répondre à vos questions.

## ANNEXE 2

### Tableau des récipiendaires de l'Ordre de la Pléiade adopté lors de la réunion du Bureau de Clermont-Ferrand

Pays/section	Genre	Prénoms	Noms	Qualité	Grade précédent	Grade	Observations
Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles	Mme	Hedwige	JEANMART	Ecrivaine belge		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles	M.	Armel	JOB	Ecrivain Belge		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Canada	M.	Bryan	PERRO	Écrivain, conteur, comédien et metteur en scène		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Canada	M.	Fred	PELLERIN	Artiste		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Canada	Mme	Ginette	GRATTON	Aminatrice (télévision)		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Canada	M.	Gilles	LeVASSEUR	Avocat et professeur d'université	Officier 2010	Commandeur	Admission : promotion normale modalité n° 3
Côte d'Ivoire	M.	Mamadou	KOULIBALY	Ancien Président de l'Assemblée nationale		Grand Officier	Admission : modalité n° 2
Côte d'Ivoire	Mme	Sarra	FADIKA épouse SAKO	Députée, 1ère Vice-présidente de l'Assemblée nationale et Présidente du Caucus des femmes parlementaires		Grand Officier	Admission : modalité n° 2

Côte d'Ivoire	M.	Koné Gaston	OUASSENAN	Député et Président du Groupe Parlementaire PDCI-RDA		Commandeur	Admission : modalité n° 3
Côte d'Ivoire	M.	Amadou	SOUMAHORO	Député et Président du Groupe Parlementaire RDR		Commandeur	Admission : modalité n° 3
Côte d'Ivoire	M.	Téké Norbert	JOHNWAN	Député et Président du Groupe Parlementaire ESPERANCE		Commandeur	Admission : modalité n° 3
Côte d'Ivoire	M.	Mamadou	DELY	Député et Président du Groupe Parlementaire UDPCI		Commandeur	Admission : modalité n° 3
Côte d'Ivoire	M.	N'Guessan	KOUAME	Député, Conseiller Spécial du Président et Secrétaire du Bureau de l'Assemblée nationale		Commandeur	Admission : modalité n° 3
France	M.	Akira	MIZUBAYASHI	Ecrivain Japonais		Chevalier	Admission : modalité n° 5
France	M.	Renaud	SECHAN	Chanteur RENAUD		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Ontario	M.	Ernest	COTE	Forces armées, fonction publique, philanthropie		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Ontario	Mme	Lyse	LAMOTHE	Gestion communautaire		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Ontario	Mme	Nicole	LAROCQUE	Enseignante, activiste pour la communauté		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Ontario	M.	Sébastien	LORQUET	Avocat, animateur, gestion		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Ontario	M.	Didier	MAROTTE	Gestion communautaire		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Ontario	Mme	Bettina	SETTON	Enseignante		Chevalier	Admission : modalité n° 5

Québec	M.	Pierre	DEMERS	Physicien et inventeur		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Roumanie	Mme	Sanda-Maria	ARDELEANU	Présidente de la section roumaine de l'APF		Officier	Admission : modalité n° 4
Secrétariat général	M.	Clément	DUHAIME	Administrateur de l'OIF	Commandeur 2003	Grand Officier	Admission : modalité n° 2
Secrétariat général	M.	Habib	BENESSAHRAOUI	Chef de Bureau de l'Administrateur de l'OIF		Chevalier	Admission : modalité n° 5
Secrétariat général	M.	Lassana	BATHILY	Travailleur malien connu pour sa conduite courageuse lors de la prise d'otages de la porte de Vincennes, le 9 janvier 2015		Chevalier	Admission : modalité n° 5